



## Etablissement Public de Coopération Culturelle

---

N° 2024-02-07

Autorisation de signatures

Délibération n°2024-02-07 du 28 mai 2024 du Conseil d'administration de l'EPCC « LaM »,

Conformément aux lois n° 2002-6 du 4 janvier 2002 et n°2006-723 du 22 juin 2006, relatives à la création d'établissements publics de coopération culturelle, et à leur fonctionnement,

Conformément aux décrets n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 et n° 2007-788 du 10 mai 2007 relatifs aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1431-1 et suivants, relatifs au fonctionnement des Établissements publics de coopération culturelle,

Conformément à l'arrêté préfectoral du 29 février 2012, portant création de l'EPCC LaM,

Conformément aux articles 9 et 11-3 des statuts de l'EPCC,

Conformément à la délibération relative à la détermination des conditions générales de passation des contrats, des conventions et des marchés,

Attendu que les contrats suivants sont nécessaires au fonctionnement de l'établissement.

Il est proposé au conseil d'administration d'autoriser le directeur à signer et à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement ainsi que signer et prendre toute décision concernant les avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, pour les contrats suivants :

- Marché public : Mission de gardiennage, de mise en sécurité et en sûreté du LaM : Marché de service passé conformément aux articles R.2124-1 et suivants du Code de la Commande Publique sous la forme d'un accord-cadre sans remise en concurrence. Le marché sera à prix composite, sans montant minimum ni maximum. Le marché durera 2 ans à compter du 1er octobre 2024. L'estimation est de 2.100.000 euros HT sur la durée totale.
- Contrat de circulation des œuvres de la collection d'art moderne de la MEL.

- Partenariat avec le *Bund One Museum* de Shanghai du 29 septembre 2024 au 9 février 2025 qui concerne 60 œuvres de la collection d'art moderne. Ce partenariat s'inscrit dans le cadre de la célébration du 60ème anniversaire des relations diplomatiques de la France et de la Chine et le LaM s'appuie sur l'entreprise Manifesto, intermédiaire et coordinateur de l'exposition. Les honoraires ont été fixés à 160K€ nets pour le LaM.
- Partenariat avec le *ARoS Aarhus Kunstmuseum* au Danemark d'avril 2025 à août 2025 et concerne 160 œuvres de la collection d'art moderne. Les honoraires sont prévus à hauteur de 250K€.

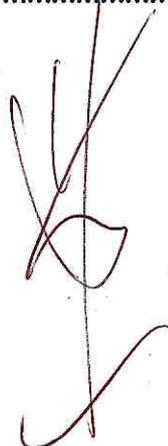
Après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide, à l'unanimité, d'autoriser le directeur à signer et à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement ainsi que signer et prendre toute décision concernant les avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, pour le marché suivant :

- Marché public : Mission de gardiennage, de mise en sécurité et en sûreté du LaM : Marché de service passé conformément aux articles R.2124-1 et suivants du Code de la Commande Publique sous la forme d'un accord-cadre sans remise en concurrence. Le marché sera à prix composite, sans montant minimum ni maximum. Le marché aura une durée de 2 ans à compter du 1er octobre 2024. L'estimation est de 2.100.000 euros HT sur la durée totale.
- Contrat de circulation des œuvres de la collection d'art moderne de la MEL.
  - Partenariat avec le *Bund One Museum* de Shanghai du 29 septembre 2024 au 9 février 2025 qui concerne 60 œuvres de la collection d'art moderne. Ce partenariat s'inscrit dans le cadre de la célébration du 60ème anniversaire des relations diplomatiques de la France et de la Chine et le LaM s'appuie sur l'entreprise Manifesto, intermédiaire et coordinateur de l'exposition. Les honoraires ont été fixés à 160K€ nets pour le LaM.
  - Partenariat avec le *ARoS Aarhus Kunstmuseum* au Danemark d'avril 2025 à août 2025 et concerne 160 œuvres de la collection d'art moderne. Les honoraires sont prévus à hauteur de 250K€.

Régulièrement publié et transmis en préfecture le .....

Fait à Villeneuve d'Ascq le 28 mai 2024

Le président du Conseil d'Administration du LaM  
Michel DELEPAUL





Etablissement Public de Coopération Culturelle

N° 2024-02-05

Budget supplémentaire 2024

Délibération n°2024-02-05 du 28 mai 2024 du Conseil d'administration de l'EPCC « LaM »,

Conformément aux lois n° 2002-6 du 4 janvier 2002 et n°2006-723 du 22 juin 2006, relatives à la création d'établissements publics de coopération culturelle et à leur fonctionnement,

Conformément aux décrets n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 et n° 2007-788 du 10 mai 2007 relatifs aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1431-1 et suivants, relatifs au fonctionnement des Établissements publics de coopération culturelle,

Conformément à l'Arrêté Préfectoral du 29 février 2012, portant création de l'EPCC LaM,

Conformément à l'article 9 et au titre 3 des statuts de l'EPCC,

L'EPCC LaM souhaite procéder au vote du budget supplémentaire 2024 afin d'engager régulièrement ses dépenses.

Vu la proposition de budget supplémentaire 2024 jointe en annexe,

Il est proposé au Conseil d'administration de voter par chapitre le budget supplémentaire 2024 de l'EPCC LaM et ses annexes, équilibré en dépenses et recettes :

La section d'exploitation à hauteur de 8 317 310,80€  
La section d'investissement à hauteur de 410 629,11€.

Après avoir délibéré, le Conseil d'administration décide à l'unanimité de voter par chapitre le budget supplémentaire 2024 de l'EPCC LaM et ses annexes, équilibré en dépenses et recettes :

La section d'exploitation à hauteur de 8 317 310,80€  
La section d'investissement à hauteur de 410 629,11€.

Régulièrement publié et transmis en Préfecture le .....

Fait à Villeneuve d'Ascq le 28 mai 2024

Le président du Conseil d'Administration du LaM  
Michel DFI FPA II



**REPUBLIQUE FRANCAISE**

<input type="checkbox"/>	<b>EPCC DU LaM</b>
---	--------------------

POSTE COMPTABLE DE :

<b>SERVICE PUBLIC LOCAL</b> BUDGET A : EP
--

**M4 (1)**

<b>Budget Supplémentaire 2024 - DM n°1 (2)</b>
--

**ANNEE 2024**

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M4, M41, M42, M43, M44 ou M49.  
(2) Préciser s'il s'agit du budget primitif ou du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

## SOMMAIRE

pages			
	<b>I Informations générales</b> Modalités de vote du budget		
	<b>II Présentation générale du budget</b> A1 - Vue d'ensemble - Sections A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres  B1 - Balance générale du budget - Dépenses B2 - Balance générale du budget - Recettes		
	<b>III Vote du budget</b> A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses - Articles A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes - Articles  B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses B2 - Section d'investissement - Détail des recettes B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles		
	<b>IV - Annexes</b>	<b>Jointes</b>	<b>Sans objet</b>
	<b>A - Eléments du bilan</b>		
	A1.1 - Etat de la dette - Dette sur emprunt - Répartition par prêteur A1.2 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par type de taux A1.3 - Etat de la dette - Autres dettes A1.4 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes A1.5 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement A1.6 - Etat de la dette - Contrats de couverture du risque financier A1.7 - Etat de la dette - Crédits de trésorerie A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations A3.2 - Etalement des provisions A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes A5.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement (1) A5.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif (1) A6 - Etat des charges transférées A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers		
	<b>B - Engagements hors bilan</b>		
	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie (2) B1.2 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget B1.3 - Etat des contrats crédit-bail B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé B1.5 - Etat des autres engagements donnés B1.6 - Etat des engagements reçus B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		
	<b>C - Autres éléments d'informations</b>		
	C1.1 - Etat du personnel au 1/1/N C1.2 - Etat du personnel non titulaire au 1/1/N C1.3 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie C2 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier (2) C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe		
	<b>D Arrêté et signatures</b>		
	D - Arrêté et signatures		

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

<b>I - INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	

I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget :

- au niveau du chapitre pour la section d'exploitation (1),
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement (1).
- avec ou sans les chapitres "opérations d'équipement" de l'état III B 3 (2).

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement".

III - Les provisions sont : (2)

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement)
- budgétaires (délibération n° ..... du .....).

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport au budget - primitif ou cumulé - de l'exercice précédent (2).

Si le présent budget est un budget supplémentaire, reporter le budget primitif et le cumul des décisions budgétaires du budget en cours.

V - Le présent budget a été voté (2) :

- ~~- sans reprise des résultats de l'exercice N-1;~~
- ~~- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1;~~
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par "du chapitre" ou "de l'article".

(2) Rayer la mention inutile.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

**EXPLOITATION**

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
<b>V O T E</b>	<b>CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)</b>	8 317 310,80	8 028 381,66
+		+	+
<b>R E P O R T S</b>	<b>RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>		
	<b>002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)</b>		288 929,14
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)</b>		8 317 310,80	8 317 310,80

**INVESTISSEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
<b>V O T E</b>	<b>CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris les comptes 1064 et 1068)</b>	410 629,11	140 000,00
+		+	+
<b>R E P O R T S</b>	<b>RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>		
	<b>001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)</b>		270 629,11
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>		410 629,11	410 629,11

**TOTAL**

<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>	8 727 939,91	8 727 939,91
----------------------------	--------------	--------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, ils'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

**DEPENSES D'EXPLOITATION**

Chap	Libellé	Crédits ouverts avant DM	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
011	Charges à caractère général	4 228 110,00	312 897,76	312 897,76	4 541 007,76
012	Charges de personnel et frais assimilés	3 091 337,00			3 091 337,00
014	Atténuations de produits				
65	Autres charges de gestion courante	75 583,00	10 053,90	10 053,90	85 636,90
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>7 395 030,00</b>	<b>322 951,66</b>	<b>322 951,66</b>	<b>7 717 981,66</b>
66	Charges financières	439,00	2 561,00	2 561,00	3 000,00
67	Charges exceptionnelles	22 000,00	12 400,00	12 400,00	34 400,00
68	Dotations aux provisions (4)				
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés				
022	Dépenses imprévues		288 929,14	288 929,14	288 929,14
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>7 417 469,00</b>	<b>626 841,80</b>	<b>626 841,80</b>	<b>8 044 310,80</b>
023	Virement à la section d'investissement (6)				
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (6)	273 000,00			273 000,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (6)				
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>273 000,00</b>			<b>273 000,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>7 690 469,00</b>	<b>626 841,80</b>	<b>626 841,80</b>	<b>8 317 310,80</b>

+  
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

=  
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES 8 317 310,80

**RECETTES D'EXPLOITATION**

Chap	Libellé	Crédits ouverts avant DM	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
013	Atténuation de charges				
70	Ventes de produits fabriqués, prestations...	809 000,00	412 962,66	412 962,66	1 221 962,66
73	Produits issus de la fiscalité (7)				
74	Subventions d'exploitation	6 733 722,00	-14 550,00	-14 550,00	6 719 172,00
75	Autres produits de gestion courante	87 747,00	-32 500,00	-32 500,00	55 247,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>7 630 469,00</b>	<b>365 912,66</b>	<b>365 912,66</b>	<b>7 996 381,66</b>
76	Produits financiers				
77	Produits exceptionnels	60 000,00	-28 000,00	-28 000,00	32 000,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations(4)				
79	Transfert de charges				
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		<b>7 690 469,00</b>	<b>337 912,66</b>	<b>337 912,66</b>	<b>8 028 381,66</b>
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (6)				
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (6)				
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>					
<b>TOTAL</b>		<b>7 690 469,00</b>	<b>337 912,66</b>	<b>337 912,66</b>	<b>8 028 381,66</b>

+  
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 288 929,14

=  
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES 8 317 310,80

Pour information :

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (11)</b>	273 000,00
--	------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles d'exploitation qui viennent financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

- (1) cf IB - Modalités de vote.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations de comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M49.
- (6) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.
- (8) A servir uniquement, en dépenses, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée edt, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.
- (9) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (10) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
- (11) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap	Libellé	Crédits ouverts avant DM(1)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL
20	Immobilisations incorporelles				
21	Immobilisations corporelles	140 000,00	43 214,52	43 214,52	183 214,52
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>140 000,00</b>	<b>43 214,52</b>	<b>43 214,52</b>	<b>183 214,52</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves				
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées				
18	Compte de liaison : affectation ... (8)				
26	Particip., créances rattachées à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues		227 414,59	227 414,59	227 414,59
<b>Total des dépenses financières</b>			<b>227 414,59</b>	<b>227 414,59</b>	<b>227 414,59</b>
45X-1	<b>Total des opé. Pour compte de tiers (9)</b>				
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>140 000,00</b>	<b>270 629,11</b>	<b>270 629,11</b>	<b>410 629,11</b>
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (6)				
041	Opérations patrimoniales (6)				
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>					
<b>TOTAL</b>		<b>140 000,00</b>	<b>270 629,11</b>	<b>270 629,11</b>	<b>410 629,11</b>

+		
	<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	
=		<b>410 629,11</b>
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>410 629,11</b>

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap	Libellé	Crédits ouverts avant DM(1)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées				
20	Immobilisations incorporelles				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
<b>Total des opérations d'équipement</b>					
<b>Total des recettes d'équipement</b>					
10	Dot., fonds divers et réserves				
106	Réserves (10)				
18	Compte de liaison : affectation à ... (8)				
26	Particip., créances rattachées à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
28	Amortissements des immobilisations				
<b>Total des recettes financières</b>					
45X-2	<b>Total des opé. pour le compte de tiers (9)</b>				
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>					
021	Virement de la section de fonctionnement (6)				
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (6)	140 000,00			140 000,00
041	Opérations patrimoniales (6)				
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>140 000,00</b>			<b>140 000,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>140 000,00</b>			<b>140 000,00</b>

+		
	<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	
=		<b>270 629,11</b>
	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>410 629,11</b>

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement qui viennent financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

--	--	--

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B1</b>

**1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)**

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	4 541 007,76		4 541 007,76
012	Charges de personnel et frais assimilés	3 091 337,00		3 091 337,00
014	Atténuation de produits			
60	Achats et variations de stocks (3)			
65	Autres charges de gestion courante	85 636,90		85 636,90
66	Charges financières	3 000,00		3 000,00
67	Charges exceptionnelles	34 400,00		34 400,00
68	Dotation aux amortissements, aux dépréciations et aux prov.		273 000,00	273 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)			
71	Production stockée (ou déstockage) (3)			
022	Dépenses imprévues	288 929,14		288 929,14
023	Virement à la section d'investissement			
	<b>Dépenses d'exploitation - Total</b>	<b>8 044 310,80</b>	<b>273 000,00</b>	<b>8 317 310,80</b>

+  
**D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE**

=  
**TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES** **8 317 310,80**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
14	Provisions réglementées et amortissements dérogatoires			
15	Provisions pour risques et charges (5)			
16	Remboursement d'emprunt (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation			
20	Immobilisations incorporelles (6)			
21	Immobilisations corporelles (6)	183 214,52		183 214,52
22	Immobilisations reçues en affectation (6)			
23	Immobilisations en cours (6)			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des immobilisations (reprises)			
29	Dépréciation des immobilisations			
39	Dépréciation des stocks et en-cours			
45X-1	Total des opérations pour compte de tiers (7)			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
3...	Stocks			
020	Dépenses imprévues	227 414,59		227 414,59
	<b>Dépenses d'investissement - Total</b>	<b>410 629,11</b>		<b>410 629,11</b>

+  
**D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE**

=  
**TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES** **410 629,11**

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.  
(2) Voir liste des opérations d'ordre.  
(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).  
(4) Ce chapitre n'existe pas en M49.  
(5) Si la règle applique le régime des provisions budgétaires.  
(6) Hors chapitres "opérations d'équipement"  
(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).  
(8) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et en M44, qu'elle ou qu'il crée.  
(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B2</b>

**2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)**

	<b>EXPLOITATION</b>	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuation de charges			
60	Achats et variation des stocks (3)			
70	Ventes de produits fabriqués, prestations ...	1 221 962,66		1 221 962,66
71	Production stockée (ou déstockage) (3)			
72	Production immobilisée			
73	Produits issus de la fiscalité (8)			
74	Subventions d'exploitation	6 719 172,00		6 719 172,00
75	Autres produits de gestion courante	55 247,00		55 247,00
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels	32 000,00		32 000,00
78	Reprises sur amortissements et provisions			
79	Transferts de charges			
	<b>Recettes d'exploitation - Total</b>	<b>8 028 381,66</b>		<b>8 028 381,66</b>

+	<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>288 929,14</b>
=		
	<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>8 317 310,80</b>

	<b>INVESTISSEMENT</b>	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)			
13	Subventions d'investissement			
14	Provisions réglementées et amortissements dérogatoires			
15	Provisions pour risques et charges (5)			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation			
20	Immobilisations incorporelles			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des immobilisations			
29	Dépréciation des immobilisations (5)			
39	Dépréciation des stocks et en-cours (5)			
45X-2	Opérations pour compte de tiers (7)			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
3...	Stocks			
021	Virement de la section de fonctionnement			
	<b>Recettes d'investissement - Total</b>			

+	<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>270 629,11</b>
+		
	<b>AFFECTATION AU COMPTE 106</b>	
=		
	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>270 629,11</b>

**SECTION D'EXPLOITATION**

II - VOTE DU BUDGET		III			
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES		A1			
Chap/	Libellé (1)	Crédits ouverts avant DM	Propositions nouvelles	Vote	Crédits ouverts après DM
art (3)					
01	<b>DEPENSES A CARACTERE GENERAL</b>	<b>4 228 416,00</b>	<b>312 287,78</b>	<b>312 287,78</b>	<b>4 540 703,78</b>
004	PRESTATIONS DE SERVICES	1 178 136,00	275 877,33	275 877,33	1 454 013,33
005	ACHATS EQUIPEMENT, TRAVAUX	28 200,00	-11 107,00	-11 107,00	17 093,00
00511	EDF	454 000,00	-44 000,00	-44 000,00	390 000,00
00512	GDF	480 000,00	-30 000,00	-30 000,00	450 000,00
00513	EAUX	8 700,00			8 700,00
00514	CONTRAT CHAUFFE	96 000,00			96 000,00
0053	FOURNITURES ENTRE & PET. EGP	59 077,00	10 000,00	10 000,00	69 077,00
0054	FOURNITURES ADM	5 000,00			5 000,00
0055	CARBURANT	5 000,00			5 000,00
0056	AUTRES FOURNITURES				
007	ACHATS DE MARCHANDISES				
011	SOUS-TRAITANCE GENERALE				
012	REDEVANCE CREDIT BAL				
0132	LOCATIONS IMMOBILIERES	58 788,00			58 788,00
0135	LOCATIONS MOBILIERES	68 000,00	1 000,00	1 000,00	69 000,00
0152	TRAVAUX ENTRETIEN IMMOBILIER	42 000,00			42 000,00
01551	MATERIEL ROLLANT	4 300,00			4 300,00
01556	AUTRES BIENS MOBILERS				
01561	MAINTENANCE DIVERS	10 000,00			10 000,00
01562	MAINTENANCE INFORMATIQUE	72 800,00			72 800,00
01563	MAINTENANCE ASCENSEUR	3 500,00	5 642,00	5 642,00	9 142,00
01564	MAINTENANCE INCENDIE	25 000,00			25 000,00
01565	MAINTENANCE EAUX				
01566	MAINTENANCE AUTRES	36 052,00	637,00	637,00	36 748,00
01567	MAINTENANCE TELEPHONIQUE				
0161	PRIMES ASSURANCE MULTIRISQUE	29 500,00			29 500,00
0162	ASSURANCE OBLIGATOIRE DOMMAGE CONSTR	30 500,00	91 500,00	91 500,00	122 000,00
018	DIVERS				
0181	DOCUMENTATION	14 000,00	1 500,00	1 500,00	15 500,00
0182	ABONNEMENTS	27 300,00			27 300,00
0183	FORMATIONS	31 500,00			31 500,00
0223	INDEMNITES AU COMPTABLE & AUX REGISSEURS	5 311,00			5 311,00
0226	HONORAIRES	79 000,00	12 000,00	12 000,00	88 000,00
0231	ANNONCES & INSERTIONS	46 100,00			46 100,00
0236	CATALOGUES ET IMPRIMES	41 300,00	-1 460,00	-1 460,00	40 440,00
0238	CADEAUX OFFERTS	1 000,00			1 000,00
024	TRANSPORTS DIVERS	233 000,00	-6 000,00	-6 000,00	227 000,00
0251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	17 300,00			17 300,00
0256	MISSIONS VOYAGES ET DEPLACEMENTS	15 300,00	-1 500,00	-1 500,00	13 700,00
0257	RECEPTIONS	29 200,00	-4 000,00	-4 000,00	25 200,00
0261	AFFRANCHI ET ROUTAGE	18 000,00			18 000,00
0262	TELEPHONE ET TELEX	14 000,00			14 000,00
027	SERVICES BANCAIRES	1 000,00			1 000,00
0281	CONCOURS DIVERS	27 300,00			27 300,00
0282	FRAIS DE GARDENNAGE	795 594,00	40 388,43	40 388,43	836 982,43
0283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	140 300,00	-27 800,00	-27 800,00	112 500,00
0297	REMBOURSEMENT DE FRAIS EXT.	1 000,00			1 000,00
0351	IMPOTS DIRECTS				
012	<b>Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>3 991 337,00</b>			<b>3 991 337,00</b>
0311	PERSONNEL INTERIMAIRE				
0311	TAXES SUR SALAIRES				
0312	TAXE D'APPRENTISSAGE				
0318	AGEFIPH				
0333	PARTICIPATION A LA FORMATION	25 000,00			25 000,00
0334	PARTICIPATION EFFORT CONSTRUCTION				
0338	AUTRES IMPOTS TAXES ET VERSEMENTS ASSIMI	102 000,00			102 000,00
0411	TRAITEMENT PRINCIPAL	1 626 637,00			1 626 637,00
0412	CONGES PAYES				
0413	PRIMES ET GRATIFICATIONS	4 000,00			4 000,00
0414	INDEMNITES ET AVANTAGES DIVERS				
0451	COTISATIONS URSSAF	869 000,00			869 000,00
0452	COTISATIONS EPICAS				
0453	COTISATIONS CASSSE RETRAITE ET PC	370 000,00			370 000,00
0454	PRESTATIONS ASSEDI				
0458	AUTRES ORGANISMES SOCIAUX				
0471	TITRES RESTAURANTS	60 000,00			60 000,00
0472	COTISATION COMITE D'ENTREPRISE	26 500,00			26 500,00
0474	COTISATION AUX AUTRES OEUVRES SOCIALES				
0475	MEDECINE DU TRAVAIL	9 200,00			9 200,00
014 (7)	<b>Atténuations de produits</b>				
05	Autres charges de gestion courante	78 585,00	10 053,90	10 053,90	88 638,90
051	REDEVANCES POUR BREVET, LICENCES, MARQU	75 580,00	10 053,90	10 053,90	85 633,90
054	PERTES SUR CREANCES RECOURABLES				
<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES</b>		<b>7 396 030,00</b>	<b>322 961,68</b>	<b>322 961,68</b>	<b>7 717 991,68</b>
(a) (011+012+014+05)					
06	Charges financières (b)	438,00	2 581,00	2 581,00	3 019,00
066	PERTES DE CHANGE	438,00	2 581,00	2 581,00	3 019,00
07	Charges exceptionnelles (c)	22 000,00	12 400,00	12 400,00	34 400,00
07	CHARGES EXCEPTIONNELLES	22 000,00	12 400,00	12 400,00	34 400,00
073	TITRES ANNULÉS (SUR EXERCICES ANTERIEURS				
078	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES				
08	Dotation aux provisions (d) (8)				
0815	DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES ET				
09	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)				
022	Dépenses imprévues (f)		288 929,14		288 929,14
22	DEPENSES IMPREVUES		288 929,14		288 929,14
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = art(b)+c+d+e+f</b>		<b>7 417 468,00</b>	<b>608 941,68</b>	<b>337 912,68</b>	<b>8 045 310,68</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la région.  
 (2) et 1 - Modalités de vote.  
 (3) Hors restes à réaliser.  
 (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.  
 (5) et 6 - sauf le compte 021 rattaché au sein du chapitre 012.  
 (6) 034 - ce compte est uniquement ouvert en M49.  
 (7) Le compte 738 est uniquement ouvert en M49 et en M48.  
 (8) Si le montant de la CNE de l'exercice est inférieure au montant de l'article 05112, le montant de l'article 05112 sera nul.  
 (9) Si la région applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux réserves des stocks de fournitures et de matériel, voir les annexes et des valeurs nulles de placement, aux déductions des comptes de tiers et aux déductions des comptes financiers.  
 (10) Ce chapitre n'existe pas en M49.

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>A1</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts avant DM	Propositions nouvelles	Vote	Crédits ouverts après DM
023	Virement à la section d'investissement				
023	VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT				
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5) (6)	273 000,00			273 000,00
6811	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	273 000,00			273 000,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>273 000,00</b>			<b>273 000,00</b>
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation				
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>273 000,00</b>			<b>273 000,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>7 690 469,00</b>	<b>626 841,80</b>	<b>288 929,14</b> <b>337 912,66</b>	<b>8 317 310,80</b>

<b>RESTES A REALISER N-1 (7)</b>	+
----------------------------------	---

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (7)</b>	+
---	---

**D002 Déficit exploitation reporté**

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	=	<b>8 317 310,80</b>
--	---	---------------------

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.  
(2) cf. I - Modalités de vote.  
(3) Hors restes à réaliser.  
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.  
(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.  
(6) Compte 6815 : si la régie applique le régime des provisions budgétaires.  
(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>A2</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts avant DM	Propositions nouvelles	Vote	Crédits ouverts après DM
<b>013</b>	<b>Atténuation des charges (5)</b>				
619	RRR obtenus sur achats				
6419	REMBOURSEMENTS SUR REMUNERATIONS DU PERS				
6459	REMBOURSEMENTS SUR CHARGES DE SECURITE S				
6479	REMBOURSEMENTS SUR AUTRES CHARGES				
<b>70</b>	<b>Ventes de produits fabriqués, prestations ...</b>	<b>809 000,00</b>	<b>412 962,66</b>	<b>412 962,66</b>	<b>1 221 962,66</b>
706	PRESTATIONS DE SERVICE - BILLETTERIE ET AUDIOGUIDE	370 000,00			370 000,00
7068	MECENAT	175 000,00	-27 500,00	-27 500,00	147 500,00
707	VENTE DE PRODUITS	60 000,00	-3 032,34	-3 032,34	56 967,66
708	PRODUITS ACTIVITES ANNEXES				
7083	LOCATION D'ESPACES	35 000,00	25 000,00	25 000,00	60 000,00
7084	MISE A DISPO DE PERSO FACTURES				
7088	AUTRES PRODUITS DES ACTIVITES ANNEXES				
70881	RECETTES DE PARTENARIAT	150 000,00			150 000,00
70882	CIRCULATION EXPOSITIONS		420 495,00	420 495,00	420 495,00
70883	DIVERS	19 000,00	-2 000,00	-2 000,00	17 000,00
<b>74</b>	<b>Subventions d'exploitation</b>	<b>6 733 722,00</b>	<b>-14 550,00</b>	<b>-14 550,00</b>	<b>6 719 172,00</b>
741	CONTRIBUTION Lille Métropole	5 907 000,00			5 907 000,00
742	CONTRIBUTION Villeneuve d'Ascq	60 000,00			60 000,00
7481	Lille Métropole Européenne- Subventions sur projets	618 937,00			618 937,00
7482	VILLENEUVE D'ASCQ - Subventions sur projets	53 000,00	-5 000,00	-5 000,00	48 000,00
7483	CONSEIL REGIONAL - Subventions sur projets	35 000,00			35 000,00
7484	EUROPE - Subventions sur projets				
7485	DRAC - Subventions sur projets	59 785,00	-9 550,00	-9 550,00	50 235,00
7486	CONSEIL GENERAL Subventions sur projets				
7487	Ministère SMF				
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>87 747,00</b>	<b>-32 500,00</b>	<b>-32 500,00</b>	<b>55 247,00</b>
751	REDEVANCES POUR BREVETS				
753	RECETTES DE PARTENARIAT				
757	REDEVANCE DES CONCESSIONS	29 747,00			29 747,00
758	PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	58 000,00	-32 500,00	-32 500,00	25 500,00
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES</b>					
<b>(a) = 013+70+73+74+75</b>		<b>7 630 469,00</b>	<b>365 912,66</b>	<b>365 912,66</b>	<b>7 996 381,66</b>
<b>76</b>	<b>Produits financiers (b)</b>				
766	Gains de change				
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels (c)</b>	<b>60 000,00</b>	<b>-28 000,00</b>	<b>-28 000,00</b>	<b>32 000,00</b>
7714	Recouvrement sur créances admises en non valeur				
7718	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS				
773	MANDATS ANNULES (sur exercices antérieurs)				
775	PRODUITS DES CESSIONS D'ELEMENTS D'ACTIF				
778	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	60 000,00	-28 000,00	-28 000,00	32 000,00
<b>78</b>	<b>Reprises sur provisions et sur dépréciations (d) (7)</b>				
781	REPRISE SUR PROVISIONS				
<b>7911</b>	<b>EXPLOITATION - TRANSFERT DE CAHRGES</b>				
<b>TOTAL RECETTES REELLES = a+b+c+d</b>		<b>7 690 469,00</b>	<b>337 912,66</b>	<b>337 912,66</b>	<b>8 028 381,66</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) cf. 1 - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cet article n'existe pas en M49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>A2</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts avant DM	Propositions nouvelles	Vote	Crédits ouverts après DM
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5) (6)				
7912	IMMOS - TRANSFERT DE CAHRGES				
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. de fonct. (5)				
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>					

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et ordres)</b>	<b>7 690 469,00</b>	<b>337 912,66</b>	<b>337 912,66</b>	<b>8 028 381,66</b>
---	---------------------	-------------------	-------------------	---------------------

<b>+</b>
<b>RESTES A REALISER N-1 (7)</b>

<b>+</b>		
<b>R002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (7)</b>	<b>288 929,14</b>	<b>288 929,14</b>

<b>R002</b>	<b>REPRISE DE RESULTAT</b>	<b>288 929,14</b>	<b>288 929,14</b>	<b>288 929,14</b>
-------------	----------------------------	-------------------	-------------------	-------------------

<b>=</b>	
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>8 317 310,80</b>

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.  
(2) cf. I - Modalités de vote.  
(3) Hors restes à réaliser  
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.  
(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043=DE 043.  
(6) Compte 7815 : si la régie a opté pour le régime des provisions budgétaires.  
(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

## SECTION D' INVESTISSEMENT

III - VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES					B1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts avant DM	Propositions nouvelles	Vote	Crédits ouverts après DM
20	<b>Immobilisations incorporelles (hors opérations)</b>				
205	CONCESSION DROITS SIMILAIRES				
21	<b>Immobilisations corporelles (hors opérations)</b>	140 000,00	43 214,52	43 214,52	183 214,52
214	Constructions sur sol d'autrui				
2145	Construction sur sol d'autrui - INSTALLATIONS GÉNÉRALES, A				
215	MATERIEL ET OUTILLAGE ET AMENAGEMENTS	20 000,00	-15 000,00	-15 000,00	5 000,00
2181	INST.GENER.AGENC.AMENAG.DIV.	5 000,00	7 670,31	7 670,31	12 670,31
2182	MATERIEL DE TRANSPORT				
2183	MATERIEL DE BUREAU INFORMA.	35 000,00			35 000,00
2184	MOBILIER	15 000,00	-8 500,00	-8 500,00	6 500,00
2188	AUTRES	65 000,00	59 044,21	59 044,21	124 044,21
22	<b>Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)</b>				
23	<b>Immobilisations en cours (hors opération)</b>				
	<b>Total des opérations (5)</b>				
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>140 000,00</b>	<b>43 214,52</b>	<b>43 214,52</b>	<b>183 214,52</b>
10	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>				
13	<b>Subventions d'investissement</b>				
16	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>				
18	<b>Compte de liaison : affectation à</b>				
26	<b>Participations et créances rattachées à des particip.</b>				
27	<b>Autres immobilisations financières</b>				
020	<b>Dépenses imprévues</b>		<b>227 414,59</b>	<b>227 414,59</b>	<b>227 414,59</b>
20	DEPENSES IMPREVUES		227 414,59	227 414,59	227 414,59
<b>Total des dépenses financières</b>			<b>227 414,59</b>	<b>227 414,59</b>	<b>227 414,59</b>
45...1..	Opé. pour compte de tiers n°...(1 ligne par opé.) (6)				
<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>					
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b>		<b>140 000,00</b>	<b>270 629,11</b>	<b>270 629,11</b>	<b>410 629,11</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Cf. I - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>B1</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts avant DM	Propositions nouvelles	Vote	Crédits ouverts après DM
040	Opérations d'ordre transfert entre sections (5)				
102	DOTATIONS ET FONDS GLOBALISES D'INVESTISSEMENT				
	Reprises sur autofinancement antérieur (6)				
	Charges transférées				
041	Opérations patrimoniales (7)				
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>					

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)</b>	140 000,00	270 629,11	270 629,11	410 629,11
---	------------	------------	------------	------------

			+
<b>RESTES A REALISER N-1 (8)</b>			
			+
<b>D001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (8)</b>			
<b>D001 Déficit investissement reporté</b>			=
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>			<b>410 629,11</b>

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.  
(2) cf. I - Modalités de vote.  
(3) Hors restes à réaliser  
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.  
(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.  
(6) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.  
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.  
(8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats);

**III - VOTE DU BUDGET**

**III**

**SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES**

**B2**

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts avant DM	Propositions nouvelles	Vote	Crédits ouverts après DM
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées				
20	Immobilisations incorporelles				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
<b>Total des recettes d'équipement</b>					

10	Dotations, fonds divers et réserves				
18	Compte de liaison : affectation à				
26	Participations et créances rattachées à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
28	Amortissements des immobilisations				
<b>Total des recettes financières</b>					

45...2..	Opé. pour compte de tiers n°...(1 ligne par opé.) (5)				
<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>					

<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>					
-----------------------------------	--	--	--	--	--

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) cf. I - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>B2</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts avant DM	Propositions nouvelles	Vote	Crédits ouverts après DM
021	Virement de la section d'exploitation				
021	VIREMENT DE LA SECTION EXPLOITATION				
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5), (6)				
28031	AMORTISSEMENTS IMMOS INCORPORELLES				
2805	AMORTISSEMENTS LOGICIELS				
2815	AMORTISSEMENTS MATERIEL AMENAGEMENT OUTILLAGE				
28154	AMORTISSEMENTS MATERIEL INDUSTRIELS				
28155	AMORTISSEMENTS OUTILLAGE INDUSTRIELS				
28157	AMORTISSEMENTS AGENCEMENTS ET AMENAGEMENT DU MATERIEL ET OUTILLAGE INDUSTRIEL				
28181	AMORTISSEMENTS MOBILIER				
28182	AMORTISSEMENTS VEHICULES				
28183	AMORTISSEMENTS MATERIEL DE BUREAU ET MAT				
28184	AMORTISSEMENTS MOBILIER				
28188	AMORTISSEMENTS AUTRES				
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>					
041	Opérations patrimoniales (7)				
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>					
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)</b>					
+					
<b>RESTES A REALISER N-1 (8)</b>					
+					
<b>R001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (8)</b>				270 629,11	270 629,11
R001	<b>REPRISE DE RESULTAT</b>		270 629,11	270 629,11	270 629,11
=					
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>					270 629,11

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la Régie.

(2) cf. I - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(6) Si la Régie applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D</b>

**D - ARRETE - SIGNATURES**

	Nombre de membres en exercice 22 Nombre de membres présents 17 Nombre de suffrages exprimés 18 VOTES : Pour 18 Contre ..... 0 ..... Abstentions ..... 0 .....
	Date de convocation : 28-mai-24
Présenté par le président du Conseil d'administration, A Villeneuve d'Ascq le 28 mai 2024 Le président, Monsieur Michel Delepaul	
Certifié exécutoire par la présidente, compte tenu de la transmission en préfecture, le ..... et de la publication le ..... A ....., le .....	





Etablissement Public de Coopération Culturelle

---

N° 2024-02-03

Vote du compte administratif 2023

Délibération n°2024-02-03 du 28 mai 2024 du Conseil d'administration de l'EPCC « LaM »,

Conformément aux lois n° 2002-6 du 4 janvier 2002 et n°2006-723 du 22 juin 2006, relatives à la création d'établissements publics de coopération culturelle, et à leur fonctionnement,

Conformément aux décrets n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 et n° 2007-788 du 10 mai 2007 relatifs aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1431-1 et suivants, relatifs au fonctionnement des Établissements publics de coopération culturelle,

Conformément à l'arrêté préfectoral du 29 février 2012, portant création de l'EPCC LaM,

Conformément à l'article 9 et au titre 3 des statuts de l'EPCC,

L'EPCC LaM souhaite procéder au vote du compte administratif de 2023.

Vu la proposition de compte administratif jointe en annexe,

Il est proposé au Conseil d'administration d'approuver le compte administratif de 2023.

Après avoir délibéré, le Conseil d'administration décide à l'unanimité d'approuver le compte administratif de 2023.

Régulièrement publié et transmis en préfecture le .....

Fait à Villeneuve d'Ascq le 28 mai 2024

Le président du Conseil d'Administration du LaM  
Michel DELEPAUL



# REPUBLIQUE FRANCAISE

<b>Numéro SIRET</b>	<b>COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT</b>
---------------------	-------------------------------------

POSTE COMPTABLE DE :

<b>SERVICE PUBLIC LOCAL</b>
-----------------------------

BUDGET A : EP  
**M4 (1)**

<b>Compte Administratif</b>
-----------------------------

BUDGET : (2)

**ANNEE 2023**

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M4, M41, M42, M43, M44 ou M49.  
(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé de **ZUZJ**

## SOMMAIRE

pages			
	<b>I Informations générales</b> Modalités de vote du compte administratif		
	<b>II Présentation générale du compte administratif</b> A1 - Vue d'ensemble - Execution du budget et des restes à réaliser A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres B1 - Balance générale du budget - Dépenses B2 - Balance générale du budget - Recettes		
	<b>III Vote du compte administratif</b> A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses B2 - Section d'investissement - Détail des recettes B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles		
	<b>IV - Annexes</b>	<b>Jointes</b>	<b>Sans objet</b>
	<b>A - Eléments du bilan</b>		
	A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N A1.8 - Etat de la dette - Autres dettes A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations A3.2 - Etalement des provisions A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes A6 - Etat des charges transférées A7 - Détail des opérations pour compte de tiers A8.1 - Variation du patrimoine (article R.2313-3 du CGCT) - Entrées A8.2 - Variation du patrimoine (article R.2313-3 du CGCT) - Sorties A8.3 - Opérations liées aux cessions A9.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code l'urbanisme) - Entrées A9.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code l'urbanisme) - Sorties A10 - Etat des travaux en régie		
	<b>B - Engagements hors bilan</b>		
	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé B1.6 - Etat des autres engagements donnés B1.7 - Etat des engagements reçus B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		
	<b>C - Autres éléments d'informations</b>		
	C1.1 - Etat du personnel C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) C4 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes		
	<b>D Arrêté et signatures</b>		
	D - Arrêté et signatures		

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-8 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L.5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

<b>I - INFORMATIONS GENERALES</b>	I
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	

- I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget :
- au niveau (1) pour la section de fonctionnement ;
  - au niveau (1) pour la section d'investissement.
  - avec ou sans les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3 (2).

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) :

- (1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
- (2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.
- (3) A compléter par un seul des deux choix suivants :
- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
  - budgétaires (délibération n° ..... du .....).

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

**EXECUTION DU BUDGET**

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
<b>REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)</b>	<b>Section d'exploitation</b>	8 670 632,45	8 524 235,21	-146 397,24
	<b>Section d'investissement <small>(y compris les comptes 1064 et 1090)</small></b>	213 301,34	275 225,52	61 924,18

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
<b>REPORTS DE L'EXERCICE N-1</b>	<b>Report en section d'exploitation (002)</b>	0,00	435 326,38	
	<b>Report en section d'investissement (001)</b>	0,00	208 704,93	

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>		<b>8 883 933,79</b>	<b>9 443 492,04</b>	<b>559 558,25</b>

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
<b>RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)</b>	<b>Section d'exploitation</b>	0,00	0,00	
	<b>Section d'investissement</b>	0,00	0,00	
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
<b>RESULTAT CUMULE</b>	<b>Section d'exploitation</b>	8 670 632,45	8 959 561,59	288 929,14
	<b>Section d'investissement</b>	213 301,34	483 930,45	270 629,11
	<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>8 883 933,79</b>	<b>9 443 492,04</b>	<b>559 558,25</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER**

Chap/art	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
<b>TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>			
011	Charges à caractère général		
012	Charges de personnel, frais assimilés		
014	Atténuations de produits		
65	Autres charges de gestion courante		
66	Charges financières		
67	Charges exceptionnelles		
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés		
70	Ventes produits fabriqués, prestations		
73	Produits issus de la fiscalité		
74	Subventions d'exploitation		
75	Autres produits de gestion courante		
013	Atténuations de charges		
76	Produits financiers		
77	Produits exceptionnels		
<b>LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
10	Dotations, fonds divers et réserves		
13	Subventions d'investissement		
16	Emprunts et dettes assimilées		
18	Compte de liaison : affectat* (BA, régie) (6)		
20	Immobilisations incorporelles		
21	Immobilisations corporelles		
22	Immobilisations reçues en affectation (5)		
23	Immobilisations en cours		
	[...] Opération d'équipement n°		
26	Participat* et créances rattachées		
27	Autres immobilisations financières		
	Opération pour compte de tiers n° - [...] (3)		

(1) Indiquer le signe - si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses.  
(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).  
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).  
(3) Le chapitre 40 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en recettes qu'en dépenses.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

**DEPENSES D'EXPLOITATION**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	5 291 075,63	5 141 011,59	84 617,17		65 446,87
012	Charges de personnel et frais assimilés	3 031 584,66	3 031 021,39			563,27
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante	92 638,51	92 462,33			176,18
	<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	<b>8 415 298,80</b>	<b>8 264 495,31</b>	<b>84 617,17</b>		<b>66 186,32</b>
66	Charges financières	400,00	104,67			295,33
67	Charges exceptionnelles	30 071,04	29 796,31			274,73
68	Dotations aux provisions et dépréciat*(2)	16 393,47	16 393,47			
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (3)					
022	Dépenses imprévues	243 976,08				
	<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>	<b>8 706 139,39</b>	<b>8 310 789,76</b>	<b>84 617,17</b>		<b>66 766,38</b>
023	Virement à la section d'investissement (4)	40 000,00				
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (4)	275 839,85	275 226,52			614,33
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. d'exp (uniquement en M44) (4)					
	<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>	<b>315 839,85</b>	<b>275 226,52</b>			<b>614,33</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>9 021 979,24</b>	<b>8 586 015,28</b>	<b>84 617,17</b>		<b>67 370,71</b>
<b>Pour information</b>						
<b>D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1</b>		0,00				

**RECETTES D'EXPLOITATION**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuation de charges		10 492,29			-10 492,29
70	Ventes de produits fabriqués, prestations...	1 374 595,49	1 325 934,63			48 660,86
73	Produits issus de la fiscalité (5)					
74	Subventions d'exploitation	7 031 525,00	7 047 491,60			-15 966,60
75	Autres produits de gestion courante	100 532,37	52 880,41			47 651,96
	<b>Total des recettes de gestion courante</b>	<b>8 506 652,86</b>	<b>8 436 798,93</b>			<b>69 853,93</b>
76	Produits financiers		908,52			-908,52
77	Produits exceptionnels	80 000,00	86 527,76			-6 527,76
78	Reprises sur provisions et dépréciations(2)					
79	Transfert de charges					
	<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>	<b>8 586 652,86</b>	<b>8 524 235,21</b>			<b>62 417,65</b>
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (6)					
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. d'exp (uniquement en M44) (4)					
	<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>					
	<b>TOTAL</b>	<b>8 586 652,86</b>	<b>8 524 235,21</b>			<b>62 417,65</b>
<b>Pour information</b>						
<b>R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1</b>		435 326,39				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts desquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(3) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	20 000,00	20 000,00		
21	Immobilisations corporelles	210 000,00	193 301,34		16 698,66
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>230 000,00</b>	<b>213 301,34</b>		<b>16 698,66</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves				
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées				
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (3)				
26	Participat* et créances rattachées				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues	294 544,93			
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>294 544,93</b>			
45...	<b>Total des opé. Pour compte de tiers (4)</b>				
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>524 544,93</b>	<b>213 301,34</b>		<b>16 698,66</b>
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (2)				
041	Opérations patrimoniales (2)				
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>					
<b>TOTAL</b>		<b>524 544,93</b>	<b>213 301,34</b>		<b>16 698,66</b>
<b>Pour information</b>					
<b>D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</b>		<b>0,00</b>			

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)				
20	Immobilisations incorporelles				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
<b>Total des recettes d'équipement</b>					
10	Dot., fonds divers et réserves				
106	Réserves (5)				
165	Dépôts et cautionnements reçus				
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)(3)				
26	Participat* et créances rattachées				
27	Autres immobilisations financières				
<b>Total des recettes financières</b>					
45...	<b>Total des opé. pour le compte de tiers (4)</b>				
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>					
021	Virement de la section de fonctionnement (2)	40 000,00			
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (2)	275 840,00	275 225,52		614,48
041	Opérations patrimoniales (2)				
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>315 840,00</b>	<b>275 225,52</b>		<b>614,48</b>
<b>TOTAL</b>		<b>315 840,00</b>	<b>275 225,52</b>		<b>614,48</b>
<b>Pour information</b>					
<b>R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</b>		<b>208 704,93</b>			

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(4) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(5) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B1</b>

**1 - MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)**

EXPLOITATION		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	5 225 628,76		5 225 628,76
012	Charges de personnel et frais assimilés	3 031 021,39		3 031 021,39
014	Atténuation de produits			
60	<i>Achats et variations de stocks (3)</i>			
65	Autres charges de gestion courante	92 462,33		92 462,33
66	Charges financières	104,67		104,67
67	Charges exceptionnelles	29 796,31		29 796,31
68	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux prov.	16 393,47	275 225,52	291 618,99
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)			
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>			
<b>Dépenses d'exploitation - Total</b>		<b>8 395 406,93</b>	<b>275 225,52</b>	<b>8 670 632,45</b>

<b>D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1</b>	+
--	---

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	=	<b>8 670 632,45</b>
---	---	---------------------

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
14	<i>Provisions réglementées et amortissements dérogatoires</i>			
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>			
16	Remboursement d'emprunt (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation			
	Total des opérations d'équipement			
20	Immobilisations incorporelles (6)	20 000,00		20 000,00
21	Immobilisations corporelles (6)	193 301,34		193 301,34
22	Immobilisations reçues en affectation (6)			
23	Immobilisations en cours (6)			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	<i>Amortissements des immobilisations (reprises)</i>			
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>			
39	<i>Dépréciation des stocks et en-cours</i>			
4581	Total des opérations pour compte de tiers (7)			
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>			
3...	Stocks			
<b>Dépenses d'investissement - Total</b>		<b>213 301,34</b>		<b>213 301,34</b>

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE DE N-1</b>	+
---	---

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	=	<b>213 301,34</b>
---	---	-------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.  
(2) Voir liste des opérations d'ordre.  
(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).  
(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.  
(5) Si la règle applique le régime des provisions budgétaires.  
(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».  
(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B2</b>

**2 - TITRES EMIS (y compris sur restes à réaliser N-1)**

	<b>EXPLOITATION</b>	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuation de charges	10 492,29		10 492,29
60	Achats et variation des stocks (3)			
70	Ventes de produits fabriqués, prestations ...	1 325 934,63		1 325 934,63
71	Production stockée (ou déstockage) (3)			
72	Production immobilisée			
73	Produits issus de la fiscalité (7)			
74	Subventions d'exploitation	7 047 491,60		7 047 491,60
75	Autres produits de gestion courante	52 880,41		52 880,41
76	Produits financiers	908,52		908,52
77	Produits exceptionnels	86 527,76		86 527,76
78	Reprises sur amortissements et provisions			
79	Transferts de charges			
	<b>Recettes d'exploitation - Total</b>	<b>8 524 235,21</b>		<b>8 524 235,21</b>

+	<b>R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE N-1</b>	<b>435 326,38</b>
=		
	<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>8 959 561,59</b>

	<b>INVESTISSEMENT</b>	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)			
13	Subventions d'investissement			
14	Provisions réglementées et amortissements dérogatoires			
15	Provisions pour risques et charges (4)			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation			
20	Immobilisations incorporelles (5)			
21	Immobilisations corporelles (5)			
22	Immobilisations reçues en affectation (5)			
23	Immobilisations en cours (5)			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des immobilisations		275 225,52	275 225,52
29	Dépréciation des immobilisations (4)			
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)			
45...	Opérations pour compte de tiers (6)			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
3...	Stocks			
	<b>Recettes d'investissement - Total</b>		<b>275 225,52</b>	<b>275 225,52</b>

+	<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1</b>	<b>208 704,93</b>
+		
	<b>AFFECTATION AUX COMPTES 106</b>	
=		
	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>483 930,45</b>

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.  
(2) Voir liste des opérations d'ordre.  
(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).  
(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.  
(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».  
(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).  
(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

**SECTION D'EXPLOITATION**

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF						
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES						
A1						
Chap	Libellé (1)	Crédits au budget (BP+DM+R+N-1)	Crédits engagés (sur budget à l'exécution)			Crédits annulés
			Montant A1	Charges réelles	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à l'exécution (2)	2 291 526,62	2 161 021,28	84 817,17		96 488,17
004	ACHATS D'OUVERTS ET PRODUITS FINANCIERS	1 311 211,00	689 699,31			621 511,69
009	ACHATS MATERIELS, EQUIPEMENT, TRAVAUX	55 918,82	34 684,67	11 884,00		400 844,13
00911	EOP	279 678,46	378 816,24			22 756,89
00912	EDF	686 255,86	548 511,79	40 578,12		1 661,26
00913	EALX	7 000,00	6 062,31			-132,31
00914	CONTRAT QUALITE	70 000,00	51 408,77			6 000,00
00915	FOURNITURES BREVES & PET. EOP	58 275,28	51 854,28			16 591,50
00916	FOURNITURES ADM	7 000,00	4 666,45			-2 473,01
00917	FURNITURES	4 200,00	3 301,42	280,00		2 298,51
00918	ACHATS MARCHANDISES	800,00				80,56
00919	SOUS-TRAITANCE GENERALE					800,00
010	CREDIT BAL					
0101	LOCATIONS MOBILIERES	405 928,11	413 424,21			-6 496,10
0102	TRAV. ENTREPR. IMMOBILIERES	87 827,94	14 178,14			13 700,80
0103	MATERIALS MOUVANT	21 000,00	22 726,00			-1 726,00
0104	ENTRETIEN DES COLLECTIONS	10 300,00	14 662,29			-4 362,29
0105	MANTENANCE GÉNÉRALE	9 000,00	8 000,00			9 000,00
0106	MANTENANCE INFORMATIQUE	3 715,00	59 458,29			-1 743,29
0107	MANTENANCE AÉRONAVION	4 500,00	2 887,87			1 612,13
0108	MANTENANCE INGENIERIE	25 214,00	21 488,84	1 014,62		2 127,54
0109	MANTENANCE EAUX	31 080,00	30 121,77			-958,23
0110	MANTENANCE AUTRES	19 765,00	21 716,45	1 864,20		-2 616,71
0111	ASSURANCE OBLIGATOIRE DOMMAGE CONSTRUCTION	22 813,00	7 297,53	11 528,79		3 260,68
0112	DIVERS	54 107,00	16 213,84	1 005,64		37 068,52
0113	PROVISIONS	22 705,00	23 958,81	45,00		-1 258,81
0114	PROVISIONS AU COMPTABLE ET AUX REGISTRES	18 940,00	17 952,00			9 88,00
0115	HONORAIRES	13 611,00	6 296,36			17 484,64
0116	HONORAIRES A L'ETAT	89 537,58	82 360,91			-7 176,67
0117	HONORAIRES A L'ETAT	99 307,43	356 290,61			-166 983,18
0118	CATASTROPHES ET IMPRÉVUS	139 436,67	340 941,03	12 427,00		-116 466,22
0119	DIVERS		1 150,86			-1 150,86
020	TRANSPORT DE BIENS ET TRANSPORT COLLECTIF DE PERSONNES	397 479,73	400 776,41	50,00		-12 296,68
0201	VOYAGES ET DÉPLACEMENTS - ETC.	28 426,72	37 890,76			-9 464,04
0202	MARCHEMARCHÉ VOYAGES ET DÉPLACEMENTS DU PERSONNEL	28 658,02	28 948,82			-2 85,80
0203	RECEPTIONS	61 598,02	31 478,71	1 613,80		19 526,51
0204	RENTREMENT ET ROUTAGE	20 000,00	18 822,44			7 228,56
0205	TELEPHONE ET TELETEX	13 487,00	10 298,28			3 188,72
0206	SERVICES BANCAIRES A AIRMAILS	1 000,00	1 795,76			-895,76
0207	CONCOURS DIVERS	27 210,00	27 984,76			-774,76
0208	FRAIS DE DÉPLACEMENT	654 302,91	649 972,96			-4 329,95
0209	Frais de nettoyage des locaux	144 490,00	148 314,07			-3 824,07
0210	REMBOURSEMENT DE FRAIS EXT.	6 300,00	34 282,00	281,16		-28 981,16
0211	REPORTS DIRECTS					
0212	DROITS D'ENREGLISTREMENT ET DE TIMBRE					
030	Charges de personnel (3)	2 831 566,58	3 381 871,29			550,27
031	PERSONNEL INTERIMAIRE	3 801,96	3 801,96			
0311	TAXES SUR SALAIRES	8 500,00				6 500,00
0312	TAXES D'APPRENTISSAGE	27 000,00	24 280,00			2 720,00
0313	ACCESSION	10 000,00	83 842,00			-73 842,00
0314	PARTICIPATION EMPLOYEUR FORMATION CONTINUE	10 000,00	1 457 468,39			-1 357 468,39
0315	PARTICIPATION EFFORT COOPERATION	10 000,00	82 842,00			-72 842,00
0316	AUTRES IMPOTS TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES SUR TRAITEMENT PRINCIPAL	1 578 614,54	1 457 468,39			121 146,15
0317	CONGES PAYES	4 000,00	6 172,61			-2 172,61
0318	PRIME DE PARTICIPATION	10 000,00	30 000,00			-20 000,00
0319	INDICENTIF ET AVANTAGES DIVERS	842 816,42	504 502,67			338 313,75
0320	COTISATIONS UNISAF					
0321	COTISATIONS AUX MUTUELLES	308 848,45	408 568,28			-99 719,83
0322	COTISATIONS CAISSE RETRAITE ET PENSION OBLIG.					
0323	COTISATIONS CAISSE RETRAITE ET PENSION OBLIG.					
0324	ALRES ORGANISMES SOCIAUX	80 000,00	80 543,00			-543,00
0325	TITRES RESTAURANTS	25 000,00	24 281,82			718,18
0326	VERSEMENTS AUX COMITES D'ENTREPRISE					
0327	VERSEMENTS AUX AUTRES OUVRIERS SOCIAUX	9 878,82	4 538,80			5 340,02
0328	MEDICINE DU TRAVAIL ET PHARMACIE					
040	Administration des produits (4)					
041	Autres charges de gestion courante	22 478,21	22 478,21			
0411	REDEVANCES POUR BREVET, LICENCES, MARQUES, PROPRIETES SUR CREANCES RECOURABLES	22 988,91	22 462,53			526,38
0412	DIVERS					
042	TOTAL DES DEPENSES DE GESTION DES SERVICES	8 815 298,36	8 264 455,51	84 817,17		550,27
050	Charges financières (5)	288,00	288,00			
0501	PORTES DE CHANGE	400,00	104,91			295,09
051	Charges exceptionnelles (6)	30 071,04	29 798,31			272,73
0511	TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)	30 071,04	29 798,31			272,73
052	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES					
060	Dotations aux amortissements (7)	10 305,47	10 305,47			
061	DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR PERDRES ET CHARGES	10 305,47	10 305,47			
062	Dotations sur bénéfices et réserves (8)					
063	Dotations sur bénéfices et réserves (9)					
064	Dotations sur bénéfices et réserves (10)					
065	Dotations sur bénéfices et réserves (11)					
066	Dotations sur bénéfices et réserves (12)					
067	Dotations sur bénéfices et réserves (13)					
068	Dotations sur bénéfices et réserves (14)					
069	Dotations sur bénéfices et réserves (15)					
070	Dotations sur bénéfices et réserves (16)					
071	Dotations sur bénéfices et réserves (17)					
072	Dotations sur bénéfices et réserves (18)					
073	Dotations sur bénéfices et réserves (19)					
074	Dotations sur bénéfices et réserves (20)					
075	Dotations sur bénéfices et réserves (21)					
076	Dotations sur bénéfices et réserves (22)					
077	Dotations sur bénéfices et réserves (23)					
078	Dotations sur bénéfices et réserves (24)					
079	Dotations sur bénéfices et réserves (25)					
080	Dotations sur bénéfices et réserves (26)					
081	Dotations sur bénéfices et réserves (27)					
082	Dotations sur bénéfices et réserves (28)					
083	Dotations sur bénéfices et réserves (29)					
084	Dotations sur bénéfices et réserves (30)					
085	Dotations sur bénéfices et réserves (31)					
086	Dotations sur bénéfices et réserves (32)					
087	Dotations sur bénéfices et réserves (33)					
088	Dotations sur bénéfices et réserves (34)					
089	Dotations sur bénéfices et réserves (35)					
090	Dotations sur bénéfices et réserves (36)					
091	Dotations sur bénéfices et réserves (37)					
092	Dotations sur bénéfices et réserves (38)					
093	Dotations sur bénéfices et réserves (39)					
094	Dotations sur bénéfices et réserves (40)					
095	Dotations sur bénéfices et réserves (41)					
096	Dotations sur bénéfices et réserves (42)					
097	Dotations sur bénéfices et réserves (43)					
098	Dotations sur bénéfices et réserves (44)					
099	Dotations sur bénéfices et réserves (45)					
100	Dotations sur bénéfices et réserves (46)					
101	Dotations sur bénéfices et réserves (47)					
102	Dotations sur bénéfices et réserves (48)					
103	Dotations sur bénéfices et réserves (49)					
104	Dotations sur bénéfices et réserves (50)					
105	Dotations sur bénéfices et réserves (51)					
106	Dotations sur bénéfices et réserves (52)					
107	Dotations sur bénéfices et réserves (53)					
108	Dotations sur bénéfices et réserves (54)					
109	Dotations sur bénéfices et réserves (55)					
110	Dotations sur bénéfices et réserves (56)					
111	Dotations sur bénéfices et réserves (57)					
112	Dotations sur bénéfices et réserves (58)					
113	Dotations sur bénéfices et réserves (59)					
114	Dotations sur bénéfices et réserves (60)					
115	Dotations sur bénéfices et réserves (61)					
116	Dotations sur bénéfices et réserves (62)					
117	Dotations sur bénéfices et réserves (63)					
118	Dotations sur bénéfices et réserves (64)					
119	Dotations sur bénéfices et réserves (65)					
120	Dotations sur bénéfices et réserves (66)					
121	Dotations sur bénéfices et réserves (67)					
122	Dotations sur bénéfices et réserves (68)					
123	Dotations sur bénéfices et réserves (69)					
124	Dotations sur bénéfices et réserves (70)					
125	Dotations sur bénéfices et réserves (71)					
126	Dotations sur bénéfices et réserves (72)					
127	Dotations sur bénéfices et réserves (73)					
128	Dotations sur bénéfices et réserves (74)					
129	Dotations sur bénéfices et réserves (75)					
130	Dotations sur bénéfices et réserves (76)					
131	Dotations sur bénéfices et réserves (77)					
132	Dotations sur bénéfices et réserves (78)					
133	Dotations sur bénéfices et réserves (79)					
134	Dotations sur bénéfices et réserves (80)					
135	Dotations sur bénéfices et réserves (81)					
136	Dotations sur bénéfices et réserves (82)					
137	Dotations sur bénéfices et réserves (83)					
138	Dotations sur bénéfices et réserves (84)					
139	Dotations sur bénéfices et réserves (85)					
140	Dotations sur bénéfices et réserves (86)					
141	Dotations sur bénéfices et réserves (87)					
142	Dotations sur bénéfices et réserves (88)					
143	Dotations sur bénéfices et réserves (89)					
144	Dotations sur bénéfices et réserves (90)					
145	Dotations sur bénéfices et réserves (91)					
146	Dotations sur bénéfices et réserves (92)					
147	Dotations sur bénéfices et réserves (93)					
148	Dotations sur bénéfices et réserves (94)					
149	Dotations sur bénéfices et réserves (95)					
150	Dotations sur bénéfices et réserves (96)					
151	Dotations sur bénéfices et réserves (97)					
152	Dotations sur bénéfices et réserves (98)					
153	Dotations sur bénéfices et réserves (99)					
154	Dotations sur bénéfices et réserves (100)					
155	Dotations sur bénéfices et réserves (101)					
156	Dotations sur bénéfices et réserves (102)					
157	Dotations sur bénéfices et réserves (103)					
158	Dotations sur bénéfices et réserves (104)					
159	Dotations sur bénéfices et réserves (105)					
160	Dotations sur bénéfices et réserves (106)					
161	Dotations sur bénéfices et réserves (107)					
162	Dotations sur bénéfices et réserves (108)					
163	Dotations sur bénéfices et réserves (109)					
1						

**III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF**  
**SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES**

**III**  
**A2**

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuation des charges (2)		-10 492,29			-10 492,29
6096	RRR obtenus sur achats d'approvisionnements non stockés					
619	Rabais, remises et ristournes obtenus sur services extérieurs					
6419	REMBOURSEMENT SUR REMUNERATION DU PERSONNEL					
6459	REMBOURSEMENTS SUR CHARGES DE SECURITE SOCIALE		10 492,29			-10 492,29
6479	REMBOURSEMENTS SUR AUTRES CHARGES SOCIALES					
70	Ventes de produits fabriqués, prestations ...	1 374 695,49	1 326 934,63			48 660,86
706	PRESTATIONS DE SERVICES	1 010 840,92	975 277,97			35 562,95
707	VENTE DE PRODUITS	10 700,00	6 510,18			4 189,82
708	PRODUITS DES ACTIVITES ANNEXES					
7083	LOCATIONS DIVERSES	60 000,00	46 035,00			13 965,00
7084	MISE A DISPOSITIONS PERS.FACT.					
7088	AUTRES PROD. D'ACT.ANNEXES	293 054,57	298 111,48			-5 056,91
73	Produits issus de la fiscalité (3)					
74	Subventions d'exploitation	7 031 525,00	7 047 491,60			-15 966,60
74	SUBVENTION D'EXPLOITATION	7 031 525,00	7 047 491,60			-15 966,60
75	Autres produits de gestion courante	100 532,37	52 680,41			47 661,96
751	REDEVANCES POUR BREVETS, LICENCES, MARQUES					
753	RECETTES DE PARTENARIAT					2 567,40
757	REDEVANCE DES CONCESSIONS	42 532,37	39 964,97			45 084,56
758	PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	58 000,00	12 915,44			
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES</b>		<b>8 506 652,86</b>	<b>8 436 798,93</b>			<b>69 853,93</b>
<b>(a) = 013+70+73+74+75</b>						
76	Produits financiers (b)		908,52			-908,52
766	GAIN DE CHANGE		908,52			-908,52
77	Produits exceptionnels (c)	80 000,00	86 527,76			-6 527,76
7714	Recouvrement sur créances admises en non valeur					
7718	Autres Produits exceptionnels sur opération de gestion		52 733,46			-52 733,46
773	MANDATS ANNULES (sur exercices antérieurs)		395,30			-395,30
775	CESSION ELEMENTS ACTIF					
778	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	80 000,00				80 000,00
7780	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS					
7781	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS C'ART		33 039,00			-33 039,00
7782	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS PARCOURS		360,00			-360,00
7788	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS					
78	Reprises sur provisions et sur dépréciations (d) (4)					
781	REPRISE SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS					
79	TRANSFERT DE CHARGES					
7911	TRANSFERTS DE CHARGE EXPLOITATION					
<b>TOTAL RECETTES REELLES = a+b+c+d</b>		<b>8 586 652,86</b>	<b>8 524 235,21</b>			<b>62 417,65</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)					
7912	TRANSFERTS DE CHARGE IMMO					
043	Op. d'ordre à l'intérieur de la sect. de fonct. (5)					
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>						
<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION</b> (= Total des opérations réelles et ordres)		<b>8 586 652,86</b>	<b>8 524 235,21</b>			<b>62 417,65</b>

Pour information R002 Excédent d'exploitation reporté de N-1	435 328,38
---	------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

	<b>III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>		<b>III</b>
	<b>SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES</b>		<b>A2</b>

Chap/ art (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
		Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
		Montant des ICNE de l'exercice - Montant des ICNE de l'exercice N-1 = Différence ICNE N - ICNE N-1			

- (1) Détailler les chapitres budgétaires conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
- (2) L'article 699 n'existe pas en M.
- (3) Ce chapitre existe uniquement en M. 44.
- (4) Si la régie applique le régime des budgets budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Cf. Définitions du chapitre des opérations de trésorerie RE 042 = DI 040, RE 043=DE 043.
- (6) Le compte 7815 peut figurer dans le chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

## SECTION D' INVESTISSEMENT

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF				III
SECTION D' INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Re ré crédits annulés (2)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	20 000,00	20 000,00	
2031	FRAIS D'ETUDES			
205	CONCESSION DROITS SIMILAIRES	20 000,00	20 000,00	
				16 698,66
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	210 000,00	193 301,34	
214	Constructions sur sol d'autrui			
2145	Construction sur sol d'autrui - INSTALLATIONS GENERALES, A			7 598,06
215	INSTALLAT. TECHNIQUES. MAT OUT	7 598,06	2 117,30	-2 117,30
2154	MATERIEL INDUSTRIEL			
2155	OUTILLAGE INDUSTRIEL			9 103,31
2181	INST. GENER. AGENC. AMENAG. DIV.	151 333,71	142 230,40	
2182	MATERIEL DE TRANSPORT			-770,10
2183	MATERIEL DE BUREAU INFORMA.	4 753,98	5 524,08	-938,91
2184	MOBILIER	12 642,65	13 581,56	
2188	AUTRES	33 671,60	29 848,00	3 823,60
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)			
23	Immobilisations en cours (hors opération)			
	Opérations d'équipement n°... (1 ligne par opé.) (3)			
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>230 000,00</b>	<b>213 301,34</b>	<b>16 698,66</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
16	Emprunts et dettes assimilées			
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)			
26	Participations et créances rattachées à des particip.			
27	Autres immobilisations financières			
020	Dépenses imprévues	294 544,93		294 544,93
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>294 544,93</b>		
	Opé. pour compte de tiers n°... (1 ligne par opé.) (4)			
	<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>	<b>524 544,93</b>	<b>213</b>	<b>38 1 243,59</b>
	<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b>			
040	Opérations d'ordre transfert entre sections (5)			

## SECTION D' INVESTISSEMENT

<b>III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>B1</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser	Crédits annulés (2)
102	DOTATIONS ET FONDS GLOBALISES D'INVESTISSEMENT				
	<i>Reprises sur autofinancement antérieur (6)</i>				
	<i>Charges transférées</i>				
041	<i>Opérations patrimoniales (7)</i>				
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>					

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)</b>	<b>524 544,93</b>	<b>213 301,34</b>		<b>311 243,59</b>
---	-------------------	-------------------	--	-------------------

<b>Pour information</b>	
<b>D001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</b>	

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
- (2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits annulés.
- (3) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
- (4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.
- (6) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail des reprises sur autofinancement antérieur si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>III</b>
	<b>B2</b>

Chap/rt (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser	Crédits annulés (2)
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)				
20	Immobilisations incorporelles				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
<b>Total des recettes d'équipement</b>					

10	Dotations, fonds divers et réserves				
165	Dépôts et cautionnements reçus				
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)				
26	Participat° et créances rattachées				
27	Autres immobilisations financières				
28	Amortissements des immobilisations				
<b>Total des recettes financières</b>					

Opé. pour compte de tiers n°... (1 ligne par opé.) (3)					
<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>					

<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>					
021	Virement de la section d'exploitation	40 000,00			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (4) (5)	275 840,00	275 225,52		614,48
28031	AMORTISSEMENTS FRAIS D'ETUDES				
2805	AMORTISSEMENTS INCORPORELS	29 389,70	29 389,70		
28145	AMORT. CONSTRUCTION SOL AUTRUI	9 769,05	9 769,05		
2815	DEPREC.INSTAL.TECHN.MAT.OUT	1 279,00			1 279,00
28151	SPECIALISEES		1 278,99		-1 278,99
28153	DEPREC.INSTALLATIONS A CARACTERE SPECIFIQUE				
28154	DEPREC.INSTAL.TECHN.MAT.OUT	6 970,00	6 970,00		
28155	Amortissement Outillage industriel				
28157	et outillage industriel				
28181	DEPREC.INSTAL.GENER.AG.AMEN	182 982,82	182 643,59		339,23
28182	DEPREC. MATERIEL DE TRANSPORT				
28183	AMORT.MATERIEL BUREAU.INFORMATIQUE	13 566,00	13 228,27		337,73
28184	AMORTISSEMENTS MOBILIER	5 388,00	5 387,90		0,10

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES					III
					B2
Chap/rt (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser	Crédits annulés (2)
28188	AMORTISSEMENTS AUTRES IMMOBILISATIONS	26 495,43	26 558,02		-62,59
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>		<b>315 840,00</b>	<b>275 225,52</b>		<b>614,48</b>
041	Opérations patrimoniales (6)				
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>315 840,00</b>	<b>275 225,52</b>		<b>614,48</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)</b>		<b>315 840,00</b>	<b>275 225,52</b>		<b>614,48</b>

<b>R001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1</b>	<b>208 704,93</b>
--	-------------------

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(5) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la règle applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

<b>III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**CHAPITRE D'OPERATION D'EQUIPEMENT N° : ....(1)**  
LIBELLE :

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annuels	Cumul des réalisations (3)
<b>DEPENSES</b>						
20	Immobilisations incorporelles					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affect.					
23	Immobilisations en cours					

RECETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annuels	Cumul des réalisations (3)
<b>RECETTES</b>					
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées				
20	Immobilisations incorporelles				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affect.				
23	Immobilisations en cours				

<b>Solde du financement (4)</b>	<b>Pour l'exercice</b>	<b>En cumulé</b>
Recettes - Dépenses	0	

- (1) Ouvrir un cadre par opération.  
(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.  
(3) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.  
(4) Indiquer le signe algébrique.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE</b>	
<b>DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE</b>	<b>A1.1</b>

**A1.1 - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)**

Nature <small>(pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)</small>	Date de la décision de réaliser une ligne de trésorerie <small>(2)</small>	Montant maximum autorisé au 1/1/N	Montant des tirages	Montant des remboursements		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51921 Avance de trésorerie de la collectivité de rattachement						
51926 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billet de trésorerie						
5196 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)						

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6616.

**IV - ANNEXES**  
**ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE**  
**REPARTITION PAR NATURE DE DETTE**

IV

A1.2

**A1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 164A9 et 166)**  
 Emprunts et dettes à l'origine du contrat

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date de émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (4)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0									
164 Emprunts auprès d'établissements de crédits					0									
1641 Emprunts en euros (total)					0									
1643 Emprunts en devises (total)					0									
1644 Emprunts assortis d'une option de tirage sur une ligne de trésorerie (total)					0									
165 Dépôts et cautionnements reçus (total)					0									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (total)					0									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0									
1676 Autres emprunts et dettes (total)					0									
168 Autres emprunts et dettes assimilés (total)					0									
1681 Autres emprunts (total)					0									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0									
1687 Autres dettes					0									
<b>Total général</b>					0									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.  
 (2) Nominal : montant emprunté à l'origine.  
 (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (à déduire un taux variable qui n'est pas explicitement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en pourcentage)  
 (4) Montre le ou les types de taux (ex : Euribor 3 mois).  
 (5) Indiquer le niveau de taux d'intérêt du contrat.  
 (6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.  
 (7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour en fin, X pour autres à préciser.  
 (8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf la classification des emprunts survent la typologie de la circulaire OC81015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales)

**IV - ANNEXES**  
**ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE**  
**REPARTITION PAR NATURE DE DETTE**

IV

A1.2

**A1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)**  
 Emprunts et dettes au 01/01/N

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après la couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt		Annuités de l'exercice			ICM de l'exercice	
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)		Intérêts perçus (le cas échéant) (16)
163 Emprunts obligataires		0		0					0	0	0	0
164 Emprunts auprès d'établissements de crédits		0		0								
1641 Emprunts en euros (total)		0		0								
1643 Emprunts en devises (total)		0		0								
1644 Emprunts assortis d'une option de frange sur une ligne de trésorerie (total)		0		0								
165 Dépôts et cautionnements reçus (total)		0		0								
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (total)		0		0								
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0		0								
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0		0								
168 Autres emprunts et dettes assimilés (total)		0		0								
1681 Autres emprunte (total)		0		0								
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0		0								
1687 Autres dettes		0		0								
<b>Total général</b>		0		0								

(10) S'agit des intérêts dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 086.  
 (11) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 086.  
 (12) Type de leur couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; E : mixte avec un taux variable qui tient pas seulement de son caractère fixe, comme le simple addition d'un taux (auquel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).  
 (13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.  
 (14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.  
 (15) S'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 09111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et l'article 09112 « Intérêts décaissés et comptabilisés à l'article 086 ».  
 (16) S'agit des intérêts dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 086.  
 (17) S'agit des intérêts dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 086.  
 (18) S'agit des intérêts dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 086.  
 (19) S'agit des intérêts dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 086.  
 (20) S'agit des intérêts dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 086.  
 (21) S'agit des intérêts dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 086.  
 (22) S'agit des intérêts dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 086.  
 (23) S'agit des intérêts dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 086.  
 (24) S'agit des intérêts dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 086.  
 (25) S'agit des intérêts dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 086.  
 (26) S'agit des intérêts dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 086.  
 (27) S'agit des intérêts dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 086.  
 (28) S'agit des intérêts dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 086.  
 (29) S'agit des intérêts dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 086.  
 (30) S'agit des intérêts dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 086.  
 (31) S'agit des intérêts dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 086.  
 (32) S'agit des intérêts dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 086.  
 (33) S'agit des intérêts dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 086.  
 (34) S'agit des intérêts dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 086.  
 (35) S'agit des intérêts dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 086.  
 (36) S'agit des intérêts dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 086.  
 (37) S'agit des intérêts dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 086.  
 (38) S'agit des intérêts dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 086.  
 (39) S'agit des intérêts dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 086.  
 (40) S'agit des intérêts dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 086.  
 (41) S'agit des intérêts dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 086.  
 (42) S'agit des intérêts dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 086.  
 (43) S'agit des intérêts dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 086.  
 (44) S'agit des intérêts dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 086.  
 (45) S'agit des intérêts dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 086.  
 (46) S'agit des intérêts dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 086.  
 (47) S'agit des intérêts dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 086.  
 (48) S'agit des intérêts dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 086.  
 (49) S'agit des intérêts dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 086.  
 (50) S'agit des intérêts dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 086.  
 (51) S'agit des intérêts dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 086.  
 (52) S'agit des intérêts dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 086.  
 (53) S'agit des intérêts dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 086.  
 (54) S'agit des intérêts dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 086.  
 (55) S'agit des intérêts dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 086.  
 (56) S'agit des intérêts dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 086.  
 (57) S'agit des intérêts dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 086.  
 (58) S'agit des intérêts dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 086.  
 (59) S'agit des intérêts dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 086.  
 (60) S'agit des intérêts dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 086.  
 (61) S'agit des intérêts dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 086.  
 (62) S'agit des intérêts dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 086.  
 (63) S'agit des intérêts dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 086.  
 (64) S'agit des intérêts dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 086.  
 (65) S'agit des intérêts dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 086.  
 (66) S'agit des intérêts dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 086.  
 (67) S'agit des intérêts dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 086.  
 (68) S'agit des intérêts dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 086.  
 (69) S'agit des intérêts dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 086.  
 (70) S'agit des intérêts dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 086.  
 (71) S'agit des intérêts dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 086.  
 (72) S'agit des intérêts dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 086.  
 (73) S'agit des intérêts dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 086.  
 (74) S'agit des intérêts dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 086.  
 (75) S'agit des intérêts dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 086.  
 (76) S'agit des intérêts dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 086.  
 (77) S'agit des intérêts dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 086.  
 (78) S'agit des intérêts dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 086.  
 (79) S'agit des intérêts dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 086.  
 (80) S'agit des intérêts dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 086.  
 (81) S'agit des intérêts dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 086.  
 (82) S'agit des intérêts dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 086.  
 (83) S'agit des intérêts dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 086.  
 (84) S'agit des intérêts dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 086.  
 (85) S'agit des intérêts dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 086.  
 (86) S'agit des intérêts dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 086.  
 (87) S'agit des intérêts dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 086.  
 (88) S'agit des intérêts dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 086.  
 (89) S'agit des intérêts dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 086.  
 (90) S'agit des intérêts dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 086.  
 (91) S'agit des intérêts dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 086.  
 (92) S'agit des intérêts dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 086.  
 (93) S'agit des intérêts dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 086.  
 (94) S'agit des intérêts dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 086.  
 (95) S'agit des intérêts dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 086.  
 (96) S'agit des intérêts dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 086.  
 (97) S'agit des intérêts dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 086.  
 (98) S'agit des intérêts dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 086.  
 (99) S'agit des intérêts dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 086.  
 (100) S'agit des intérêts dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 086.

**IV - ANNEXES**  
**ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE**  
**REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX**

IV

A1.3

**A1.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)**

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N	Type d'indices(4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû.
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
<b>TOTAL (A)</b>		0	0						0			0	0	
Barrière simple (B)														
<b>TOTAL (B)</b>		0	0						0			0	0	
Option d'échange (C)														
<b>TOTAL (C)</b>		0	0						0			0	0	
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
<b>TOTAL (D)</b>		0	0						0			0	0	
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
<b>TOTAL (E)</b>		0	0						0			0	0	
Autres types de structures (F)														
<b>TOTAL (F)</b>		0	0						0			0	0	
<b>TOTAL GENERAL</b>		0	0						0			0	0	

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée du contrat et la part non couverte.  
(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.  
(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.  
(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : indice zone euro / 2 : indices initiation française ou zone euro / 3 : Esant indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou Esant d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : Esant d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.  
(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.  
(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.  
(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.  
(8) Montant, index ou formule.  
(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.  
(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66(11) et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 666.  
(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
 TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

A1.4

A1.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
	Indices zones euro	Indices Inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	Ecart d'indices zone euro	Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	Écarts d'indices hors zone euro	Autres indices
<b>Structure</b>						
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros					
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros					
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros					
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	produits % de l'encours euros					
(F) Autres types de structures	produits % de l'encours euros					

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

**IV - ANNEXES**  
**ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE**  
**DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE**

**IV**  
**A1.5**

**A1.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)**

	Emprunt couvert		Instrument de couverture										
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/03/10	Date de fin du contrat	Organisme contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes éventuelles reçues pour la vente d'option
Instruments de couverture (pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)													
Taux fixe (total)		0					0				0	0	0
Taux variable simple (total)		0					0				0	0	0
Taux complexe (total) (2)		0					0				0	0	0
<b>Total</b>		0					0				0	0	0

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, désigner une ligne par emprunt couvert.  
(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme le simple addition d'un taux usuel de référence, et d'une marge exprimée en point de pourcentage.  
(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tonnel, swaption).  
(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

**A1.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)**

	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt	
		Index (8)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/688	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Instruments de couverture (pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)									
Taux fixe (total)		0					0		
Taux variable simple (total)		0					0		
Taux complexe (total) (2)		0					0		
<b>Total</b>		0					0		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.  
(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.  
(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.  
(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire ICCB1016077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).  
(9) Page 22

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE

REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT

IV

A1.6

A1.6 - REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice	
	Année	Profil							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital		
Total des dépenses au c/166					0	0											
Refinancement de la dette (3)																	
Total des recettes au c/166					0	0											
Refinancement de la dette (4)																	

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédits, suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.  
 (2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.  
 (3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.  
 (4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.  
 (5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour X pour autres à préciser, in fine  
 (6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.  
 (7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).  
 (8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois)  
 (9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.  
 (10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.  
 (11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.  
 (12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.  
 (13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66.111 « Intérêts réglés à l'échéance » (Intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

**IV - AN**  
**ELEMENTS DU BILAN**  
**EMPRUNTS RENEGOCIES**

**A1.7 - EMPRUNTS RENEG**

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux		
				Contrat initial	Contrat renégocié	Contrat initial		
						Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.
<b>Total</b>								

(1) Inscrire les emprunts renégociés, à la date de vote du budget, pour l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominat à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour , X pour autres. in fine

- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

**NEXES**

**I - ETAT DE LA DETTE**

**AU COURS DE L'ANNEE N**

**OCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)**

k (2) Contrat renégocié			Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 01/01/N	ICNE de l'exercice	Annuité dans l'exer a li
			Contrat Initial	Contrat renégocié (5)	Contrat Initial	Contrat renégocié			
Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.							
			0	0			0	0	0

en point de pourcentage).

IV
A1.7

à payer cice (s'il y su)
0

**IV - ANNEXES**

**ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
AUTRES DETTES**

**A1.8 – AUTRES DETTES**

**(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à finaliser la prise en c**

<b>LIBELLES</b>	<b>Montant initial de la dette</b>	<b>Dépenses de l'exercice</b>

IV
A1.8

arge d'un emprunt)

Dette restante
----------------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS</b>	<b>A2</b>

**A2 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES**

<b>CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE</b>	<b>Délibération du</b>
Biens de faible valeur	
Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.232.1-1 du CGCT) : €	

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS</b>	<b>A3.1</b>
<b>ETALEMENT DES PROVISIONS</b>	<b>A3.2</b>

**A3.1 - ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS**

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des provisions et dépréciations constituées au 1/1/N	Montant total des provisions et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel au 31/12/N
<b>PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES</b>						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0		0	0	0	0
Amortissements dérogatoires						
Provision spéciale de réévaluation						
Autres provisions réglementées						
<b>Provisions pour risques et charges (2)</b>	<b>0</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Provisions pour litiges						
Provisions pour pertes de change						
Autres provisions pour risques						
.....						
<b>Dépréciations (2)</b>	<b>0</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
- des immobilisations						
- des stocks de matières premières et de produits et des en-cours de production						
<b>TOTAL BUDGETAIRES</b>	<b>0</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES</b>						
Provisions pour risques et charges (2)	0		0	0	0	0
Provisions pour litiges						
Provisions pour pertes de change						
Autres provisions pour risques						
.....						
<b>Dépréciation (2)</b>	<b>0</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
- des stocks d'autres approvisionnements et de marchandises						
- des comptes de tiers						
- des comptes financiers						
<b>TOTAL SEMI-BUDGETAIRES</b>	<b>0</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>0</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

- (1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision ou d'une dépréciation déjà constituée.  
 2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

**A3.2 - ETALEMENT DES PROVISIONS**

Nature	Objet	Montant total à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 1/1/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.

**IV - ANNEXES**  
**ELEMENTS DU BILAN**  
**EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES**

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (hors RAR) (BP+BS+DM)
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A+B</b>		
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées hors 16449 et 166 (A)</b>	
1631	Emprunts obligataires	
1641	Emprunts en euros	
1643	Emprunts en devises	
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	
1678	Dépôts et cautionnements reçus	
1681	Autres emprunts et dettes	
1682	Bons à moyen terme négociables	
1687	Autres dettes	
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		
<b>10</b>	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	
<b>10</b>	Reversement de dotations, fonds divers et réserves	
<b>139</b>	Subv invest transférées au compte de résultat	
<b>020</b>	Dépenses imprévues	

	Opération de l'exercice	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice (N-1)	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)
Dépenses à couvrir par des ressources propres			0

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV
A4.1

Réalisations (hors RAR)

Total

**IV - ANNEXES**  
**ELEMENTS DU BILAN**  
**EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES**

**RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice(Hors RAR) (BP+BS+DM)
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) (III) = a + b</b>		
<b>Ressources propres externes (a)</b>		
10222	FCTVA	
10228	Autres fonds globalisés	
26...	Participations et créances rattachées	
27...	Autres immobilisations financières	
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (2)</b>		
15	Provisions pour risques et charges	
169	Primes de remboursement des obligations	
26...	Participations et créances rattachées	
27...	Autres immobilisations financières	
28...	Amortissements des immobilisations	
29...	Dépréciation des immobilisations	
39...	Dépréciation des stocks et en cours	
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices	
<b>021</b>	<b>Virement de la section d'exploitation (k)</b>	

	Opération de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice (N-1)	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent (N-1)
Total des ressources disponibles			208704,93

**Dépenses à couvrir par des ressources propres**  
**Ressources propres disponibles**  
**Solde**

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.



<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>ETAT DES CHARGES TRANSFEREES</b>	<b>A6</b>

**A6 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES**

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
<b>TOTAL</b>							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I-(II+III)

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS</b>	<b>A7</b>

**A7 - CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)**

N° opération	Intitulé de l'opération :	Date de la délibération :				Cumul des réalisations au 31/12/N
		Sur l'exercice				
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Op. à annuler	
<b>DEPENSES (a)</b>						
[...] (2)						
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)						
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section						
Annulations sur dépenses (c) (3)						
Dépenses nettes (a - c)	0		0	0		0
<b>RECETTES (b)</b>						
Financement par le tiers (4)						
Financement par d'autres tiers (4)						
040 Financement par le service (contrepartie 6742)						
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie D2763)						
Annulations sur recettes (d) (3)						
Recettes nettes (b - d)	0		0	0		0

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(3) le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes

(4) Indiquer le chapitre.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – ENTREES</b>	<b>A8.1</b>
<b>VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – SORTIES</b>	<b>A8.2</b>

**A8.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS**

Modalités d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
<b>TOTAL GENERAL</b>				

**A8.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS**

Modalités de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. Antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
<b>TOTAL GENERAL</b>							

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS</b>	<b>A8.3</b>

**A8.3 – OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS**

Produits des cessions		Réalizations
Compte 775	Produits des cessions d'éléments d'actif	
Compte 675	Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	



<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – ENTREES</b>	<b>A9.1</b>
<b>VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – SORTIES</b>	<b>A9.2</b>

**A9.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)**

Modalités d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
<b>TOTAL GENERAL</b>				

**A9.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)**

Modalités de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. Antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
<b>TOTAL GENERAL</b>							

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>ETAT DES TRAVAUX EN REGIE (1)</b>	<b>A10</b>

**SECTION D'EXPLOITATION**

Art. (2)	Libellé (2)	Dépenses Mandats émis	Recettes Titres émis
011	Charges à caractère général		
012	Charges de personnel, frais assimilés		
72	Travaux en régie		
<b>TOTAL GENERAL</b>			

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Art. (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles	
21	Immobilisations corporelles	
22	Immobilisations en cours	
<b>TOTAL GENERAL</b>		

- (1) Les immobilisations créées par les services techniques de la collectivité sont enregistrées au coût de leur production. Ce dernier correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes de production (matériel et outillage acquis ou loués, frais de personnel, ...) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale.  
(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.  
(3) Les montants à renseigner correspondent aux mandats émis imputés au chapitre 040.

**RATIO**

	Montant
Recettes 72 (1)	
Recettes réelles d'exploitation	
Recettes 72 / Recettes réelles d'exploitation	%

IV - ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS  
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

IV

B1.1

B1.1 - EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

Désignation du bénéficiaire	Années de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant Initial	Capital restant au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts	En capital
Totaux pour les emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0	0										0	0	
Totaux pour les emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0	0										0	0	
Totaux pour les emprunts contractés pour des opérations de logement social					0	0										0	0	
<b>Total général</b>					<b>0</b>	<b>0</b>										<b>0</b>	<b>0</b>	

(1) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, S pour semestriel, M pour mensuel, X pour autres (à préciser).  
 (2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.  
 (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).  
 (4) Indiquer le type d'index (ex : EURIBOR 3 mois ...).  
 (5) Taux annuel, tous frais compris.  
 (6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.  
 (7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 26 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).  
 (8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - CALCUL DU RATIO D'ENDETTLEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT</b>	<b>B1.2</b>

<b>B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTLEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT</b>	
Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C
Provisions pour garanties d'emprunts	D
<b>Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice</b>	<b>I = A + B + C - D</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>0</b>
<b>Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)</b>	<b>I/II</b>
	<b>#DIV/0!</b>

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

<b>IV - ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS</b>		
<b>SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET</b>		<b>B1.3</b>

**B1-3 - SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET**

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel on a versé la subvention.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS</b>	
<b>ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL</b>	<b>B1.4</b>

**B1.4 - 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL**

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.



<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS</b>	
<b>ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE</b>	<b>B1.5</b>

**B1.5 - ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE**

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP (TTC)	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS</b>	
<b>ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES</b>	<b>B1.6</b>
<b>ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS</b>	<b>B1.7</b>

**B1.6 - ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 01/01/N	Annuité versée au cours de l'exercice
8017 Subventions à verser en annuités					0	0	0
8018 Autres engagements donnés					0	0	0
Au profit d'organismes publics					0	0	0
Au profit d'organismes privés					0	0	0
<b>TOTAL</b>					<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**B1.7 - ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 01/01/N	Annuité versée au cours de l'exercice
8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)					0	0	0
8028 Autres engagements reçus					0	0	0
A l'exception de ceux reçus des entreprises					0	0	0
Engagements reçus des entreprises					0	0	0

**IV - ANNEXES****ENGAGEMENTS HORS BILAN  
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT  
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT****B2.1 - SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT**

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.  
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.  
(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

**B2.2 - SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT**

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.  
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.  
(3) Il s'agit de la différence entre les AE engagées et les CP consommés.

	<b>IV</b>
	<b>B2.1</b> <b>B2.2</b>

**NT**

<b>Montant des CP</b>	
<b>Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)</b>	<b>Restes à financer au-delà de N</b>

**NT**

<b>Montant des CP</b>	
<b>Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)</b>	<b>Restes à financer au-delà de N</b>

**IV - ANNEXES**

**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION  
ETAT DU PERSONNEL AU 1/1/N (Année N)**

**ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHÉ**

**C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 1/1/N**

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRE	
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>			
Directeur général des services			
Directeur général adjoint des services			
Directeur général des services techniques			
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53			
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>			
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>			
<b>FILIERE SOCIALE (d)</b>			
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)</b>			
<b>FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)</b>			
<b>FILIERE SPORTIVE (g)</b>			
<b>FILIERE CULTURELLE (h)</b>			
<b>FILIERE ANIMATION (i)</b>			
<b>FILIERE POLICE (j)</b>			
<b>EMPLOIS NON CITES (k) (5)</b>			
<b>TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)</b>			

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet pour une fraction de l'unité.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité dans l'année.

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53.

**C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)**

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNE
			Indice (8)
Agents occupant un emploi permanent (6)			
Agents occupant un emploi non permanent (7)			
<b>TOTAL GENERAL</b>			

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel

ANIM : Animation.

PM : Police.

OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des élér

(4) CONTRAT Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population

3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est in

3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression d

de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront êt

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 c

### C1.2 - ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215 (1)
<b>TOTAL GENERAL</b>			

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a personnel en vue de l'exploitation du service.



nents de la rémunération brute annuelle) :

moyenne est inférieure à ce seuil.

inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

épend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création,

re labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le

du 20 octobre 1985.

mis à disposition du

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION</b>	<b>C2</b>
<b>LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER</b>	<b>C3</b>
<b>ET DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE</b>	

**C2 - LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER**  
(articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à .....(1). Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.				
La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3)				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Autres				

- (1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.  
(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).  
(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

**C3 - LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE**

Catégorie de service	Intitulé/Objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	N°SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
Régie à seule autonomie financière					

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS</b> <b>PRESENTATION AGREEE DU BUDGET PRINCIPAL DU SPIC</b> <b>ET DES BUDGETS ANNEXES</b> <b>(uniquement pour les SPIC dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale)</b>	<b>C4</b>

**C4 – PRESENTATION AGREEE DU BUDGET PRINCIPAL DU SPIC  
ET DES BUDGETS ANNEXES**

**I – BUDGET PRINCIPAL DU SPIC**

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
<b>EXPLOITATION</b>				
DEPENSES				
RECETTES				
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES				
RECETTES				

(1). Cumul du BP, BS et DM

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser

**II – BUDGETS ANNEXES (reproduire le cas échéant)**

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
<b>EXPLOITATION</b>				
DEPENSES				
RECETTES				
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES				
RECETTES				

(1). Cumul du BP, BS et DM

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser

**III – PRESENTATION AGREEE**

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
<b>EXPLOITATION</b>				
DEPENSES				
RECETTES				
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES				
RECETTES				
<b>TOTAL AGREEE DES DEPENSES</b>				
<b>TOTAL AGREEE DES RECETTES</b>				

(1). Cumul du BP, BS et DM

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D</b>

**D - ARRETE - SIGNATURES**

Nombre de membres en exercice **22**  
 Nombre de membres présents **17**  
 Nombre de suffrages exprimés **18**  
 VOTES : Pour **18**  
           Contre **0**  
           Abstentions **0**

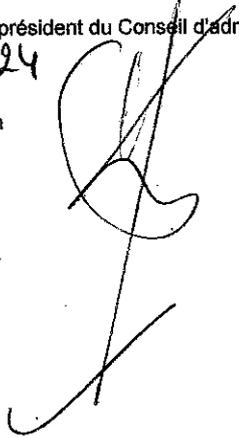
Date de convocation :

Présenté par le président du Conseil d'administration,

A

Le **28.05.24**

Le président,



Délibéré par le Conseil d'Administration, réunion en session

A

Le

Certifié exécutoire par le président, compte tenu de la transmission en préfecture, le ....., et de la publication le .....

A ....., le .....

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant :





Etablissement Public de Coopération Culturelle

---

N° 2024-02-02

Vote du compte financier 2023

Délibération n°2024-02-02 du 28 mai 2024 du Conseil d'administration de l'EPCC « LaM »,

Conformément aux lois n° 2002-6 du 4 janvier 2002 et n°2006-723 du 22 juin 2006, relatives à la création d'établissements publics de coopération culturelle, et à leur fonctionnement,

Conformément aux décrets n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 et n° 2007-788 du 10 mai 2007 relatifs aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1431-1 et suivants, relatifs au fonctionnement des Établissements publics de coopération culturelle,

Conformément à l'arrêté préfectoral du 29 février 2012, portant création de l'EPCC LaM,

Conformément à l'article 9 et au titre 3 des statuts de l'EPCC,

L'EPCC LaM souhaite procéder au vote du compte financier de 2023.

Vu la proposition de compte financier jointe en annexe,

Il est proposé au Conseil d'administration d'approuver le compte financier de 2023.

Après avoir délibéré, le Conseil d'administration décide à l'unanimité d'approuver le compte financier de 2023.

Régulièrement publié et transmis en préfecture le .....

Fait à Villeneuve d'Ascq le 28 mai 2024

Le président du Conseil d'Administration du LaM  
Michel DELEPAUL



Agence Comptable du Lam

N° de SIRET : 200 031 797 00018

Date d'édition : 06/03/2024

**LAM – LILLE METROPOLE MUSEE D'ART MODERNE, D'ART CONTEMPORAIN ET D'ART BRUT –  
EPCC LAM**

**COMPTE FINANCIER 2023**

PRESENTE A

La Chambre Régionale des Comptes

PAR LE COMPTABLE

Mme Mélanie GIVERS

AYANT EXERCE AU COURS DE LA GESTION

DU 01/01/2023 au 01/02/2024

AGENCE COMPTABLE DU LAM

Date d'édition : 06/03/2024

Nomenclature : M4 spic

Voté par Nature

Exercice 2023

## **SOMMAIRE**

1 ère Partie : SITUATION PATRIMONIALE

1- BILAN

Page 3

2- COMPTE DE RESULTAT

Page 6

2 ème Partie : EXECUTION BUDGETAIRE

1- EXECUTION DU BUDGET

Page 11

2- DEVELOPPEMENT DES DEPENSES BUDGETAIRES

Page 15

3- DEVELOPPEMENT DES RECETTES BUDGETAIRES

Page 16

4- TABLEAU DE CONCORDANCE ENTRE LA BALANCE DEFINITIVE DES COMPTES DU GRAND LIVRE ET LE DEVELOPPEMENT DES RECETTES ET DES DEPENSES DE LA SECTION RELATIVE AUX OPERATIONS EN CAPITAL

Page 17

3 ème Partie : COMPTABILITE DES DENIERS ET VALEURS

BALANCE DES COMPTES

Page 19

4 ème Partie : PAGE DES SIGNATURES

Page 38

LAM – LILLE METROPOLE MUSEE D'ART MODERNE, D'ART CONTEMPORAIN ET D'ART BRUT – EPCC LAM

## **SITUATION PATRIMONIALE**

## Cadre 7 - Bilan

ACTIF	Montant brut (2023)	Amortissements et provisions (à déduire) (2023)	Montant net (2023)	Net (2022)
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
203 - FRAIS DE RECH. DEV.	12 768,57	0,00	12 768,57	12 768,57
205 - CONCESSIONS ET DTS SIMILAIRES	501 644,46	514 424,46	-12 780,00	-3 390,30
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
213 - CONSTRUCTIONS	0,00	0,00	0,00	0,00
214 - CONSTRUCTION SUR SOL D'AUTRUI	146 535,93	0,00	146 535,93	146 535,93
215 - INSTALLATIONS AGENCEMENTS	305 559,26	272 725,13	32 834,13	38 965,82
218 - AUTRES IMMO CORPO.	3 368 721,98	2 203 319,79	1 165 402,19	1 202 035,93
237-238 AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES.	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>IMMOBILISATIONS EN COURS</b>				
231 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	0,00	0,00	0,00	0,00
232 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES EN COURS	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>				
261 - TITRES DE PARTICIPATION	0,00	0,00	0,00	0,00
274 - PRETS ET AVANCES	0,00	0,00	0,00	0,00
275 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0,00	0,00	0,00	0,00
AMORT. CONSTRUCTION SOL AUTRUI	0,00	71 146,12	-71 146,12	-61 377,07
<b>TOTAL I</b>	<b>4 335 230,20</b>	<b>3 061 615,50</b>	<b>1 273 614,70</b>	<b>1 335 538,88</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>CREANCES FINANCIERES</b>				
165 - DEFOTS ET CAUTIONNEMENTS	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>STOCKS</b>				
355 - STOCKS DE PRODUITS FINIS	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>CREANCES D'EXPLOITATION</b>				
41 - CLIENTS ET COMPTES RAFFACHES	491 462,96	0,00	491 462,96	62 881,41
441-445 CREANCES SUR ETAT ET COLLECTIVITES PUBLIQUES	4 587,84	0,00	4 587,84	15 228,95

Cadre 7 - Bilan

ACTIF	Montant brut (2023)	Amortissements et provisions (à déduire) (2023)	Montant net (2023)	Net (2022)
47 - AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION DISPONIBLITES	42 834,03	0,00	42 834,03	85 206,65
50 - VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00
51 - 53 DISPONIBLITES	1 095 255,68	0,00	1 095 255,68	2 432 259,36
TOTAL II	1 634 140,51	0,00	1 634 140,51	2 595 576,37
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL III	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL	5 969 370,71	3 061 615,50	2 907 755,21	3 931 115,25

## Cadre 7 - Bilan

PASSIF	( 2023 )	Avant affectation ( 2022 )	Après affectation ( 2022 )
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
CAPITAL	0,00	0,00	0,00
RESERVES	0,00	0,00	0,00
102-DOTATION	0,00	0,00	0,00
106 - RESERVES FACULTATIVES	1 227 942,50	1 227 942,50	1 227 942,50
110 - REPORT A NOUVEAU (SOLDE CREDITEUR)	316 301,31	316 301,31	316 301,31
119 - REPORT A NOUVEAU (SOLDE DEBITEUR)	438 824,37	1 338 131,62	1 338 131,62
12 - RESULTAT DE L'EXERCICE	0,00	0,00	0,00
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	-146 397,24	-899 307,25	0,00
	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL I</b>	<b>1 836 670,94</b>	<b>1 983 068,18</b>	<b>1 983 068,18</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES	16 393,47	0,00	0,00
153 PROVISIONS POUR PENSIONS	74 000,00	74 000,00	74 000,00
	90 393,47	74 000,00	74 000,00
<b>TOTAL II</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>DETTES</b>			
<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>			
40- 467 DETTES SUR ACHATS OU PRESTATIONS DE SERVICE ET COMPTES RATTACHES	0,00	0,00	0,00
42-43- 445 -447-442 DETTES SOCIALES ET FISCALES	767 389,73	1 472 542,06	1 472 542,06
AUTRES DETTES D'EXPLOITATION	172 157,41	182 168,08	182 168,08
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>	2 305,35	203 340,18	203 340,18
471 - AUTRES RECETTES A CLASSER	0,00	0,00	0,00
487 - PRODUITS CONSTATES D'AVANCE (A RATTACHER	1 338,31	15 996,75	15 996,75
	37 500,00	0,00	0,00
<b>TOTAL III</b>	<b>980 690,80</b>	<b>1 874 047,07</b>	<b>1 874 047,07</b>
477 - DIFFERENCES DE CONVERSION SUR OPERATIONS	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL IV</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2 907 755,21</b>	<b>3 931 115,25</b>	<b>3 931 115,25</b>

## Cadre 7 - Compte de résultat

Budget : A

Compte	Libellé	Exercice 2023	Exercice 2022
	<b>CONSOUMATIONS DE L'EXERCICE EN PROVENANCE DES TIERS</b>		
604	ACHATS DETUDES ET PRESTATIONS DE SERVIC	901 947,37	1 158 078,59
605	ACHAT DE MATERIELS, EQUIPEMENTS ET TRAVA	35 263,53	34 500,96
606	ACHATS NON STOCKES DE MATIERES ET FOURNI	1 098 878,40	614 839,10
607	ACHATS DE MARCHANDISES	0,00	0,00
608	FRAIS ACCESSOIRES D'ACHAT	0,00	0,00
609	Remise et rabais sur achat de marchandises	0,00	0,00
611	SOUS- TRAITANCE GENERALE	0,00	0,00
612	CREDIT BAIL	0,00	0,00
613	LOCATIONS	487 599,35	466 579,42
614	CHARGES LOCATIVES & DE COPROP.	0,00	0,00
615	TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE REPARATIONS	169 678,67	170 781,10
616	PRIMES D'ASSURANCE	42 623,05	46 893,16
617	ETUDES ET RECHERCHES	0,00	0,00
618	SERVICES EXTERIEURS DIVERS	58 174,29	70 002,66
619	RABAIS REMISES RISTOURNES SUR SERVICES EXTERIEURS	0,00	0,00
621	PERSONNEL EXT. A L'ENTREPRISE	3 801,95	6 767,57
622	REMUN. D'INTERM. & HONORAIRES	87 607,27	115 962,89
623	PUB. PUBLICATIONS ET REL. PUB.	615 719,34	533 313,72
624	TRANSPORT BIENS & COLL. PERS.	450 828,41	265 258,96
625	DEPLACE. MISSIONS & RECEPTIONS	91 530,15	96 993,45
626	FRAIS POSTAUX & FRAIS TELECOM.	32 089,72	41 852,32
627	FRAIS BANCAIRES ET ASSIMILES	1 798,70	1 692,11
628	AUTRES SERVICES EXT. DIVERS	1 151 890,51	1 134 383,41
629	RABAIS REMISES RISTOURNES SUR AUTRES SERVICES EXTERIEURS	0,00	0,00
	<b>TOTAL 1</b>	<b>5 229 430,71</b>	<b>4 757 899,42</b>
631-633	<b>IMPOTS TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES</b>		
	IMPOTS ET TAXES SUR REMUNERATIONS	106 971,00	117 930,00
635-637	AUTRES IMPOTS, TAXES	0,00	0,00
	<b>TOTAL 2</b>	<b>106 971,00</b>	<b>117 930,00</b>
641	<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>		
	REMUNERATION DU PERSONNEL PERMANENT	1 520 830,97	1 485 696,75

## Cadre 7 - Compte de résultat

Compte	Libellé	Exercice 2023	Exercice 2022
645	CHARGES SEC. SOC. & PREVOYANCE	1 303 171,76	1 253 894,91
646-647	REMUNERATIONS DIVERSES - VACATIONS, AUTRES CHARGES SOCIALES	85 753,42	92 827,93
	<b>TOTAL 3</b>	<b>2 909 756,15</b>	<b>2 832 419,59</b>
	<b>AUTRES CHARGES</b>		
652-654	AUTRES CHARGES GEST. COURANTE	0,00	0,00
651	REDEVANCES CONCESSIONS, BREVETS, LICENCE	92 462,33	120 007,72
657	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00
658	CHARGES DIVERSES GESTION. COURANTE	0,00	0,00
	<b>TOTAL 4</b>	<b>92 462,33</b>	<b>120 007,72</b>
	<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
661	CHARGES D'INTERETS	0,00	0,00
666	PERTES DE CHANGE	104,67	596,83
668	AUTRES CHARGES FINANCIERES	0,00	0,00
	<b>TOTAL 5</b>	<b>104,67</b>	<b>596,83</b>
	<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
671	CHARGES EXCEPT./ OPER. GESTION	96,00	0,00
673	TITRES ANNULES SUR EXERCICE ANTERIEUR	0,00	20,00
675	VAL. COMPT. ELEM. ACTIF CEDES	0,00	0,00
678	AUTRES CHARGES EXCEPT./OPERAT. CAP.	29 700,31	10 946,00
	<b>TOTAL 6</b>	<b>29 796,31</b>	<b>10 966,00</b>
	<b>DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS</b>		
6811	DOTATION AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	275 225,52	216 251,45
6815	DOT.PROV.POUR RISQUES (LITIGES)	16 393,47	0,00
6817	DOTATIONS PROVISION DEPRECIATIONS DES ACTIFS CIRCULANTS	0,00	0,00
	<b>TOTAL 7</b>	<b>291 618,99</b>	<b>216 251,45</b>
	<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>8 660 140,16</b>	<b>8 056 071,01</b>
	<b>BENEFICE</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>8 660 140,16</b>	<b>8 056 071,01</b>

## Cadre 7 - Compte de résultat

Budget : A

Compte	Libelle	Exercice 2023	Exercice 2022
	<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
701	VENTES DE PRODUITS FINIS	0,00	0,00
706	PRESTATIONS DE SERVICES	975 277,97	627 318,03
707	VENTE DE PRODUITS	6 510,18	17 186,57
708	PRODUITS DES ACTIVITES ANNEXES	344 146,48	225 178,67
713	STOCKS DE PRODUITS FINIS	0,00	0,00
	<b>TOTAL 1</b>	<b>1 325 934,63</b>	<b>869 683,27</b>
	<b>SUBVENTIONS D'EXPLOITATION</b>		
741	LCMU CONTRIBUTION	5 907 000,00	5 907 000,00
742	VILLENEUVE D'ASCQ CONTRIBUTION	60 000,00	60 000,00
746	SUBVENTION AIDE AUX EMPLOYEURS D'APPRENTIS	18 666,60	0,00
748	SUBVENTIONS SUR PROJETS	1 061 825,00	111 204,00
	<b>TOTAL 2</b>	<b>7 047 491,60</b>	<b>6 078 204,00</b>
	<b>PRODUITS SPECIFIQUES</b>		
751	REDEVANCES POUR BREVETS	0,00	0,00
757	REDEVANCE DU RESTAURANT	39 964,97	32 609,13
758	PRODUITS DIVERS DE GESTION COURRANTE	12 915,44	22 073,64
	<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
762	PRODUITS AUTRES IMMOB. FINANCIERES	0,00	0,00
764	REVENUS VALEURS MOB. DE PLACEMENT	0,00	0,00
766	GAINS DE CHANGE	908,52	17,23
767	PRODUITS NETS SUR CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
768	AUTRES PRODUITS FINANCIERS	0,00	0,00
	<b>TOTAL 4</b>	<b>53 788,93</b>	<b>54 700,00</b>
	<b>AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
771-778	PRODUITS EXCEPTIONNELS	86 132,46	153 351,23
773	ANNULATION DE MANDATS SUR EXERCICES ANTERIEURS	395,30	825,26
775	PROD. EXCEPT. CESS. ELEMENTS D'ACTIF	0,00	0,00
776	NEUTRALISATION DES AMORTISSEMENTS	0,00	0,00
777	QUOTE-PART DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEM	0,00	0,00
	<b>TOTAL 5</b>	<b>86 527,76</b>	<b>154 176,49</b>
	<b>REPRISE SUR CHARGES D'EXPLOITATION</b>		

**Cadre 7 - Compte de résultat**

Compte	Libellé	Exercice 2023	Exercice 2022
781	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISION	0,00	0,00
	TOTAL 6	0,00	0,00
	TOTAL DES PRODUITS	8 513 742,92	7 156 763,76
	PERTE	146 397,24	899 307,25
	TOTAL GENERAL	8 660 140,16	8 056 071,01

LAM – LILLE METROPOLE MUSEE D'ART MODERNE, D'ART CONTEMPORAIN ET D'ART BRUT – EPCC LAM

## **EXECUTION BUDGETAIRE**

## LAM – LILLE METROPOLE MUSEE D'ART MODERNE, D'ART CONTEMPORAIN ET D'ART BRUT – EPCC LAM

## RESULTATS BUDGETAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	524 544,93	9 021 979,24	9 546 524,17
Titres de recettes émis (b)	275 225,52	10 646 030,94	10 921 256,46
Réductions de titres (c)	0,00	2 121 795,73	2 121 795,73
Recettes nettes (d=b-c)	275 225,52	8 524 235,21	8 799 460,73
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	524 544,93	9 021 979,24	9 546 524,17
Mandats émis (f)	213 301,34	9 511 894,55	9 725 195,89
Annulations de mandats (g)	0,00	841 262,10	841 262,10
Dépenses nettes (h=f-g)	213 301,34	8 670 632,45	8 883 933,79
<b>Résultat de l'Exercice</b>			
(d-h) Excédent	61 924,18		
(h-d) Déficit		146 397,24	84 473,06

LAM – LILLE METROPOLE MUSEE D'ART MODERNE, D'ART CONTEMPORAIN ET D'ART BRUT – EPCC LAM

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
Investissement	208 704,93	0	+61 924,18		270 629,11
Fonctionnement	438 824,37	0	-146 397,24		292 427,13
<b>TOTAL</b>	<b>647 529,30</b>	<b>0</b>	<b>-84 473,06</b>		<b>563 056,24</b>

# Exécution du budget

## Exécution du budget

### COMPTE DE RESULTAT AGREGE

DEPENSES		RECETTES	
EXPLOITATION DEPENSES REELLES		EXPLOITATION RECETTES REELLES	
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	5 225 628,76	70 - VENTES DE PRODUITS ET DE SERVICES	1 325 934,63
012 - DEPENSES DE PERSONNEL	3 031 021,39	74 - SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	7 047 491,60
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	92 462,33	75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	52 880,41
66 - CHARGES FINANCIERES	104,67	76 - PRODUITS FINANCIERS	908,52
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	29 796,31	77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	86 527,76
69 - IMPOTS SUR LES SOCIETES		79 - TRANSFERT DE CHARGES	
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS		013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	10 492,29
		EXPLOITATION RECETTES D'ORDRE	
68 - PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	16 393,47	78 - REPRISES SUR PROVISIONS	
042 - AMORTISSEMENTS	275 225,52	042 - QUOTE PART ET NEUTRALISATION DES AMORTISSEMENTS	
<b>TOTAL DES DEPENSES (1)</b>	<b>8 670 632,45</b>	<b>TOTAL DES RECETTES (2)</b>	<b>8 524 235,21</b>
<b>Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)</b>		<b>Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)</b>	<b>146 397,24</b>
<b>TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat (1) + (3) = (2) + (4)</b>	<b>8 670 632,45</b>	<b>TOTAL EQUILIBRE du compte de résultats prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)</b>	<b>8 670 632,45</b>

**TABEAU DE FINANCEMENT PREVISIONNEL AGREGÉ**

EMPLOIS		RESSOURCES	
INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT	146 397,24	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	
INVESTISSEMENT DEPENSES REELLES		INVESTISSEMENT RECETTES REELLES	
16 - EMPRUNTS	20 000,00	13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	193 301,34	16 - REMBOURSEMENTS D'EMPRUNTS	
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS		27 - DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RESTITUÉS	
27 - DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS VERSES		INVESTISSEMENT RECETTES D'ORDRE	
INVESTISSEMENT DEPENSES D'ORDRE		040 - AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE	275 225,52
040 - AMORTISSEMENTS DES SUBVENTIONS			
<b>TOTAL DES EMPLOIS (5)</b>	<b>359 698,58</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES (6)</b>	<b>275 225,52</b>
<b>APPORT au FONDS DE ROULEMENT (7)</b>		<b>PRELEVEMENT sur FONDS DE ROULEMENT</b>	
<b>= (6) - (5)</b>		<b>(8) = (5) - (6)</b>	<b>84 473,06</b>

**CALCUL DE LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT**

Résultat prévisionnel de l'exercice : (3)-(4)	-146 397,24
AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	16 393,47
QUOTE PART VERSEE AU RESULTAT	
NEUTRALISATION DES AMORTISSEMENTS	
REPRISES SUR PROVISIONS	
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>-130 003,77</b>

Cadre 2 - Développement des dépenses budgétaires

Budget : A EPCC LaM

Exercice : 2023

Numéros et libellés des chapitres articles et paragraphes	Dépenses						Montant des crédits		
	2	2 bis	3	4	5	6	7	8	9
	Montant brut des ordres de dépenses	Dont dépenses sur crédits extournés	Reversements	Extourne	Montant net des dépenses	Crédits ouverts au titre du budget	D'ordre budgétaire	Crédits ouverts au titre du budget non employés	Crédits extournés non employés
<b>I</b>									
011	6 045 868,46		0,00	-820 239,70	5 225 628,76	5 291 075,63		65 446,87	
012	3 031 021,39		0,00	0,00	3 031 021,39	3 031 584,66		563,27	
65	113 484,73		0,00	-21 022,40	92 462,33	92 638,51		176,18	
66	104,67		0,00	0,00	104,67	400,00		295,33	
67	29 796,31		0,00	0,00	29 796,31	30 071,04		274,73	
<b>1</b>	<b>9 228 275,56</b>		<b>0,00</b>	<b>-841 262,10</b>	<b>8 379 013,46</b>	<b>8 445 769,84</b>		<b>66 756,38</b>	
022	0,00		0,00	0,00	0,00	243 976,08		243 976,08	
023	0,00		0,00	0,00	0,00	40 000,00		40 000,00	
042	275 225,52		0,00	0,00	275 225,52	275 839,85		614,33	
68	16 393,47		0,00	0,00	16 393,47	16 393,47		0,00	
<b>2</b>	<b>291 618,99</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>291 618,99</b>	<b>576 209,40</b>		<b>284 590,41</b>	
<b>Section d'exploitation</b>	<b>9 511 894,55</b>		<b>0,00</b>	<b>-841 262,10</b>	<b>8 670 632,45</b>	<b>9 021 979,24</b>		<b>351 346,79</b>	
20	20 000,00		0,00	0,00	20 000,00	20 000,00		0,00	
21	193 301,34		0,00	0,00	193 301,34	210 000,00		16 698,66	
<b>3</b>	<b>213 301,34</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>213 301,34</b>	<b>230 000,00</b>		<b>16 698,66</b>	
020	0,00		0,00	0,00	0,00	294 544,93		294 544,93	
<b>4</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>294 544,93</b>		<b>294 544,93</b>	
<b>Section d'investissement</b>	<b>213 301,34</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>213 301,34</b>	<b>524 544,93</b>		<b>311 243,59</b>	
<b>Totaux par budget</b>	<b>9 725 195,89</b>		<b>0,00</b>	<b>-841 262,10</b>	<b>8 883 933,79</b>	<b>9 546 524,17</b>		<b>662 590,38</b>	

Cadre 3 - Développement des recettes budgétaires

Budget : A EPCC Lam

Exercice : 2023

Nombres et libellés des chapitres articles et paragraphes	Recettes					Situation				
	1	2	2 bis	3	4	5	6	7	8	9
	Montant brut des titres de recettes	Dont recettes sur prévisions extournées	Annulations des titres de recettes	Extournes	Montant net des recettes	Prévisions ouvertes au titre du budget	Prévisions d'ordre budgétaire	Prévisions extournées non exécutées	Plus values	Moins values
013 REMBOURSEMENTS SUR REMUNERATIONS DU PERS	12 103,02		1 610,73		10 492,29	0,00			10 492,29	0,00
70 VENTES PROD FABRIQUES	1 341 119,63		15 185,00		1 325 934,63	1 374 595,49			0,00	48 660,86
74 SUBVENTION D'EXPLOITATION	9 152 491,68		2 105 000,00		7 047 491,68	7 031 525,00			15 966,60	0,00
75 AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	52 880,41		0,00		52 880,41	1 00 532,37			0,00	47 651,96
76 PRODUITS FINANCIERS	908,52		0,00		908,52	0,00			908,52	0,00
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	86 527,76		0,00		86 527,76	80 000,00			6 527,76	0,00
5 Fonctionnement recettes réelles	10 646 030,94		2 121 795,73		8 524 235,21	8 586 652,86			33 895,17	96 312,82
R002 REPRISE DE RESULTAT	0,00		0,00		0,00	435 326,38			0,00	435 326,38
6 Fonctionnement recettes d'ordre	0,00		0,00		0,00	435 326,38			0,00	435 326,38
Section d'exploitation	10 646 030,94		2 121 795,73		8 524 235,21	9 021 979,24			33 895,17	531 639,20
Total										
021 VIREMENT DE LA SECTION EXPLOITATION	0,00		0,00		0,00	40 000,00			0,00	40 000,00
040 OPERATIONS D'ORDRE	275 225,52		0,00		275 225,52	275 840,00			0,00	614,48
R001 REPRISE DE RESULTAT	0,00		0,00		0,00	208 704,93			0,00	208 704,93
8 Investissement recettes d'ordre	275 225,52		0,00		275 225,52	524 544,93			0,00	249 319,41
Section d'investissement	275 225,52		0,00		275 225,52	524 544,93			0,00	249 319,41
Total										
Totaux du budget	10 921 256,46		2 121 795,73		8 799 460,73	9 546 524,17			33 895,17	780 958,61

## Budget A

**Cadre 5 – Tableau de concordance entre la balance définitive des comptes du grand livre et de développement des recettes et des dépenses de la section relative aux opérations en capital**

Opérations budgétaires de l'exercice		Numéros et intitulés du compte		Opérations budgétaires de recettes			Opérations non budgétaires		Total		Opérations de l'exercice à la balance	
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
Montant des ordres de dépenses	Rev enu s	Annulations et réductions de titres et recettes	Montants des titres de recettes	Débit	Crédit	Des débits (1+3+5)	Des crédits (2+4+6)	Des débits	Des crédits	Opérations de l'exercice à la balance	Débits	Crédits
0,00	0,00	0,00	0,00	899 307,25	0,00	899 307,25	0,00	899 307,25	0,00	899 307,25	899 307,25	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	899 307,25	0,00	899 307,25	0,00	899 307,25	899 307,25	0,00	899 307,25
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 393,47	0,00	16 393,47	0,00	16 393,47	16 393,47	0,00	16 393,47
20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	0,00
2 117,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 117,30	0,00	2 117,30	0,00	2 117,30	2 117,30	0,00
142 230,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	142 230,40	0,00	142 230,40	0,00	142 230,40	142 230,40	0,00
5 524,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 524,08	0,00	5 524,08	0,00	5 524,08	5 524,08	0,00
13 851,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 851,56	0,00	13 851,56	0,00	13 851,56	13 851,56	0,00
29 848,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 848,00	0,00	29 848,00	0,00	29 848,00	29 848,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 389,70	0,00	29 389,70	29 389,70	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 769,05	0,00	9 769,05	9 769,05	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 278,99	0,00	1 278,99	1 278,99	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 970,00	0,00	6 970,00	6 970,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	182 643,59	0,00	182 643,59	182 643,59	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 228,27	0,00	13 228,27	13 228,27	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 387,90	0,00	5 387,90	5 387,90	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 558,02	0,00	26 558,02	26 558,02	0,00
213 301,34	0,00	0,00	0,00	899 307,25	915 700,72	1 112 608,59	1 190 926,24	1 112 608,59	1 190 926,24	1 112 608,59	1 112 608,59	1 190 926,24

## **COMPTABILITE DES DENIERS ET VALEURS**

BALANCE DEFINITIVE  
DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Budget : A EPCC LaM

Exercice : 2023

COMPTES	LIBELLE	DEBITS			CREDITS			SOLDES	
		Bilan d'entrée	Op exercice	Total	Bilan d'entrée	Op exercice	Total	DEBIT	CREDIT
Total Classe I	COMPTES DE CAPITAUX	899 307,25	1 045 704,49	1 945 011,74	2 956 375,43	915 700,72	3 872 076,15	146 397,24	2 073 461,65
10	COMPTE DE CAPITAUX				1 544 243,81		1 544 243,81		1 544 243,81
102	DOTATIONS ET FONDS GLOBALISES D'INVESTISSEMENT				1 227 942,50		1 227 942,50		1 227 942,50
1021	DOTATIONS ET FONDS GLOBALISES D'INVESTISSEMENT				1 227 942,50		1 227 942,50		1 227 942,50
106	RESERVES				316 301,31		316 301,31		316 301,31
1068	RESERVES FACULTATIVES				316 301,31		316 301,31		316 301,31
11	REPORT A NOUVEAU		899 307,25	899 307,25	1 338 131,62		1 338 131,62		438 824,37
110	REPORT A NOUVEAU (SOLDE CREDITEUR)		899 307,25	899 307,25	1 338 131,62		1 338 131,62		438 824,37
12	RESULTAT DE L'EXERCICE	899 307,25	146 397,24	1 045 704,49		899 307,25	899 307,25	146 397,24	
129	RESULTAT DE L'EXERCICE(SOLDE DEBITEUR)	899 307,25	146 397,24	1 045 704,49		899 307,25	899 307,25	146 397,24	
15	PROVISIONS				74 000,00	16 393,47	90 393,47		90 393,47
151	PROVISIONS POUR RISQUES					16 393,47	16 393,47		16 393,47
1518	AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES					16 393,47	16 393,47		16 393,47
15181	AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES NON BUDGETAIRES					16 393,47	16 393,47		16 393,47
153	PROVISIONS POUR PENSIONS ET OBLIGATIONS SIMILAIRES				74 000,00		74 000,00		74 000,00

BALANCE DEFINITIVE  
DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Budget : A EPCC LAM

Exercice : 2023

COMPTES	LIBELLE	DEBITS			CREDITS			SOLDES	
		Bilan d'entrée	Op exercice	Total	Bilan d'entrée	Op exercice	Total	DEBIT	CREDIT
1331	PROVISIONS SUR PENSION ET OBLIGATIONS SIMILAIRES NON BUDGETAIRE				74 000,00		74 000,00		74 000,00

**BALANCE DEFINITIVE  
DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Budget : A EPCC Lam

Exercice : 2023

COMPTES	LIBELLE	DEBITS			CREDITS			SOLDES	
		Bilan d'entrée	Op exercice	Total	Bilan d'entrée	Op exercice	Total	DEBIT	CREDIT
Total Classe 2	COMPTES D'IMMOBILISATIONS	4 121 928,86	213 301,34	4 335 230,20	2 786 389,98	275 225,52	3 061 615,50	4 335 230,20	3 061 615,50
20	IMMO INCORPORELLES	494 413,03	20 000,00	514 413,03				514 413,03	
203	FRAIS DE RECHERCHE DEVELOP	12 768,57		12 768,57				12 768,57	
2031	FRAIS D'ETUDES	12 768,57		12 768,57				12 768,57	
205	CONCESSION DROITS SIMILAIRES	481 644,46	20 000,00	501 644,46				501 644,46	
2051	CONCESSIONS DROITS SIMILAIRES	481 644,46	20 000,00	501 644,46				501 644,46	
21	IMMO.CORPORELLES	3 627 515,83	193 301,34	3 820 817,17				3 820 817,17	
214	Constructions sur sol d'autrui	146 535,93		146 535,93				146 535,93	
2145	Construction sur sol d'autrui - INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS	146 535,93		146 535,93				146 535,93	
215	INSTALLAT.TECHNIQUES.MA TOUT	303 441,96	2 117,30	305 559,26				305 559,26	
2151	INSTALLAT.COMPLEXES SPECIALISEES	9 208,93		9 208,93				9 208,93	
2154	MATERIEL INDUSTRIEL	278 425,40	2 117,30	280 542,70				280 542,70	
2155	OUTILLAGE INDUSTRIEL	14 266,13		14 266,13				14 266,13	
2157	Agencements et aménagements du matériel et outillage industriels	1 541,50		1 541,50				1 541,50	
218	AUTRES IMMOBILISATIONS CORP.	3 177 537,94	191 184,04	3 368 721,98				3 368 721,98	

BALANCE DEFINITIVE  
DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Budget : A EPCC LAM

Exercice : 2023

COMPTES	LIBELLE	DEBITS			CREDITS			SOLDES	
		Bilan d'entrée	Op exercice	Total	Bilan d'entrée	Op exercice	Total	DEBIT	CREDIT
2181	INST.GENER.AGENC.AMENAG DIV.	1 163 333,28	142 230,40	1 305 565,68				1 305 565,68	
2182	MATERIEL DE TRANSPORT	24 000,00		24 000,00				24 000,00	
2183	MATERIEL DE BUREAU INFORMA.	304 436,96	5 524,08	309 961,04				309 961,04	
2184	MOBILIER	1 319 400,25	13 581,56	1 332 981,81				1 332 981,81	
2188	AUTRES	366 365,45	29 848,00	396 213,45				396 213,45	
28	AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS				2 786 389,98	275 225,52	3 061 615,50		3 061 615,50
28051	AMORTISSEMENTS LOGICIELS				485 034,76	29 389,70	514 424,46		514 424,46
2814	AMORT. CONSTRUCTION SOL.AUTRUI				61 377,07	9 769,05	71 146,12		71 146,12
28145	AMORT. CONSTRUCTION SOL AUTRUI				61 377,07	9 769,05	71 146,12		71 146,12
2815	DEPRECC.INSTAL.TECHN.MAT. OUT.				264 476,14	8 248,99	272 725,13		272 725,13
28151	AMORTISSEMENTS INSTALLATIONS COMPLEXES SPECIAISEES				4 225,92	1 278,99	5 504,91		5 504,91
28153	DEPRECC.INSTALLATIONS A CARACTERE SPECIFIQUE				2 527,20		2 527,20		2 527,20
28154	DEPRECC.INSTAL.TECHN.MAT .OUT.				250 934,65	6 970,00	257 904,65		257 904,65
28155	Amortissement Outillage Industrial				5 311,10		5 311,10		5 311,10

**BALANCE DEFINITIVE  
DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Budget : A EPCC Lam

Exercice : 2023

COMPTES	LIBELLE	DEBITS			CREDITS			SOLDES	
		Bilan d'entrée	Op exercice	Total	Bilan d'entrée	Op exercice	Total	DEBIT	CREDIT
28157	Amortissement Agencements et aménagements du matériel et outillage industriel				1 477,27		1 477,27		1 477,27
28181	DEPREC.INSTAL.GENER.AG.A MEN				588 021,96	182 643,59	770 665,55		770 665,55
28182	DEPREC. MATERIEL DE TRANSPORT				24 000,00		24 000,00		24 000,00
28183	AMORT.MATERIEL BUREAU.INFORMATIQUE				280 584,43	13 228,27	293 812,70		293 812,70
28184	AMORTISSEMENTS MOBILIER				821 589,58	5 387,90	826 977,48		826 977,48
28188	AMORTISSEMENTS AUTRES IMMOBILISATIONS				261 306,04	26 558,02	287 864,06		287 864,06

BALANCE DEFINITIVE  
DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Budget : A EPCC LAM

Exercice : 2023

COMPTES	LIBELLE	DEBITS			CREDITS			SOLDES	
		Bilan d'entrée	Op exercice	Total	Bilan d'entrée	Op exercice	Total	DEBIT	CREDIT
Total Classe 4	COMPTES DE TIERS	156 521,01	20 689 370,74	20 245 891,75	1 874 251,07	18 820 446,65	20 694 697,72	535 133,83	983 939,80
40	FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES		5 699 632,03	5 699 632,03	1 449 034,04	4 994 479,70	6 443 513,74		743 881,71
401	FOURNISSEURS ORDINAIRES		5 930 567,07	5 930 567,07	465 904,67	6 109 948,87	6 575 853,54		645 286,47
4011	FOURNISSEURS		5 930 567,07	5 930 567,07	465 904,67	6 109 948,87	6 575 853,54		645 286,47
404	FOURNISSEURS IMMOBILISATIONS		342 120,82	342 120,82	144 507,27	214 231,62	358 738,89		16 618,07
4041	FOURNISSEURS D'IMMOBILISATION		342 120,82	342 120,82	144 507,27	214 231,62	358 738,89		16 618,07
408	FOURNISSEURS FNP		-580 249,41	-580 249,41	838 622,10	-1 336 894,34	-498 272,24		81 977,17
4091	Fournisseurs Avances versées sur commandes		7 193,55	7 193,55		7 193,55	7 193,55		
41	CLIENTS	62 881,41	10 114 623,14	10 177 504,55		9 686 041,59	9 686 041,59	491 462,96	
411	CLIENTS	62 881,41	10 114 623,14	10 177 504,55		9 686 041,59	9 686 041,59	491 462,96	
42	PERSONNEL COMPTES RATTACHES		1 518 081,10	1 518 081,10		1 522 165,57	1 522 165,57		4 084,47
421	REMUNERATIONS DUES AU PERSONNEL		1 516 246,50	1 516 246,50		1 520 330,97	1 520 330,97		4 084,47
4211	REMUNERATIONS DUES AU PERSONNEL		1 516 246,50	1 516 246,50		1 520 330,97	1 520 330,97		4 084,47
425	PERSONNEL - ACOMPTES		500,00	500,00		500,00	500,00		
427	OPPOSITION		1 334,60	1 334,60		1 334,60	1 334,60		
43	COTISATIONS SOCIALES		1 417 625,81	1 417 625,81	141 891,59	1 418 917,67	1 560 809,26		143 183,45
431	SECURITE SOC. COT. PAIR.		909 198,39	909 198,39	75 849,72	904 305,67	980 155,39		70 957,00
4311	SS COTIS PATRONALE		909 198,39	909 198,39	75 849,72	904 305,67	980 155,39		70 957,00

BALANCE DEFINITIVE  
DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Budget : A EPCC Lam

Exercice : 2023

COMPTES	LIBELLE	DEBITS			CREDITS			SOLDES	
		Bilan d'entrée	Op exercice	Total	Bilan d'entrée	Op exercice	Total	DEBIT	CREDIT
437	AUTRES ORGANISMES SOCIAUX		508 427,42	508 427,42	66 041,87	514 612,00	580 653,87		72 226,45
44	ETATS ET SURV	15 432,95	280 311,85	295 744,80	40 480,49	275 565,96	316 046,45	7 836,84	28 138,49
4421	Prélèvement à la source. Impôt sur le revenu		91 246,00	91 246,00	8 585,00	82 942,00	91 527,00		281,00
445	TVA	15 432,95	182 367,05	197 800,00	29 725,49	188 095,16	217 820,65	7 836,84	27 857,49
4452	TVA intracommunautaire due		43 074,00	43 074,00	353,00	46 161,00	46 514,00		3 440,00
4455	TVA A DECAISSER		12 841,00	12 841,00	204,00	15 886,00	16 090,00		3 249,00
4456	TVA DEDUCTIBLE	13 968,95	52 904,78	66 873,73		60 500,89	60 500,89	6 372,84	
44562	TVA SUR IMMOBILISATION		930,28	930,28		930,28	930,28		
44566	TVA PRESTATIONS ET SERVICES	10 055,54	50 576,50	60 632,04		58 243,88	58 243,88	2 388,16	
44567	CREDIT DE TVA A REPORTER	3 913,41	1 398,00	5 311,41		1 326,73	1 326,73	3 984,68	
4457	TVA COLLECTEE		73 547,27	73 547,27	9 891,49	65 547,27	75 438,76		1 891,49
4458	TVA SUR FACTURES NON PARVENUES	1 464,00		1 464,00	19 277,00		19 277,00	1 464,00	19 277,00
44581	TVA SUR FACTURES NON PARVENUES				2 640,00		2 640,00		2 640,00
44582	TVA SUR RECETTES A REGULARISER	1 464,00		1 464,00				1 464,00	
44588	Autres taxes sur le chiffre d'affaire à régulariser				16 637,00		16 637,00		16 637,00
447	AUTRES IMPOTS ET TAXES		6 698,80	6 698,80	2 170,00	4 528,80	6 698,80		
4478	AUTRES IMPOTS ET TAXES		6 698,80	6 698,80	2 170,00	4 528,80	6 698,80		

BALANCE DEFINITIVE  
DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Budget : A EPCC LAM

Exercice : 2023

COMPTES	LIBELLE	DEBITS			CREDITS			SOLDES	
		Bilan d'entrée	Op exercice	Total	Bilan d'entrée	Op exercice	Total	DEBIT	CREDIT
46	DEBITEURS ET CREDITEURS DIVERS		208 565,56	208 565,56	226 848,20	7 530,73	234 378,93		25 813,37
466	EXCEDENT DE VERSEMENT		208 565,56	208 565,56	203 340,18	7 530,73	210 870,91		2 305,35
4664	EXCEDENT DE VERSEMENT SUR FACTURES		208 565,56	208 565,56	203 340,18	7 530,73	210 870,91		2 305,35
467	AUTRES CPTE DEBITEURS CREDITEURS				23 508,02		23 508,02		23 508,02
46721	AUTRES COMPTES DEBITEURS				23 508,02		23 508,02		23 508,02
47	COMPTE D'ATTENTE	78 206,65	850 531,25	928 737,90	15 996,75	878 245,43	894 242,18	35 834,03	1 338,31
471	RECETTES A CLASSER	31 388,18	605 863,87	637 252,05	15 996,75	886 787,10	602 783,85	35 806,51	1 338,31
4711	VERSEMENTS DES REGISSEURS	31 388,18	431 278,00	462 666,18		426 859,67	426 859,67	35 806,51	
4712	VIREMENTS REIMPUTES				851,75		851,75		851,75
4718	AUTRES RECETTES A REGULARISER		174 585,87	174 585,87	15 145,00	159 927,43	175 072,43		486,56
472	DEPENSES A CLASSER	46 813,34	244 665,15	291 478,49		291 456,72	291 456,72	21,77	
4721	DEP. PAYEES AV. ORDONNANCEMENT	46 664,21	243 658,49	290 322,70		290 322,70	290 322,70		
4728	AUTRES DEPENSES A REGULARISER	149,13	1 006,66	1 155,79		1 134,02	1 134,02	21,77	
478	Autres comptes transitoires	513	223	736		1,61	1,61	5,75	
4784	Arrondi sur déclaration de TVA	5,13	2,23	7,36		1,61	1,61	5,75	
487	PRODUITS CONSTATES D'AVANCE					37 500,00	37 500,00		37 500,00

**BALANCE DEFINITIVE  
DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Budget: A EPCC Lam

Exercice : 2023

COMPTES	LIBELLE	DEBITS			CREDITS			SOLDES	
		Bilan d'entrée	Op exercice	Total	Bilan d'entrée	Op exercice	Total	DEBIT	CREDIT
Total Classe 5	COMPTES FINANCIERS	2 439 259,36	7 987 982,60	10 427 241,96		9 324 986,28	9 324 986,28	1 102 255,68	
51	BANQUES	2 431 572,06	7 696 228,61	10 127 800,67		9 033 367,29	9 033 367,29	1 094 433,38	
511	CHEQUES A L'ENCAISSEMENTS		33 989,88	33 989,88		33 989,88	33 989,88		
5112	CHEQUES BANCAIRES A L'ENCAIS		33 989,88	33 989,88		33 989,88	33 989,88		
515	TRESOR	2 431 572,06	7 662 238,73	10 093 810,79		8 999 377,41	8 999 377,41	1 094 433,38	
53	CAISSE	687,30	135,00	822,30				822,30	
531	CAISSE	687,30	135,00	822,30				822,30	
54	REGIES D'AVANCES ACCREDITES	7 000,00		7 000,00				7 000,00	
541	REGIES D'AVANCES	7 000,00		7 000,00				7 000,00	
5411	REGIES D'AVANCES	2 000,00		2 000,00				2 000,00	
5412	REGIES DE RECETTES	5 000,00		5 000,00				5 000,00	
58	VIREMENTS INTERNES		291 618,99	291 618,99			291 618,99		
580	Opérations d'ordre budgétaires		291 618,99	291 618,99			291 618,99		

BALANCE DEFINITIVE  
DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Budget : A EPCC Lam

Exercice : 2023

COMPTES	LIBELLE	DEBITS				CREDITS				SOLDES	
		Bilan d'entrée	Op exercice	Total	Bilan d'entrée	Op exercice	Total	DEBIT	CREDIT		
Total Classe 6	CHARGES		8 672 243,18	8 672 243,18		8 672 243,18					
60	ACHATS		2 036 089,30	2 036 089,30		2 036 089,30					
604	ACHATS DETUDES ET PREST.SERVICES		901 947,37	901 947,37		901 947,37					
605	ACHATS MATERIELS, EQUIPT.TRAVAUX.		35 263,53	35 263,53		35 263,53					
606	ACHATS D'APPROVISIONNEMENT NON STOCKES		1 098 878,40	1 098 878,40		1 098 878,40					
6061	FOURNITURES NON STOCKABLES		1 028 204,23	1 028 204,23		1 028 204,23					
6063	FOURNITURES ENTRE & PET. EOP		61 854,26	61 854,26		61 854,26					
6064	FOURNITURES ADM		4 660,49	4 660,49		4 660,49					
6066	CARBURANTS		4 159,42	4 159,42		4 159,42					
61	ACHATS DE SOUS TRAITANCE ET SERVICES EXTERIEURS		758 075,36	758 075,36		758 075,36					
613	LOCATIONS		487 599,35	487 599,35		487 599,35					
6132	LOCATIONS IMMOBILIERES		413 424,21	413 424,21		413 424,21					
6135	LOCATIONS MOBILIERES		74 175,14	74 175,14		74 175,14					
615	TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE REPARATIONS		169 678,67	169 678,67		169 678,67					
6152	TRAV ENTRET. IM MOBILIER		25 736,00	25 736,00		25 736,00					
6155	TRAV ENTRET. MOBILIER		14 682,29	14 682,29		14 682,29					
61551	MATERIEL ROULANT		14 682,29	14 682,29		14 682,29					

BALANCE DEFINITIVE  
DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Budget : A EPCC Lam

Exercice : 2023

COMPTES	LIBELLE	DEBITS			CREDITS			SOLDES	
		Bilan d'entrée	Op exercice	Total	Bilan d'entrée	Op exercice	Total	DEBIT	CREDIT
6156	MAINTENANCE		129 260,38	129 260,38		129 260,38			
616	PRIMES D'ASSURANCE		42 623,05	42 623,05		42 623,05			
6161	PRIMES D'ASSURANCE		23 400,73	23 400,73		23 400,73			
6162	ASSURANCE OBLIGATOIRE DOMMAGE CONSTRUCTION		19 222,32	19 222,32		19 222,32			
618	DIVERS		58 174,29	58 174,29		58 174,29			
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS		2 435 266,05	2 435 266,05		2 435 266,05			
621	PERSONNEL INTERIMAIRE		3 801,95	3 801,95		3 801,95			
6211	PERSONNEL INTERIMAIRE		3 801,95	3 801,95		3 801,95			
622	REMUNERATION D'INTERMEDIAIRE ET HONORAIRES		87 607,27	87 607,27		87 607,27			
6225	INDEMNITES AU COMPTABLE ET AUX REGISSEURS		5 256,36	5 256,36		5 256,36			
6226	HONORAIRES		82 350,91	82 350,91		82 350,91			
623	PUBLICITE PUBLICATIONS & REL PUBLIQUES		615 719,34	615 719,34		615 719,34			
6231	ANNONCES & INSERTIONS		356 280,61	356 280,61		356 280,61			
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES		258 328,05	258 328,05		258 328,05			
6238	DIVERS		1 110,68	1 110,68		1 110,68			
624	TRANSPORT DE BIENS ET TRANSPORT COLLECTIF DE PERSONNEL		450 828,41	450 828,41		450 828,41			
6241	TRANSPORTS SUR ACHATS		-116 749,52	-116 749,52		-116 749,52			

## DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Budget : A EPCC LAM

Exercice : 2023

COMPTES	LIBELLE	DEBITS			CREDITS			SOLDES	
		Bilan d'entrée	Op exercice	Total	Bilan d'entrée	Op exercice	Total	DEBIT	CREDIT
6248	TRANSPORTS DIVERS		567 577,93	567 577,93		567 577,93			
625	DEPLACEMENT MISSIONS ET RECEPTION		91 530,15	91 530,15		91 530,15			
6251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS - EXT.		37 890,76	37 890,76		37 890,76			
6256	MISSIONS VOYAGES ET DEPLACEMENTS DU PERSONNEL		20 648,69	20 648,69		20 648,69			
6257	RECEPTIONS		32 990,70	32 990,70		32 990,70			
626	FRAIS POSTAUX ET DE TELECOMMUNICATIONS		32 089,72	32 089,72		32 089,72			
6261	AFFRANCH. ET ROUTAGE		18 820,44	18 820,44		18 820,44			
6262	TELEPHONE ET TELEX		13 269,28	13 269,28		13 269,28			
627	SERVICES BANCAIRES & ASSIMILES		1 798,70	1 798,70		1 798,70			
628	CHARGES EXTERNES DIVERSES		1 151 890,51	1 151 890,51		1 151 890,51			
6281	CONCOURS DIVERS		27 194,75	27 194,75		27 194,75			
6282	FRAIS DE GARDIENNAGE		949 807,68	949 807,68		949 807,68			
6283	Prais de nettoyage des locaux		140 314,27	140 314,27		140 314,27			
6287	REMBOURSEMENT DE FRAIS EXT.		34 573,81	34 573,81		34 573,81			
63	IMPOTS, TAXES ET ASSIMILES		106 971,00	106 971,00		106 971,00			
6333	PARTICIPATION EMPLOYEUR FORMATION CONTINUE		24 029,00	24 029,00		24 029,00			

**BALANCE DEFINITIVE  
DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Budget : A EPCC Lam

Exercice : 2023

COMPTES	LIBELLE	DEBITS		CREDITS		SOLDES		
		Bilan d'entrée	Op exercice	Total	Bilan d'entrée	Op exercice	Total	DEBIT
6338	AUTRES IMPOTS TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES SUR REMUNERATIONS		82 942,00	82 942,00		82 942,00		
64	CHARGES DE PERSONNEL		2 921 859,17	2 921 859,17		2 921 859,17		
641	REMUNERATION DU PERSONNEL PERMANENT		1 520 830,97	1 520 830,97		1 520 830,97		
6411	TRAITEMENT PRINCIPAL		1 487 658,36	1 487 658,36		1 487 658,36		
6413	PRIMES ET GRATIFICATIONS		8 172,61	8 172,61		8 172,61		
6414	INDEMNITES ET AVANTAGES DIVERS		25 000,00	25 000,00		25 000,00		
645	CHARGES SOCIALES ET DE PREVOYANCE		1 315 274,78	1 315 274,78		1 315 274,78		
6451	COTISATIONS URSSAF		904 305,67	904 305,67		904 305,67		
6453	COTISATIONS CAISSE RETRAITE ET PENSIONS CIVILES		409 358,38	409 358,38		409 358,38		
6459	REBOURSEMENTS SUR CHARGES DE SECURITE SOCIALE ET DE PREVOYANCE		1 610,73	1 610,73		1 610,73		
647	AUTRES CHARGES SOCIALES		85 753,42	85 753,42		85 753,42		
6471	TITRES RESTAURANTS		56 343,00	56 343,00		56 343,00		
6472	VERSEMENTS AUX COMITES D'ENTREPRISE		24 881,62	24 881,62		24 881,62		
6475	MEDECINE DU TRAVAIL ET PHARMACIE		4 528,80	4 528,80		4 528,80		

BALANCE DEFINITIVE  
DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Budget : A EPCC LAM

Exercice : 2023

COMPTES	LIBELLE	DEBITS			CREDITS			SOLDES	
		Bilan d'entrée	Op exercice	Total	Bilan d'entrée	Op exercice	Total	DEBIT	CREDIT
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		92 462,33	92 462,33		92 462,33	92 462,33		
651	REDEVANCES POUR BREVET, LICENCES, MARQUES, PROCÉDES, DROITS ET VALEURS SIMILAIRES		92 462,33	92 462,33		92 462,33	92 462,33		
6516	DROITS D'AUTEURS		92 462,33	92 462,33		92 462,33	92 462,33		
66	CHARGES FINANCIERES		104,67	104,67		104,67	104,67		
666	PERTES DE CHANGE		104,67	104,67		104,67	104,67		
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES		29 796,31	29 796,31		29 796,31	29 796,31		
671	CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION DE L'EXERCICE		96,00	96,00		96,00	96,00		
6711	PENALITES SUR CONTRATS OU CONVENTIONS		96,00	96,00		96,00	96,00		
678	AUTRES CHARGES EXCEPT.		29 700,31	29 700,31		29 700,31	29 700,31		
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS		291 618,99	291 618,99		291 618,99	291 618,99		
681	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS		291 618,99	291 618,99		291 618,99	291 618,99		
6811	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS Inc		275 225,52	275 225,52		275 225,52	275 225,52		
6815	DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES D'EXPL		16 393,47	16 393,47		16 393,47	16 393,47		

**BALANCE DEFINITIVE  
DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Budget : A EPCC Lam

Exercice : 2023

COMPTES	LIBELLE	DEBITS		CREDITS			SOLDES	
		Bilan d'entrée	Op exercice	Total	Bilan d'entrée	Op exercice	Total	DEBIT
Total Classe 7	RECETTES		10 633 927,92	10 633 927,92		10 633 927,92		
70	VENTES PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES		1 341 119,63	1 341 119,63		1 341 119,63		
706	PRESTATIONS DE SERVICES		990 462,97	990 462,97		990 462,97		
7061	BILLETTERIE		357 365,80	357 365,80		357 365,80		
7062	FORFAIT VISITE ET ATELIER		172 526,96	172 526,96		172 526,96		
7063	VISIOGUIDE		14,00	14,00		14,00		
7068	MECENAT		460 556,21	460 556,21		460 556,21		
707	VENTE DE PRODUITS		6 510,18	6 510,18		6 510,18		
708	PRODUITS DES ACTIVITES ANNEXES		344 146,48	344 146,48		344 146,48		
7083	LOCATIONS DIVERSES		46 035,00	46 035,00		46 035,00		
7088	AUTRES PROD. D'ACT ANNEXES		298 111,48	298 111,48		298 111,48		
74	SUBVENTION D'EXPLOITATION		9 152 491,60	9 152 491,60		9 152 491,60		
741	CONTRIBUTION MEL		8 007 000,00	8 007 000,00		8 007 000,00		
742	CONTRIBUTION VILLENEUVE D'ASCO		60 000,00	60 000,00		60 000,00		
746	SUBVENTION AIDE AUX EMPLOYEURS D'APPRENTIS		18 666,60	18 666,60		18 666,60		
748	SUBVENTIONS SUR PROJETS		1 066 825,00	1 066 825,00		1 066 825,00		
7481	SUBVENTIONS SUR PROJETS MEL		950 000,00	950 000,00		950 000,00		

BALANCE DEFINITIVE  
DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Budget : A EPCC I AM

Exercice : 2023

COMPTES	LIBELLE	DEBITS			CREDITS			SOLDES	
		Bilan d'entrée	Op exercice	Total	Bilan d'entrée	Op exercice	Total	DEBIT	CREDIT
7482	SUBVENTIONS SUR PROJETS VILLENEUVE PASCQ		38 000,00	38 000,00		38 000,00			
7483	SUBVENTIONS SUR PROJETS CONSEIL REGIONAL		40 400,00	40 400,00		40 400,00			
7485	SUBVENTIONS SUR PROJETS DRAC		33 425,00	33 425,00		33 425,00			
7488	SUBVENTIONS SUR PROJETS		5 000,00	5 000,00		5 000,00			
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		52 880,41	52 880,41		52 880,41			
757	REDEVANCE DES CONCESSIONS		39 964,97	39 964,97		39 964,97			
758	PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE		12 915,44	12 915,44		12 915,44			
76	PRODUITS FINANCIERS		908,52	908,52		908,52			
766	GAIN DE CHANGE		908,52	908,52		908,52			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		86 527,76	86 527,76		86 527,76			
771	PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION DE L'EXERCICE		52 733,46	52 733,46		52 733,46			
7718	Autres Produits exceptionnels sur opération de gestion		52 733,46	52 733,46		52 733,46			
773	MANDATS ANNULÉS (sur exercices antérieurs)		395,30	395,30		395,30			
778	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS		33 399,00	33 399,00		33 399,00			
7781	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS C/ART		33 039,00	33 039,00		33 039,00			

BALANCE DEFINITIVE  
DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Budget : A EPCC Lam

Exercice : 2023

COMPTES	LIBELLE	DEBITS			CREDITS			SOLDES	
		Bilan d'entrée	Op exercice	Total	Bilan d'entrée	Op exercice	Total	DEBIT	CREDIT
7782	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS PARCOURS		360,00	360,00		360,00	360,00		

BALANCE DEFINITIVE  
DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Budget : A EPCC LAM

Exercice : 2023

COMPTES	LIBELLE	DEBITS			CREDITS			SOLDES	
		Bilan d'entrée	Op exercice	Total	Bilan d'entrée	Op exercice	Total	DEBIT	CREDIT
Total Chasse 8	BIAN D'ENTREE	7 617 016,48		7 617 016,48	7 617 016,48		7 617 016,48		
89	BIAN D'ENTREE	7 617 016,48		7 617 016,48	7 617 016,48		7 617 016,48		
892	BIAN D'ENTREE	7 617 016,48		7 617 016,48	7 617 016,48		7 617 016,48		

**BALANCE DEFINITIVE  
DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Budget : A EPCC Lam

Exercice : 2023

COMPTES	LIBELLE	DEBITS			CREDITS			SOLDES	
		Bilan d'entrée	Op exercice	Total	Bilan d'entrée	Op exercice	Total	DEBIT	CREDIT
Classe 1	COMPTES DE CAPITAUX	899 307,25	1 045 704,49	1 945 011,74	2 956 375,43	915 700,72	3 872 076,15	146 397,24	2 073 461,65
Classe 2	COMPTES D'IMMOBILISATIONS	4 121 928,86	213 301,34	4 335 230,20	2 786 389,98	275 225,52	3 061 615,50	4 335 230,20	3 061 615,50
Classe 4	COMPTES DE TIERS	156 521,01	20 089 370,74	20 245 891,75	1 874 251,07	18 820 446,65	20 694 697,72	535 133,83	983 939,80
Classe 5	COMPTES FINANCIERS	2 439 259,36	7 987 982,60	10 427 241,96		9 324 986,28	9 324 986,28	1 102 255,68	
Classe 6	CHARGES		8 672 243,18	8 672 243,18		8 672 243,18	8 672 243,18		
Classe 7	RECETTES		10 633 927,92	10 633 927,92		10 633 927,92	10 633 927,92		
Classe 8	BILAN D'ENTREE	7 617 016,48		7 617 016,48	7 617 016,48		7 617 016,48		
Totaux BCG		15 234 032,96	48 642 530,27	63 876 563,23	15 234 032,96	48 642 530,27	63 876 563,23	6 119 016,95	6 119 016,95

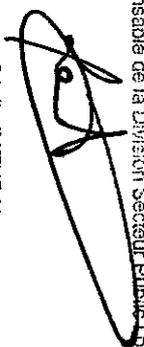
LAM – LILLE METROPOLE MUSEE D'ART MODERNE, D'ART CONTEMPORAIN ET D'ART BRUT – EPCC LAM

PAGE DES SIGNATURES

Vu et certifié par le comptable supérieur qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

A Lille, le 18/4/24

Pour le Directeur Régional des Finances Publiques  
des Hauts de France et du Département du Nord  
et par délégation  
La Responsable de la Délégation Secteur Public Local



Cécilia Patural

Je soussigné, Mélanie GIVERS, agent comptable du LAM, affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celle qui ont été faites pour le service du LAM – LILLE METROPOLE MUSEE D'ART MODERNE, D'ART CONTEMPORAIN ET D'ART BRUT – EPCC LAM pendant l'année 2023.

Et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

**LE LAM**

4 allée du Musée  
59 650 Villeneuve d'Ascq  
France  
T +33 (0)3 20 29 68 68152  
musee-lam.fr

A Villeneuve d'Ascq, le 25/04/2024



Vu par, Michel DELEPAUL, Président du conseil d'administration du LAM, qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le 28.05.24 par l'organe délibérant.

A Villeneuve d'Ascq, le 28.05.24



AGENCE COMPTABLE DU LAM

LAM – LILLE METROPOLE MUSEE D'ART MODERNE, D'ART CONTEMPORAIN ET D'ART BRUT – EPCC LAM

Nombre de Pages (page de garde comprise) : 39

**FIN DE DOCUMENT**



Etablissement Public de Coopération Culturelle

---

N° 2024-02-06 Constitution de la commission d'appel d'offres du LaM

Délibération n°2024-02-06 du 28 mai 2024 du Conseil d'administration de l'EPCC « LaM »,

Conformément aux lois n° 2002-6 du 4 janvier 2002 et n°2006-723 du 22 juin 2006, relatives à la création d'établissements publics de coopération culturelle, et à leur fonctionnement,

Conformément aux décrets n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 et n° 2007-788 du 10 mai 2007 relatifs aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1431-1 et suivants, relatifs au fonctionnement des Établissements publics de coopération culturelle,

Conformément à l'arrêté préfectoral du 29 février 2012, portant création de l'EPCC LaM,

Conformément aux articles 9 et 11-3 des statuts de l'EPCC,

Il est proposé au Conseil d'administration du LaM de désigner les membres suivants pour composer la commission d'appel d'offres du LaM :

- Président : M. Sébastien Faucon
- Titulaires :
  - M. Loïc WOLFCARIUS
  - M. Alain CAMBIEN
  - Mme Dominique FURNE
  - M. Thierry BONTE
  - M. Eric SKYRONKA
- Suppléants :
  - Mme Hélène MOENECLAËY
  - M. Jacques PASTOUR
  - Mme Marie-Pierre JANSSENS
  - Mme Violette MASSIET
  - M. Jacques DUCROCQ

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide à l'unanimité, de désigner les membres suivants pour composer la commission d'appel d'offres du LaM :

- Président : M. Sébastien Faucon

- Titulaires :

- M. Loïc WOLFCARIUS

- M. Alain CAMBIEN

- Mme Dominique FURNE

- M. Thierry BONTE

- M. Eric SKYRONKA

- Suppléants :

- Mme Hélène MOENECLAEV

- M. Jacques PASTOUR

- Mme Marie-Pierre JANSSENS

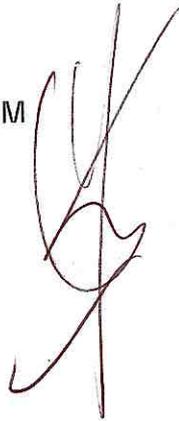
- Mme Violette MASSIET

- M. Jacques DUCROCQ

Régulièrement publié et transmis en préfecture le .....

Fait à Villeneuve d'Ascq le 28 mai 2024

Le président du Conseil d'Administration du LaM  
Michel DELEPAUL

A handwritten signature in red ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized, abstract shape. The signature is positioned to the right of the typed name 'Michel DELEPAUL'.



Etablissement Public de Coopération Culturelle

---

N° 2024-02-08

Modification des tarifs du musée

Délibération n°2024-02-08 du 28 mai 2024 du Conseil d'administration de l'EPCC « LaM »,

Conformément aux lois n° 2002-6 du 4 janvier 2002 et n°2006-723 du 22 juin 2006, relatives à la création d'établissements publics de coopération culturelle et à leur fonctionnement,

Conformément aux décrets n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 et n° 2007-788 du 10 mai 2007 relatifs aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant la partie réglementaire du Code général des collectivités territoriales,

Conformément à l'arrêté préfectoral du 29 février 2012, portant création de l'EPCC LaM,

Conformément à la loi n° 81-766 du 10 août 1981 relative au prix du livre (modifiée par la loi n° 93-1420 du 31 décembre 1993),

Afin de permettre à l'EPCC LaM d'encaisser régulièrement ses recettes et conformément à l'Instruction M4 et au Code général des collectivités territoriales, il est nécessaire que le Conseil d'administration vote les tarifs du droit d'entrée et des prestations scientifiques, culturelles et pédagogiques.

Il est proposé au Conseil d'administration d'approuver la nouvelle grille tarifaire jointe en annexe,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide à l'unanimité d'approuver la nouvelle grille tarifaire jointe en annexe.

Régulièrement publié et transmis en préfecture le .....

Fait à Villeneuve d'Ascq le 28 mai 2024

Le président du Conseil d'Administration du LaM  
Michel DELEPAUL



ENTRÉES, VISITES, ATELIERS...

Services	Tarifs individuels	Tarifs Groupes
<p>Atelier</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gratuit</li> <li>• <del>18 € la séance (3h00 à titre indicatif) : atelier du mercredi, Adoléscent, à la demande</del></li> <li>• 14 € la séance : atelier du mercredi (Pour les inscriptions avant le 30 juin de l'année scolaire précédente – 3 séances offertes)</li> <li>• 8 € l'heure : atelier de vacances, atelier + spectacle</li> <li>• 9 € l'heure : atelier de vacances matériel spécifique</li> <li>• 25 € la demi-journée : atelier adulte matériel classique</li> <li>• 20 € l'heure : atelier adulte matériel spécifique</li> <li>• 8 € atelier famille : prix par participant et par séance</li> </ul> <p>Les tarifs à la semaine sont calculés selon le prix à la séance multiplié par le nombre de jours dans la semaine.</p>	<p>Secteurs scolaire, universitaire, ALSH, centres sociaux et structures culturelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Gratuit</li> <li>• 75 € : 1h30</li> <li>• 85€ : 1h30 en langue étrangère</li> <li>• 85 € : 2h00</li> <li>• 100€ : 3h00</li> <li>• 90 € : 1h30 hors les murs</li> <li>• 100 € : 2h00 hors les murs</li> </ul> <p>Secteur handicap et crédits loisirs</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Gratuit</li> <li>• 70€ : 1h30</li> <li>• 80€ : 2h00</li> <li>• 95€ : 3h</li> <li>• 85€ : 1h30 hors les murs</li> <li>• 95€ : 2h00 hors les murs</li> </ul> <p>Secteur adultes et tourisme</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 120€ : 2h, limité à 10 personnes</li> <li>• 195€ : 2h, limité à 20 personnes</li> <li>• 170€ : goûter d'anniversaire de 3h00</li> </ul> <p>Secteur crèche</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Gratuit</li> <li>• 45€ : 40 minutes</li> </ul>
<p>Entrée Visite libre</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gratuit</li> <li>• 11€ : collection et exposition, tarif plein</li> <li>• 8 € : collection et exposition, tarif réduit</li> <li>• 7€ : collection permanente, tarif plein</li> <li>• 5€ : collection permanente, tarif réduit</li> </ul>	<p>Secteurs scolaire, universitaire, ALSH, centres sociaux et structures culturelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Gratuit</li> <li>• 45€ : forfait durée illimitée</li> </ul> <p>Forfait groupe adulte :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Gratuit</li> <li>• 165€ : durée illimitée avec ou sans droit de parole</li> </ul>

<p>Visite guidée</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 3 €</li> </ul> <p>Le prix de la visite commentée doit être ajouté au prix de l'entrée dans le musée</p>	<p>Secteurs scolaire, universitaire, ALSH, centres sociaux et structures culturelles (forfait) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Gratuit</li> <li>• 45€ : durée 1 h00</li> <li>• 50€ : durée 1 h00 hors les murs</li> <li>• 55€ : durée 1h00 en langue étrangère</li> <li>• 65 € : durée 1h30</li> <li>• 70€ : durée 1 h30 hors les murs</li> <li>• 75€ : durée 1h30 langue étrangère</li> <li>• 85 € : durée 2h00</li> <li>• 100 € : durée 3h00</li> </ul> <p>Visite groupe adulte (forfait) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Gratuit</li> <li>• 195 € : durée 1 h00</li> <li>• 220 € : durée 1h00 en langue étrangère</li> <li>• 250 € : durée 1h30</li> <li>• 205 - 275 € : durée 1h30 en langue étrangère</li> <li>• 205 - 275 € : durée 2h00</li> <li>• 300€ : durée 2h00 en langue étrangère</li> <li>• 195 € : visite livres précieux, durée 1h, limité à 19 personnes</li> </ul> <p>Secteur handicap et crédit loisirs (forfait) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Gratuit</li> <li>• 40€ : durée 1h00 (38€ crédit-loisirs)</li> <li>• 45€ : durée 1h00 hors les murs</li> <li>• 50€ : durée 1h00 en langue étrangère ou LSF</li> <li>• 60€ : durée 1h30 (58€ crédit-loisirs)</li> <li>• 65€ : durée 1h30 hors les murs</li> <li>• 75€ : durée 1h30 en langue étrangère ou LSF</li> <li>• 80€ : durée 2h00</li> </ul>
<p>Visioguide/ audioguide</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gratuit</li> <li>• 2 €</li> </ul>	
<p>Activité périscolaire</p>		<p>100€ : pour 1h30 hors les murs</p>

Services proposés au secteur handicap	<p>Entrée du musée gratuite :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 5€ la séance : atelier en LSF durée 1h00</li> <li>• 5€ : visite tactile : « rencontre autour d'une oeuvre »</li> <li>• 5€ : visite en Langue des Signes Française</li> </ul>	
Navette de l'art	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gratuit</li> <li>• 10€ : tarif adulte incluant les visites</li> <li>• 8€ : tarif mineur incluant les visites</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 200€ : pour le groupe</li> <li>• Navette de l'art avec musée partenaire : 110€ pour le groupe pour le LaM + 90€ pour le groupe pour le musée partenaire</li> <li>• 300€ : conférence au LaM ou en site extérieur (assurée par un conférencier du musée)</li> </ul>
Spectacle, conférence, formation, colloque	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gratuit</li> <li>• 3,50€, 5€, 6€, 7€, 8€ ou 10€ : spectacle, concert, ...</li> <li>• 5,50€ : conférence, formation, tarif plein</li> <li>• 3,50€ : conférence, formation, tarif réduit</li> <li>• 25 € : colloque, tarif plein</li> <li>• 13 € : colloque, tarif réduit</li> <li>• 3€ : location transat</li> <li>• 1€ : vente de boules Quiès</li> </ul>	
Carte pro LaM	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 25€</li> <li>• Gratuit</li> <li>• 40€ : C'Art Solo</li> <li>• 60€ : C'Art Duo</li> <li>• 20€ : C'Art pour les sociétés d'amis des musées membres</li> <li>• 20€ : C'Art Jeune</li> <li>• 65€ : C'Art Tribu</li> <li>• 20€ : surclassement</li> <li>• 8 € : réédition d'une C'Art (perdue ou volée)</li> </ul> <p>Tarifs promotionnels et « fidélité » :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 30€ : C'Art Solo</li> <li>• 45€ : C'Art Duo</li> <li>• 15€ : C'Art pour les sociétés d'amis des musées membres</li> <li>• 15€ : C'Art Jeune</li> <li>• 50€ : C'Art Tribu</li> </ul>	
C'Art		

Tarifs réduits:	Entrées gratuites
<p>Aux jeunes de 18 ans inclus à moins de 26 ans  Aux personnes de plus de 65 ans  Aux titulaires de la carte Famille nombreuse  Aux amis des musées de la métropole lilloise  Aux membres de la Maison des artistes  Aux enseignants -es et étudiant-es hors arts, architecture et métiers de la culture (membres de l'Union européenne)  Aux titulaires d'une contremarque Pass Culture  Dans les conditions fixées par contrat de partenariat</p>	<p>Aux enfants de moins de 18 ans  Aux personnes justifiant leur date de 40<sup>ème</sup> anniversaire en 2023    Aux titulaires de la carte ICOM/ICOMOS  Aux demandeurs d'emploi  Aux personnes en situation de handicap et un accompagnant  Aux titulaires d'une carte Presse  Aux titulaires du Pass Pro Hauts-de-France Tourisme + un-e accompagnateur-ice  Aux Amis du LaM  Aux membres de l'Aracine  Aux bénéficiaires des minimas sociaux (RSA, ASS, ATS, ATA, AHH, ASPA....)  Aux enseignants et étudiants en arts, architecture, philosophie et métiers de la culture  A tous le premier dimanche de chaque mois</p>

Dans le cas de prévente de billets individuels à un comité d'entreprise ou un hôtel, les tarifs réduits pourront être appliqués, avec une réduction supplémentaire de 10%. Le musée se réserve la possibilité de facturer des frais de dossier d'un montant de 10€.

Une réduction de 10 % est accordée aux prescripteurs de groupes touristiques sur les tarifs individuels et tarifs groupes.

SERVICES AUX ENTREPRISES et PARTENAIRES

Services proposés	Tarifs hors taxes
Petit-déjeuner	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gratuit</li> <li>• 950€</li> </ul>
Visite privée Durée 1h00 à 1h30 Privatisation du musée	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gratuit</li> <li>• 500€ : durée 1h00, moins de 25 personnes</li> <li>• 300€ : durée 1h00, moins de 25 personnes, tarif partenaire</li> <li>• 700€ : durée 1h30, moins de 25 personnes</li> <li>• 900€ : durée 1h00, entre 25 et 50 personnes</li> <li>• 500€ : durée 1h00, entre 25 et 50 personnes, tarif partenaire</li> <li>• 1 650€ : durée 1h00, entre 51 et 100 personnes</li> <li>• 2 600€ : durée 1h00, entre 101 et 150 personnes</li> </ul>
Visite privée (soirée) Durée 3h00 ou 4h00 Privatisation du musée	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gratuit</li> <li>• 2 700€ : de 18h à 21h, 50 personnes</li> <li>• 1 700€ : de 18h à 21h, 50 personnes, tarif partenaire</li> <li>• 5 000€ : de 18h à 23h, 100 personnes</li> <li>• 3 175€ : de 18 à 23h, 100 personnes, tarif partenaire</li> <li>• 7 000€ : de 18h à 23h, 200 personnes</li> <li>• 4 475€ : de 18h à 23h, 200 personnes, tarif partenaire</li> <li>• 9 800€ : de 18 à minuit, 300 personnes</li> <li>• 5 175€ : de 18 à minuit, 300 personnes, tarif partenaire</li> <li>• 10 000€ : de 18h à minuit, 500 personnes</li> <li>• 6 000€ : de 18h à minuit, 500 personnes tarif partenaire</li> </ul>
Hall, en jour de fermeture	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gratuit</li> <li>• 5 200 € : de 9h à 18h, 100 personnes</li> <li>• 3 400 € : de 9h à 18h, 100 personnes, tarif partenaire</li> <li>• 8 600 € : de 9h à 18h, 300 personnes</li> <li>• 5 000 € : de 9h à 18h, 300 personnes, tarif partenaire</li> </ul>

Privatisation du parc	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gratuit</li> <li>• 6 000 € : de 10h à 18h</li> <li>• 1 200 € de l'heure, entre 10h et 18h</li> <li>• 5 000€ : de 18h à minuit, 1000 personnes</li> <li>• 8 000€ : de 18h à minuit, 2000 personnes</li> <li>• 12 000€ : de 18h à minuit, plus de 2000 personnes, dans la limite de 4 900 personnes</li> </ul>
Diner au LaM	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 7 200€ : de 18 à 23h00, 150 personnes</li> <li>• 5 000€ : de 18 à 23h00, 150 personnes, tarif partenaire</li> </ul>
Prestations exceptionnelles	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 800€ : Heure supplémentaire en soirée</li> <li>• 1 500€ : Heure supplémentaire en soirée non prévue</li> <li>• 1 100€ : 50 personnes supplémentaires</li> <li>• 550€ : 50 personnes supplémentaires, tarif partenaire</li> <li>• 500€ : captation vidéo, journée complète</li> <li>• 360€ : captation vidéo, demi-journée ou soirée</li> <li>• 1 000€ : Ouverture du café-restaurant en horaires exceptionnels</li> <li>• 550 € : Heure supplémentaire ouverture du café-restaurant au-delà de l'horaire contractuel</li> <li>• 3 000€ : mise à disposition des espaces pour shooting photo, en demi-journée</li> <li>• 5 200€ : mise à disposition des espaces pour shooting photo, en journée</li> <li>• 1 600€ : mise à disposition des espaces pour shooting photo, en demi-journée au tarif partenaire</li> <li>• 3 400€ : mise à disposition des espaces pour shooting photo, en journée au tarif partenaire</li> </ul>
Package auditorium (location et visite libre ou guidée)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 950 € : demi-journée, dans la limite de 30 personnes</li> <li>• 1 150 € : demi-journée, dans la limite de 50 personnes</li> <li>• 1 350 € : demi-journée, dans la limite de 75 personnes</li> <li>• 1 550 € : demi-journée, dans la limite de 96 personnes</li> <li>• 450 € : demi-journée, dans la limite de 30 personnes, tarif partenaire</li> <li>• 525 € : demi-journée, dans la limite de 50 personnes, tarif partenaire</li> <li>• 600 € : demi-journée, dans la limite de 75 personnes, tarif partenaire</li> <li>• 675 € : demi-journée, dans la limite de 96 personnes, tarif partenaire</li> <li>• 1 400 € : 9h &gt; 17h, dans la limite de 30 personnes</li> <li>• 1 600 € : 9h &gt; 17h, dans la limite de 50 personnes</li> <li>• 1 800 € : 9h &gt; 17h, dans la limite de 75 personnes</li> <li>• 2 000 € : 9h &gt; 17h, dans la limite de 96 personnes</li> <li>• 700 € : 9h &gt; 17h, dans la limite de 30 personnes, tarif partenaire</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 800 € : 9h &gt; 17h, dans la limite de 50 personnes, tarif partenaire</li> <li>• 900 € : 9h &gt; 17h, dans la limite de 75 personnes, tarif partenaire</li> <li>• 1 000 € : 9h &gt; 17h, dans la limite de 96 personnes, tarif partenaire</li> <li>• 2 000€ : formule séminaire jusqu'à 60 personnes, atelier de 2h</li> <li>• 2 600€ : de 18h à 21h, dans la limite de 96 personnes</li> <li>• 1 800€ : de 18h à 21h, dans la limite de 96 personnes, tarif partenaire</li> <li>• Gratuit</li> <li>• 750€ : demi-journée</li> <li>• 375€ : demi-journée, tarif partenaire</li> <li>• 1 200€ : journée complète</li> <li>• 600€ : journée complète, tarif partenaire</li> <li>• 550€ : Heure supplémentaire en soirée</li> </ul>
<b>Auditorium</b>	

Le musée offre à la Métropole Européenne de Lille 2 soirées par année civile à définir dans le cadre de ces services aux entreprises et partenaires. Le musée se réserve la possibilité de refacturer au coût réel tous les frais supplémentaires engendrés par l'exécution des prestations.

OUVRAGES ET PRODUITS DIVERS

Ouvrage	Prix HT	Ouvrage	Prix HT
ACM	18,96 €	Isamu Noguchi	33,18 €
Adolf Wölfli Univers	25,02 €	Jules Pascin ou le dessin incisif	8,53 €
Alberto Giacometti, une rétrospective	33,18 €	Klee	33,18 €
Allan Mac Collum	33,18 €	LaM Histories	9,48 €
Aloïse Corbaz en constellation	28,44 €	LaM Oeuvres (catalogue des collections)	16,59 €
Amedeo Modigliani, une rétrospective	33,18 €	L'Aracine et l'art brut	17,35 €
Amicalement brut	18,29 €	L'envolée l'enfouissement	4,74 €
Anselm Kiefer	34,12 €	L'invention du lieu	20,85 €
Art Brut- Edition	38,86 €	Les Secrets de Modigliani : techniques et pratiques artistiques	33,18 €
Art et langage	4,74 €	Lionel et l'enfant bleu	24,64 €
Brouillon Kub	12,32 €	Machins d'art (histoire de l'art)	30,33 €
Chercher l'or du temps	33,18 €	Marisa Merz	35,07 €
Collages, collections des musées	4,74 €	Matiyane	17,06 €
Comme si	26,54 €	Maurice Jardot	28,44 €
Comme si, édition de tête	355,45 €	Meret Oppenheim	36,97 €
Cor Dekkinga et le mouvement CoBra	20,85 €	Mexique-Europe	43,22 €
Corps subtils	22,75 €	Michel Nedjar, introspective	28,44 €
Danser Brut	22,75 €	Mohamed Bourouissa	26,54 €
Déplacer déplier découvrir	4,74 €	Mohamed Bourouissa, édition de tête	312,50 €
Des fantômes et des anges	17,35 €	Nicolas Schöffer	36,97 €
Dove Allouche le soleil sous la mer	28,44 €	Patrick Bougelet LMB	8,53 €
Etel Adnan, Simone Fattal, Joana Hadjithomas et Khalil Joreige	11,57 €	Peter Downsbrough	1,90 €
Etienne Chabaud	26,54 €	Picasso Leger Masson	28,44 €
E. Poitevin	36,97 €	Pierre Mercier	18,96 €
Giorgio Griffa	14,22 €	Quand le vide devient forme	4,74 €
Grâce des Modernes	4,74 €	Recuerdos de Mexico	16,11 €
Guide des collections 2010	5,69 €	Roland Simounet à l'œuvre	4,74 €
Guillermo Kuitca	16,11 €	Simon, Lesage, Crepin	22,75 €
Habiter poétiquement	28,91 €	Voisins Officiels	29,38 €

Histoires hongroises	13.00 €
Hors langage Duchêne	11.37 €
HS Beaux-Arts magazine	3.79 €

Wael Shawky, I Am Hymns of the New Temples	39.81€
Wilhelm Uhde	33.18 €
William Kentridge	33.18€
Zinelli	28.44 €

### Taux de remise

- **Boutique du Lieu :**
  - Achat de moins de 300 ouvrages : 40%
  - Achat de 300 à 399 ouvrages : 42%
  - Achat de 400 à 499 ouvrages : 44%
  - Achat de 500 à 749 ouvrages : 46%
  - Achat de 750 à 999 ouvrages : 48%
  - 50% sur tous les catalogues bradés, deux ans après l'édition (sauf livre sur les collections).
- **Tout autre libraire : 30%**
- **Librairie via distributeur : de 30 à 40% sur le prix public (remise correspondant à la moyenne des remises accordées aux libraires destinataires des ouvrages).**

Carte postale, marque-page	remise de 50% sur le prix de vente
Affiche d'exposition (40x60 cm)	1€
Image et/ou du nom du LaM	5% du prix de vente hors taxes par produits édités

Refacturation à prix coûtant des produits dérivés (badges, carnets, affiches 120x176 cm et sacs) produits directement par le LaM à la Boutique du Lieu.

LOCATIONS DE VISUELS

Les tarifs sont exprimés en euros nets.

LES ÉDITIONS :

	Tirages / Format	1/8 page	1/4 page	1/2 page	3/4 page	Plaine page, rabat et page de garde	Couverture	
		À titre gracieux						
Livres, livres illustrés, fascicules*	Moins de 1 000							
	1 000 à 4 999	70	90	110	115	145	350	
	5 à 10 000	80	100	120	130	155	385	
	Plus de 10 000	90	110	135	140	170	415	
	Moins de 1 000	À titre gracieux						
Livres de poche* (format inférieur à 13x20 cm)	1 000 à 4 999	60		85		100	280	
	5 à 10 000	65		100		110	305	
	Plus de 10 000	75		110		130	345	
Autres formats* (livres, livres illustrés, fascicules, livres de poche))	Double couverture	Prix de location du format Couverture majoré de 60%						
	Couverture composée	Prix de location du format Page concerné majoré de 30%						
	4 <sup>ème</sup> de couverture	Prix de location du format Couverture concerné minoré de 40%						
	Pour 2000 ex	Inférieur à 60x80 cm : 920€ ; entre 60x80 cm et 80x120 cm : 1315€						
Affiches, posters vendus au public	Ex. supplémentaire	Inférieur à 60x80 cm : 0,56€/ex ; entre 60x80 cm et 80x120 cm : 0,67€/ex.						
	Cartes postales et produits dérivés	150€ pour 5000 ex. + 6% du prix public hors taxes						

\*Pour les éditions numériques, les tarifs ci-dessus sont réduits de 20%.

**INTERNET : Montants par photographie selon la durée de location.**

Fréquentation du site	Nombre de photographies	De 0 à 3 mois	De 4 à 6 mois	De 7 à 12 mois	De 13 à 24 mois	Par an suppl.
Inférieure ou égale à 50.000 connexions par mois	1 à 9	32	41	49	57	16
	10 à 25	29	39	45	53	14
	26 à 35	24	30	36	43	12
	Au-delà	19	24	29	34	10
Entre 50.001 et 100.000 connexions par mois	1 à 9	44	57	68	80	22
	10 à 25	41	53	63	75	21
	26 à 35	33	44	51	61	17
	Au-delà	27	34	41	49	13
Entre 100.001 et 250.000 connexions par mois	1 à 9	51	66	78	91	25
	10 à 25	47	62	73	86	24
	26 à 35	38	50	58	69	19
	Au-delà	30	40	46	55	16
Supérieure à 250.001 connexions par mois	1 à 9	60	78	92	108	30
	10 à 25	56	73	86	102	28
	26 à 35	45	58	69	81	23
	Au-delà	36	47	56	66	18

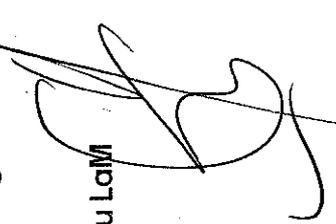
Si la location de visuels concerne la page d'accueil, le tarif équivaut à 200% des tarifs exprimés ci-dessus.

**Exceptions donnant lieu à un prêt à titre gracieux :**

- Visuels accompagnant le prêt d'une œuvre
- Visuels destinés aux manuels scolaires et universitaires
- Visuels destinés aux ouvrages scientifiques (actes de colloques, thèses)

Le Président du Conseil d'administration du LAM

Monsieur Michel Delepaul





Etablissement Public de Coopération Culturelle

---

N° 2024-02-09

Mise en place d'un régime indemnitaire

Délibération n°2024-02-09 du 28 mai 2024 du Conseil d'administration de l'EPCC « LaM »,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1431-5

Vu les lois n° 2002-6 du 4 janvier 2002 et n°2006-723 du 22 juin 2006, relatives à la création d'établissements publics de coopération culturelle et à leur fonctionnement,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatifs aux agents contractuels dans la fonction publique territoriale ;

Vu les décrets n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 et n° 2007-788 du 10 mai 2007 relatifs aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant la partie réglementaire du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 29 février 2012, portant création de l'EPCC LaM,

Considérant qu'il convient de mettre en place un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) du personnel agent contractuel de la fonction publique du LaM, à savoir, le directeur,

Considérant que ce régime indemnitaire se compose :

- d'une part obligatoire, l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) liée aux fonctions exercées par l'agent et à son expérience professionnelle,
- d'une part facultative, le complément indemnitaire annuel (CIA), tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir,

Considérant qu'il convient de définir le cadre général et le contenu de ce régime indemnitaire,

Il est proposé au Conseil d'administration d'accepter la mise en place des modalités suivantes et d'autoriser le Président du Conseil d'administration à prendre toutes décisions individuelles relatives au RIFSEEP dans le respect de ces modalités :

Article 1 : Mise en place de l'IFSE

Article 1.1 : cadre général

Il est instauré au profit de l'emploi de directeur une indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE). Cette indemnité repose sur la formalisation de critères professionnels liés aux fonctions exercées d'une part, et sur la prise en compte de l'expérience acquise d'autre part, par référence aux critères professionnels réglementaires suivants, déclinés en sous-critères :

- fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception,
- technicité, expertise, expérience ou qualification nécessaire à l'exercice des fonctions,
- sujétions particulières ou degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel

Et sur la base de l'expérience acquise :

- sur les fonctions occupées,
- sur l'implication dans l'évolution professionnelle par la formation en lien avec le poste et par les concours/examens professionnels

### Article 1.2 : bénéficiaire

Les salariés de l'EPCC LaM ont un statut de droit privé en dehors de l'agent comptable et du directeur. Seul le directeur, sous contrat de droit public, est donc bénéficiaire de ce régime.

### Article 1.3 : détermination du groupe de fonction et des montants mini/maxi

Un seul agent étant concerné par la mise en place de ce régime, il est proposé de n'identifier qu'un seul groupe. Les montants indiqués dans le tableau ci-dessous sont annuels.

- Arrêté du 7 décembre 2017 pris pour l'application au corps des conservateurs du patrimoine relevant du ministère de la culture et de la communication des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat

Le groupe de fonction de Monsieur Sébastien Faucon, intitulé « Groupe A1: Cadre d'emploi des conservateurs du patrimoine » correspond au niveau de responsabilité, d'expertise ou de sujétions suivant :

Programmation, Conservation

- Élabore et met en œuvre le projet scientifique et culturel
- Ordonne les dépenses et les recettes
- Assure la direction de l'ensemble des services

Le montant maximal de l'IFSE pour ce groupe A1 est de 46920€ bruts annuel (par référence au plafond de la fonction publique de l'Etat).

### Article 1.4 : modalités d'attribution

Le montant individuel attribué au titre de l'IFSE est défini dans le contrat de travail de l'agent, dans la limite des conditions prévues par la présente délibération.

### Article 1.5 : Réexamen du montant de l'IFSE

Le montant annuel attribué fera l'objet d'un réexamen :

- tous les 3 ans, en l'absence de changement de fonctions et au vu de l'expérience acquise par l'agent,
- en cas de changement de grades ou de cadres d'emploi à la suite d'une promotion, d'un avancement ou de la nomination suite à la réussite d'un concours.

### Article 1.6 : Modulation de l'IFSE du fait des absences

En ce qui concerne les absences momentanées, il sera fait application des dispositions suivantes :

- en cas de congés annuels, d'autorisations d'absence, de congés de maternité ou pour adoption et de congé paternité, l'IFSE est maintenu intégralement
- en cas de congé de maladie ordinaire, l'IFSE est diminué de 1/30<sup>ème</sup> par jour d'absence dès le premier jour d'absence (hors hospitalisation)
- en cas de congé pour maladie professionnelle, accident de service, l'IFSE est maintenu dans les mêmes proportions que le traitement
- en cas de temps partiel thérapeutique, l'IFSE est versé au prorata de la quotité de travail
- en cas de congé de longue maladie, congé de longue durée et grave maladie, le versement de l'IFSE est suspendu
- en cas de sanctions disciplinaires avec exclusion temporaire, le versement de l'IFSE est suspendu.

### Article 1.7 : Périodicité de versement de l'IFSE

L'IFSE est versée mensuellement.

Le montant est proratisé en fonction du temps de travail.

### Article 2 : Mise en place du complément indemnitaire annuel (CIA) lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir

#### Article 2.1 : cadre général

Le CIA est lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir, appréciés dans le cadre de l'entretien annuel d'évaluation.

#### Article 2.2 : bénéficiaire

Les salariés de l'EPCC LaM ont un statut de droit privé en dehors de l'agent comptable et du directeur. Seul le directeur, sous contrat de droit public, est donc bénéficiaire de ce régime.

#### Article 2.3 : détermination du groupe de fonction et des montants mini/maxi

Le montant du CIA est déterminé selon les mêmes modalités que pour l'IFSE.

La part CIA du groupe A1 ne peut excéder 15 % du montant global des primes attribuées au titre du RIFSEEP.

#### Article 2.4 : modalités d'attribution

L'attribution individuelle du CIA est décidée par le président du Conseil d'Administration. Ce coefficient d'attribution individuelle est déterminé annuellement à partir de l'engagement professionnel et de la manière de servir de l'agent attesté par :

- Réalisation des objectifs ;
- Respect des délais d'exécution ;
- Compétences professionnelles et techniques ;
- Qualités relationnelles ;
- Capacité d'encadrement ;
- Disponibilité et adaptabilité

Le montant individuel du CIA n'est pas reconductible automatiquement d'une année sur l'autre.

Le CIA est versé selon un rythme annuel et ne sera pas modulé en fonction de l'absentéisme de l'agent.

#### Article 2.5 : modalités de versement

En cas de congé de maladie ordinaire (y compris accident de travail) le CIA suivra le sort du traitement.

Pendant les congés annuels et les congés maternité, paternité et d'accueil de l'enfant ou pour adoption, ce complément sera maintenu intégralement.

#### Article 3 : les règles de cumul du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel ( RIFSEEP ).

L'IFSE et le CIA sont exclusifs, par principe, de tout autre régime indemnitaire de même nature.

Le RIFSEEP ne pourra pas se cumuler avec :

- L'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaire ( IFTS )
- L'indemnité d'administration et de technicité ( IAT )
- L'indemnité d'exercice de missions des préfectures ( IEMP )
- La prime de service et de rendement ( PSR )
- L'indemnité spécifique de service ( ISS )
- L'indemnité pour travaux dangereux, insalubres, incommodes ou salissants
- L'indemnité de responsabilité des régisseurs d'avances et de recettes
- La prime de fonctions informatiques et l'indemnité horaire pour traitement de l'information
- L'indemnité de sujétions spéciales ( ex : pour les conservateurs territoriaux du patrimoine )
- L'indemnité scientifique ( ex : pour les conservateurs territoriaux du patrimoine ).

L'IFSE est en revanche cumulable avec :

- L'indemnisation des dépenses engagées au titre des fonctions exercées ( ex : frais de déplacement )
- Les dispositifs comprenant les pertes de pouvoir d'achat ( ex : indemnité compensatrice, indemnité différentielle, GIPA, ... )

- Les sujétions ponctuelles directement liées à la durée du travail (heures supplémentaires, astreintes, .....),
- La rémunération des agents publics participant, à titre accessoire, à des activités de formation et de recrutement (jury de concours),
- L'indemnité de changement de résidence,
- L'indemnité de départ volontaire,

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

---

Il est proposé au Conseil d'administration d'accepter les modalités définies ci-dessus relatives à la mise en place d'un régime indemnitaire et d'autoriser le Président du Conseil d'administration à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre du RIFSEEP, notamment le montant des indemnités dans la limite fixée par la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide à l'unanimité d'accepter les modalités définies ci-dessus relatives à la mise en place d'un régime indemnitaire et d'autoriser le Président du Conseil d'administration à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre du RIFSEEP, notamment le montant des indemnités dans la limite fixée par la présente délibération.

Régulièrement publié et transmis en préfecture le .....

Fait à Villeneuve d'Ascq le 28 mai 2024

Le Président du Conseil d'administration du LaM  
Monsieur Michel Delepaul







Etablissement Public de Coopération Culturelle

---

N° 2024-02-01 Validation des procès-verbaux des séances du Conseil  
d'administration du 14 décembre 2023  
et du 15 janvier 2024

Délibération n°2024-02-01 du 28 mai 2024 du Conseil d'administration de l'EPCC  
« LaM »,

Conformément aux lois n° 2002-6 du 4 janvier 2002 et n°2006-723 du 22 juin 2006,  
relatives à la création d'établissements publics de coopération culturelle et à leur  
fonctionnement,

Conformément aux décrets n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 et n° 2007-788 du 10  
mai 2007 relatifs aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant la  
partie réglementaire du Code général des collectivités territoriales,

Conformément à l'arrêté préfectoral du 29 février 2012, portant création de l'EPCC LaM,

Il est proposé au Conseil d'administration d'accepter les procès-verbaux des séances du  
Conseil d'administration de l'EPCC LaM du 14 décembre 2023 et du 15 janvier 2024 joints  
en annexe.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide à l'unanimité d'accepter les  
procès-verbaux des séances du Conseil d'administration de l'EPCC LaM du 14 décembre  
2023 et du 15 janvier 2024 joints en annexe.

Régulièrement publié et transmis en préfecture le .....

Fait à Villeneuve d'Ascq le 28 mai 2024

Le Président du Conseil d'administration du LaM  
Monsieur Michel Delepaul

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. Delepaul', written over the printed name of the president.



## Procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du LaM du 14 décembre 2023

Membres du Conseil d'administration :

Présent-es :

- Madame Evelyne-Dorothee Allemand, personnalité qualifiée – Conservatrice en chef honoraire
- Monsieur Thierry Bonte, Métropole Européenne de Lille - Maire de Verlinghem
- Monsieur Alain Cambien, Métropole Européenne de Lille – Maire d'Escobecques
- Monsieur Bernard Chérot, Président de l'Association L'Aracine
- Madame Bernadette Chevillon, membre de l'Association L'Aracine
- Monsieur Michel Delepaul, Métropole Européenne de Lille – Président du Conseil d'administration, Maire de Bois-Grenier
- Monsieur Jérôme Desombre, Association Masurel
- Madame Eve Domingos, représentante du personnel du LaM
- Monsieur Jacques Ducrocq, Métropole Européenne de Lille - Maire de Sainghin en Mélantois
- Madame Marie-Pierre Janssens, Métropole Européenne de Lille – Adjointe au maire de Marcq en Baroeul
- Madame Anne-Gaëlle Le Flohic, représentante du personnel du LaM
- Monsieur Peter Maenhout, Métropole Européenne de Lille - Adjoint au Maire de Tourcoing
- Monsieur Cédric Magniez, conseiller pour les musées à la DRAC Hauts-de-France
- Monsieur Emmanuel Martinez, Centre Pompidou - Chargé de mission auprès de l'administrateur
- Madame Violette Massiet, Métropole Européenne de Lille - Adjointe au Maire de La Madeleine
- Madame Stéphanie Robin, personnalité qualifiée – Administratrice du Fresnoy – Studio national des arts contemporains
- Madame Eugénie Sant, représentante du personnel du LaM
- Monsieur Loïc Wolfcarius, Métropole Européenne de Lille – Maire de Radinghem

Excusé-es :

- Madame Florence Bariseau, Métropole Européenne de Lille – Conseillère municipale de Villeneuve d'Ascq
- Madame Marie-Pierre Bresson, Métropole Européenne de Lille - Adjointe au Maire de Lille
- Monsieur Gérard Caudron, Ville de Villeneuve d'Ascq – Maire
- Monsieur Vincent Courmont, représentant du personnel du LaM

- Monsieur Christophe Desbonnet, Métropole Européenne de Lille – Adjoint au maire de Tourcoing
- Monsieur Sébastien Fitamant, Métropole Européenne de Lille – Adjoint au maire de Wattrelos
- Madame Dominique Furne, Ville de Villeneuve d'Ascq – Adjointe au maire
- Madame Marion Gautier, Métropole Européenne de Lille – Conseillère municipale
- Monsieur Denis Gielen, MAC's - Directeur
- Monsieur Georges-François Leclerc, Etat – Préfet de la Région Hauts-de-France
- Monsieur Laurent Le Bon, personnalité qualifiée – Président du Centre Pompidou
- Monsieur Didier Manier, Métropole Européenne de Lille - Conseiller municipal de Villeneuve d'Ascq
- Monsieur Jérémie Masurel, Association Masurel
- Madame Hélène Moeneclaeys, Métropole Européenne de Lille – Maire de Lompret
- Madame Charlotte Morel, personnalité qualifiée – Directrice des arts visuels de la ville de Lille
- Monsieur Jacques Pastour, Métropole Européenne de Lille – Conseiller municipal d'Englos
- Madame Dominique Pierre-Renard, Métropole Européenne de Lille – Conseillère municipale de Ronchin
- Madame Isabelle Sequeira, personnalité qualifiée – Directrice du Master Sciences et Art de l'EDHEC
- Monsieur Eric Skyronka, Métropole Européenne de Lille - Maire de Saily-Lez-Lannoy
- Madame Catherine De Zegher, personnalité qualifiée – Historienne de l'art

Invité-es :

Métropole Européenne de Lille :

- Madame Julie Chantal, cheffe d'équipe musées et arts visuels
- Madame Crisalyne Gallet, cheffe de service culture
- Monsieur Matthias Jancel, chargé d'exploitation – référent Culture pour le LaM

Ville de Villeneuve d'Ascq :

- Madame Stéphanie Sanchez, Adjointe au chef du Service, Directrice des Musées Municipaux, Direction Jeunesse, Sports, Culture et Animation, Service Culture et fêtes populaires, Valorisation du patrimoine

LaM :

- Madame Mélanie Givers, agent comptable
- Monsieur Clément Gaesler, stagiaire
- Madame Clémence Guérinel, chargée des projets transversaux
- Madame Jeanne-Bathilde Lacourt, conservatrice en charge de l'art moderne
- Madame Justine Lalau, responsable juridique et sociale
- Monsieur Mathieu Locquet, responsable bâtiment
- Madame Anne Possompès, Secrétaire Générale

Michel DELEPAUL : Bienvenue au Conseil d'administration du LaM. Merci de vous être déplacé ce matin. Je dois excuser Mme Dominique Furne, qui est souffrante et qui nous a appelés ce matin pour nous prévenir qu'elle ne serait pas là ce matin. Je souhaite saluer Monsieur Cédric Magniez, le représentant de la DRAC. Merci d'être présent.

Sans attendre, nous allons commencer. Comme à l'accoutumée, vous avez tout à fait le loisir de vous exprimer avant les votes. En revanche, une fois le vote passé, on n'y revient plus. Comme à l'habitude, je vous demanderai de vous signaler lorsque vous prenez la parole, en indiquant votre nom et qui vous représentez le cas échéant pour éviter toute difficulté dans la rédaction du procès-verbal.

Avant de laisser la parole à Anne pour un petit point d'actualité, je voudrais vous signaler que la procédure d'engagement de la nouvelle direction. Le 19 décembre prochain, ici même, nous avons bloqué toute la journée de 9 heures à 19 heures pour recevoir les six candidats et faire un choix que nous vous soumettrons au prochain Conseil d'administration extraordinaire, dont la date a été fixée au 15 janvier 2024. Je me permets de vous rappeler que votre présence à ce Conseil exceptionnel est essentielle. Ce Conseil d'administration sera concis en termes d'ordre du jour, mais extrêmement important pour le LaM.

Je voulais également souligner l'important travail effectué par l'équipe du LaM en ce moment. Vous savez que trois dossiers majeurs nous occupent. Nous avons tout d'abord le remplacement du directeur qui bouleverse l'organisation. A ce sujet, nous avons une chance extraordinaire avec Anne qui fait un travail remarquable. Je peux vous garantir qu'elle est très investie. Merci Anne ! Ensuite, le deuxième sujet est celui du budget. Comme tous les établissements culturels et dans toutes les collectivités, le budget 2024 a été assez compliqué à monter. Et enfin, le troisième dossier concerne les travaux qui vont déclencher une modification dans l'organisation de la vie du musée. Trois importants dossiers donc, sans compter la vie de tous les jours, pris en charge de façon magistrale par l'ensemble des équipes. Merci à eux et merci surtout à Anne de s'engager à bras-le-corps pour que tout fonctionne le mieux possible. Bravo à vous tous. Je laisse la parole à Anne.

### Point d'actualité

Anne POSSOMPÈS : Merci, Monsieur le Président. Je démarre par un point d'actualité rapide. Ce Conseil d'administration est court et je vais essayer d'être synthétique.

Un point sur la fréquentation, d'abord. On est déjà à 151 306 visiteurs. C'est franchement très bien, + 11 % par rapport à 2022, et en moyenne journalière, 515 visiteurs, 66 % pour les individuels et 51 000 personnes pour les groupes. Pour les hors-les-murs, tous champs confondus, on est à 9 210 personnes.

Sur les expositions actuelles, Kiefer et Bourouissa, on est à près de 30 000 visiteurs avec une moyenne de 452/jour pour un objectif journalier de 450, donc nous sommes parfaitement dans l'épure. En revanche, au niveau des recettes, on est un peu en deçà, avec plusieurs événements gratuits et de fortes fréquentations, mais n'ayant pas généré de recettes.

Les retombées presse sont très bonnes également, avec 75 citations à date pour Anselm Kiefer et 53 pour Mohamed Bourouissa. Je vous cite les principaux : *La Voix du Nord*, *Sortir*, *Let's Motive* pour la presse quotidienne régionale, puis France Inter, France 4, *Le Point*, *L'Humanité*, *L'Obs*, *Libération*, *Télérama* pour la presse nationale (un article du *Monde* devrait paraître prochainement), *De Morgen*, *La Libre Belgique*, *Le Soir* pour la presse internationale. Une revue de presse vous a été adressée.

Pour les événements de l'automne, nous avons un événement dans le champ du Street art, avec la « Nuit du rap » le 18 octobre, qui a accueilli près de 700 personnes, c'était complet. C'était quelques jours après l'attentat d'Arras donc forcément inquiétant et tout s'est très bien déroulé. C'était un programme spécial dédié à la jeune scène du rap français. Il y avait

trois artistes. Lors de cet événement, on peut noter 46 % de moins de 18 ans, ce qui peut paraître assez évident mais c'est quand même bien de le souligner. Un partenariat également avec le Grand Mix de Tourcoing, pour la programmation, un événement co-construit. Ce qui ressort de l'enquête des publics, c'est qu'on avait 27 % de primo-visiteurs, donc il revient à nous d'essayer de les faire revenir. Puis, un événement plus familial, avec « Pochette Surprise », le week-end des 18 et 19 novembre, 2 355 personnes, soit un peu en deçà de 2022, mais quand même un beau résultat. C'était surtout une très belle fête, une très belle édition, un week-end familial et festif. C'était également la fête d'anniversaire du LaM. Toutes les activités étaient gratuites. On notera les ateliers à destination des tout-petits, dès 18 mois, des tapis d'éveil, des petites notes de musique, des ateliers et des formats très créatifs qui ont très bien fonctionné. C'est un événement également construit en collaboration avec d'autres partenaires culturels, dont l'Institut pour la Photographie de Lille, l'Institut du Monde Arabe de Tourcoing, le Musée de Flandres-Cassel, l'Atelier 2 à Villeneuve-d'Ascq. Ces partenaires ont proposé des formats qu'ils ont eux-mêmes à la fois construits et animés. Un bel événement donc.

À noter dans le champ des publics également un nouveau format qui s'appelle « Mercredi, tout est permis ». L'idée est que les petits viennent et passent le mercredi au musée, comme à la maison de façon assez naturelle. Cela démarre plutôt bien. Déjà deux éditions ont réuni à peu près 50 petits. C'est un beau format à poursuivre. Il y a des déguisements, des pratiques artistiques animées par nos médiateurs, des jeux en lien avec la collection. C'est gratuit. Par ailleurs, à venir sur cette édition « « Mercredi, tout est permis », une signalétique au niveau des enfants. Ce n'est pas encore construit, mais ça arrive.

Ensuite, un rapide bilan sur la C'ART. En 2023, 650 C'ART ont été vendues au LaM. On était plutôt fiers de constater qu'on était les premiers à vendre des C'ART, suivis par La Piscine avec 610 et le Palais des Beaux-Arts avec 450. La C'ART génère entre 25 000 et 30 000 euros par an. C'est un bel outil qui s'ouvre à l'EuroMétropole, si j'ai bien compris. Mais peut-être que Michel peut en dire un mot ?

Michel DELEPAUL : C'est un pass mis en place par la Métropole permettant d'avoir un accès gratuit aux musées et divers établissements culturels du territoire métropolitain. Nous travaillons actuellement à l'ouvrir à l'Euro-Métropole. Quinze établissements sont actuellement partenaires. Certains sont très attachés à la Métropole, d'autres beaucoup moins. Je pense notamment à la Maison Charles de Gaulle gérée par le Département du Nord et partenaire de la C'ART.

Anne POSSOMPÈS : Je vous indique également que nous venons d'effectuer une rotation des œuvres pour des questions de conservation. 150 nouvelles œuvres ont été installées en l'espace d'une semaine. Bravo aux équipes !

Ici, vous voyez une fresque qui raconte l'histoire du LaM avec ses donateurs. Elle a été conçue et réalisée par un de nos médiateurs, Eddy Pluskota. Cette fresque présente les donateurs, Roger Dutilleul, Geneviève et Jean Masurel, Dominique Bozo et les fondateurs de L'Aracine ainsi que les deux architectes, Roland Simounet et Manuelle Gautrand. Je vous invite à aller la voir après notre Conseil d'administration.

À noter également qu'on avance bien sur le partenariat et la construction de la prochaine grande exposition qui se tiendra à la réouverture après les travaux, consacrée à Vassily Kandinsky. Je remercie Emmanuel Martinez d'être là avec nous aujourd'hui, chargé de mission auprès de l'administrateur du Musée national d'art moderne. Le projet avance bien. Le commissariat général est assuré par Angela Lampe qui travaille de manière très rapprochée avec les conservateurs du musée, Jeanne-Bathilde Lacourt, Savine Faupin et Christophe Boulanger. Je ne vous en dis pas plus sur le contenu. Je pense que c'est mieux de laisser la

parole aux conservateurs lors d'un prochain Conseil d'administration et en présence de la nouvelle direction.

Sur la vie du musée, quelques éléments rapidement. Comme Michel l'a indiqué, à suivre mardi prochain les auditions en présence du jury pour le recrutement de la nouvelle direction. Je vous indique également que depuis maintenant trois ou quatre mois, nous nous sommes engagés dans un plan de management qui vise à favoriser et améliorer le dialogue social, à amener plus de transversalité dans l'établissement, à mieux doter et mieux former les encadrants intermédiaires. Il m'a semblé nécessaire d'avoir quelque chose de plus transversal. Je crois que c'est plutôt bien reçu et on avance bien. Je remercie infiniment Justine Lalau qui travaille activement sur ce dossier. On commence à voir les fruits de ce qu'on est en train de mettre en place. Également, nous avons signé un protocole avec le CSE pour ouvrir un chantier sur les risques psycho-sociaux. Je pense que c'est important. Pour le moment, le protocole est signé mais nous n'avons pas commencé à travailler. En matière de développement durable également, on a mis en place un guide des éco-gestes. On a pu faire un séminaire avec les équipes de production du Palais de Tokyo qui sont venues pour une journée d'échange de bonnes pratiques et c'était assez intéressant. Enfin, à l'initiative des équipes, on vient de se doter d'une newsletter interne que vous voyez à l'écran avec quelques éléments pour la vie du musée. Je crois que c'est plutôt bien reçu. Ce n'est pas une demande de ma part. Ils y ont pensé et je trouve ça génial.

Jérôme DESOMBRE : J'ai une question concernant la sélection du futur directeur et la validation du choix le 15 janvier prochain. Est-ce que le futur directeur, même s'il n'a pas encore été nommé, sera là pour se présenter ?

Michel DELEPAUL : Le 19 décembre, les candidats ont chacun une heure pour présenter leur projet et discuter avec le jury. À l'issue de cette journée, on aura une séance de débriefing entre nous pour permettre d'en retenir deux en priorité, en classant la liste des six par ordre de préférence.

Crisalyne GALLET : Le 15 janvier, vous sera présentée la liste classée que vous délibérerez. Et seulement ensuite, Michel pourra appeler le premier candidat de la liste. S'il ne donne pas suite et qu'il ne maintient pas sa candidature, sera contacté le deuxième, et ainsi de suite. La nomination interviendra à l'issue.

Jérôme DESOMBRE : Comme on ne participe pas du tout, on nous présente un nom, on doit voter oui, on fait confiance au comité de sélection, mais cela peut être intéressant.

Michel DELEPAUL : Nous vous aurons remis en amont le dossier qu'ils ont déposé. Et en séance, on donnera notre ressenti.

Bernadette CHEVILLION : On ne pourrait pas avoir les dossiers un petit peu plus tôt pour les examiner à tête reposée et pas le jour du CA ?

Anne POSSOMPÈS : On envisageait de vous envoyer les dossiers dix jours avant, comme on le fait pour les dossiers classiques du Conseil d'administration. On va produire une note, qui va retraduire le pourquoi et vous donner le plus d'éléments possibles sur ce qui se sera dit lors du jury. Justine et moi serons dans les gradins, puisque nous n'avons pas vocation à participer. En revanche, nous allons nous assurer que la procédure se passe conformément à ce qui a été validé par le Conseil. Tout cela vous sera retraduit dans cette note.

Bernadette CHEVILLION : Lors de la nomination de Sébastien Delot, on avait eu des dossiers assez conséquents à l'avance avec le projet des candidats pour le musée. Et Sébastien nous avait paru de loin le meilleur candidat.

Michel DELEPAUL : On vous donnera le maximum de documents. Vous savez que ces procédures sont extrêmement cadrées. On ne fait pas tout à fait ce qu'on veut.

Jacques DUCROCQ : J'ai trois remarques. La première, sur la discussion que nous venons d'avoir. Il faut faire confiance au comité de sélection qui a été désigné. Sinon, on en fait tous partie. Avoir les dossiers avant, pour quoi faire ? Je suis d'accord avec ce que dit Michel, que l'on ait ce que la loi nous permet d'avoir, mais guère plus.

J'ai deux questions. Dans le contrat du futur directeur, y aura-t-il une obligation de résidence dans la Métropole ? Et y aura-t-il une clause d'exclusivité de service ?

Michel DELEPAUL : Une clause d'obligation d'habiter dans la Métropole, non. Mais, compte tenu de l'investissement qu'on va lui demander, je ne vois pas bien comment il va faire autrement. Je ne suis pas sûr que légalement, on puisse mettre cette clause ?

Jacques DUCROCQ : On l'a fait à l'Opéra de Lille.

Michel DELEPAUL : Là, non, honnêtement. Sur une clause d'exclusivité, oui, nécessairement. Par contre, on est dans une activité culturelle. Rien ne l'empêche d'être nommé expert ou d'être commissaire d'une exposition particulière. Mais son contrat, c'est le LaM, avec les contraintes liées aux activités culturelles en général. De la même façon, un fonctionnaire d'État peut très bien avoir l'autorisation de donner des cours à la faculté.

Jacques DUCROCQ : La question est tout à fait celle-ci. C'est l'employeur qui donne l'autorisation d'avoir une activité annexe à l'activité principale. Est-ce que nous, LaM, à ce directeur qui sera nommé, décidons de donner, sous quelles conditions et dans quel cadre, des autorisations d'exercice d'une fonction en dehors de l'activité de directeur du LaM ?

Anne POSSOMPÈS : Si je peux prendre la parole, vous soulevez une question importante sur la résidence. C'est compliqué de contraindre quelqu'un à être résident sur le territoire. En revanche, il me semble qu'on a mentionné quelque chose dans la fiche de poste à cet effet : il faudra que la personne soit très présente et on sera très vigilant sur ce point. Concernant les cumuls d'activités, c'est très important pour le rayonnement du LaM que la personne puisse assumer des rôles de conservation ici ou là, d'expert, de participer à des jurys. Il faut que cette personne puisse être visible ailleurs et être impliquée sur différents projets. Créer des partenariats, être commissaire d'une exposition ici ou là, cela ne me semble pas incompatible avec la fonction, au contraire, dès lors que la mission est faite, évidemment.

Michel DELEPAUL : Effectivement, il faut que l'accessoire reste l'accessoire. D'autres questions ? Non ? Merci. On passe à l'ordre du jour de notre Conseil d'administration.

## **1- Validation du procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 16 octobre 2023 (délibération)**

Michel DELEPAUL : Premier point classique, la validation du procès-verbal de la réunion du 16 octobre 2023. Y a-t-il des remarques sur le procès-verbal ? Non ? On peut considérer qu'il est adopté. Merci.

Michel Delepaul soumet au vote la validation du procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 16 octobre 2023 ; celui-ci est adopté à l'unanimité.

## **2- Budget primitif 2024 (délibération)**

Michel DELEPAUL : Le point numéro 2, c'est le vote du budget primitif 2024. C'est un budget qui est présenté à l'équilibre, mais qui, comme je l'ai dit tout à l'heure, a été compliqué à monter, comme tous les budgets des établissements culturels, et qui a été mis à l'équilibre, il faut le dire, grâce à la subvention complémentaire de la Métropole. C'est un budget extrêmement contraint. Comme tout le monde, nous connaissons des hausses importantes des fluides, des masses salariales, avec peu de marge de manœuvre. Je vous rappelle également que l'on entre en période de travaux et là aussi, on aura un certain nombre de points à noter dans le budget. Anne vous expliquera dans le détail. Enfin, il y a tous les projets qui doivent être, à notre sens, liés à la validation par la nouvelle direction. Je pense notamment aux programmations 2025 qui enclenchent déjà des coûts en 2024, qui ne sont pas pris dans le budget puisqu'ils doivent être validés par la nouvelle direction avant de les budgétiser. Je vais laisser la parole à Anne qui va entrer dans le détail.

Anne POSSOMPÈS : Merci. Ce budget est à peu près dans l'épure de ce que nous avons présenté avec le rapport d'observation budgétaire. Si ce n'est que lors du ROB, je n'étais pas encore en mesure de faire un chiffrage précis des coûts annexes que le LaM va devoir supporter dans le cadre des travaux et du déménagement des collections.

Aujourd'hui, ce budget intègre ces coûts annexes, qui sont évalués pour l'année 2024 à environ 244 000 euros. Au global, ils sont évalués à un peu plus de 330 000 euros, mais pour 2024, 244 000 euros. Finalement, par rapport à ce que je vous avais présenté lors du ROB, il n'y a pratiquement que cette évolution. Michel l'a indiqué, aujourd'hui, je ne suis pas en mesure de projeter des amorces pour les projets 2025, dans la mesure où ces projets n'ont pas fait l'objet d'une validation par la direction. Pour autant, il pourrait y avoir des amorces budgétaires qui ne sont pas financées à ce stade, pas validées d'une part, mais pas financées non plus. À moi de trouver les ressources courant 2024 pour pouvoir financer ces projets, notamment l'itinérance sur la Métropole en 2025.

Comment vais-je trouver ces fonds ? Nous sommes en train de travailler à des itinérances. Vous avez parlé du Japon. Je ne pense pas que le Japon se fera. Pour le moment, cela piétine un peu. Les honoraires qu'on nous propose ne sont pas suffisamment conséquents. Ce projet pourrait ne pas se faire. En revanche, on a une bonne piste avec le Danemark et on essaye d'en trouver une seconde. Je compte donc un peu sur ces apports. Je compte également sur l'attractivité du projet qui pourrait être accrocheur pour des mécènes. On y croit beaucoup avec Eugénie. Mais aujourd'hui, ces crédits ne sont pas intégrés dans le budget. Cette période est charnière, cruciale, d'autant plus délicate que nous démarrons des travaux sur un site ouvert au public. Nous cumulons toutes les difficultés. Non seulement nous présentons trois projets – l'un a une forme plus modeste, le projet Waël Shawky, mais c'est quand même du

travail, de la scénographie – mais nous nous engageons dans le même temps dans un chantier des collections.

En synthèse, tu l'as relevé Michel, le budget est à l'équilibre parce que la MEL contribue et que nous faisons beaucoup d'efforts. La MEL contribue, je ne parle pas seulement de la subvention complémentaire. Quand on fait le cumul, il y a une subvention complémentaire de 175 000 euros, une autre de 200 000 euros qui concerne des amorces sur le projet Kandinsky, 244 000 euros de coûts annexes, en plus du gel du loyer qui représente 355 000 euros de moindres dépenses pour nous. Au cumul, cela fait presque 1 million – puisque l'on est à 974 000 euros. Nous vous remercions pour cet effort qui va nous permettre de passer cette année particulièrement compliquée. Ensuite, en synthèse, on a une baisse par rapport à 2023 de 6 % des recettes et de 6 % des dépenses. Je ne reviens pas sur les projets, sauf si vous le souhaitez, mais je crois qu'on en avait déjà parlé lors du rapport d'orientation budgétaire, ils sont détaillés dans la note. Voilà ce que je peux vous dire.

Au niveau des recettes, on se retrouve avec une part de subventions de 88 % contre 12 % de ressources propres. En 2023, nous étions à 82 % contre 18 %. Les contributions par rapport à 2023 augmentent de 1 % et c'est le budget global qui baisse. La proportion des subventions est plus forte que celle des ressources propres.

Sur les subventions, un petit point d'alerte. Nous avons intégré dans ce budget des dépenses et une recette dans le cadre des projets de l'été, en écho avec les Jeux Olympiques. Nous avons fait une demande de subvention auprès de la DRAC pour les Olympiades culturelles. Nous venons d'en parler avec Cédric Magniez. Pour le cas où cette subvention ne serait pas octroyée ou serait octroyée partiellement, nous déprogrammerons budgétairement et nous redimensionnerons le projet. Sur les ressources propres, on est à moins 36 %. Tout cela est lié aux travaux. La billetterie, moins 44 %. Les mécénats, moins 53 %. Les partenariats, moins 40 %. Les privatisations, moins 46 %. Les ventes éditoriales, en revanche, en tenant compte des reversements sur l'année N+1 des expositions actuelles, augmentent. S'agissant des redevances et concessions, la baisse devrait être moindre. Les produits de gestion qui avaient été, à mon sens, un peu sous-calibrés au BP 2023 sont rehaussés. Les produits de gestion sont des extournes de charges à payer de l'année N-1 qui finalement sont payées l'année N+1 mais en deçà de ce qu'elles avaient été extournées. Ce sont des remboursements IGSS, Uniformation... Un petit zoom sur la billetterie, 370 000 €, des moyennes assez raisonnables, mais peut-être un peu fortes. Les deux expositions ont très bien fonctionné. Cela se tasse un peu depuis quatre semaines. Je me dis qu'il faudra peut-être revenir sur cet objectif lors d'un budget rectifié, soit au BS, soit après, plutôt après. Sur les mécénats, moins 53 %, 175 000 euros : 110 000 sur les mécénats institutionnels, liés à l'inclusion, au champ social, à l'identité du musée. On travaille avec Eugénie sur une forme de mécénat réorienté sur un mécénat d'initiative des entreprises plutôt qu'un mécénat où on nous donne 50 000 contre logo et une privatisation, cela ne fonctionne plus. Il faut retravailler sur d'autres formats. On est en train d'avancer avec Bouygues, ce sera un test pour voir si ce format fonctionne ou pas. 40 % sur les recettes de partenariats, je pense qu'on aura moins de partenariats. Les partenariats, c'est neutre, avec à la fois des recettes et des dépenses. Sur les privatisations, puisque l'on ferme en septembre, il faut les abaisser. Et puis les ventes des éditions, j'en ai déjà parlé. Voilà ce que je peux vous dire sur les recettes. J'ai intégré un tableau avec les proportions des recettes : la billetterie, les mécénats, les partenariats, les produits de gestion, les ventes éditoriales, les privatisations, les redevances. La billetterie est le premier poste de ressources propres et ce serait bien qu'on arrive à ré-hausser les mécénats. C'est le principal enjeu sur les ressources propres pour les deux années qui viennent, en attendant une réouverture avec possiblement un beau restaurant, avec une vue sur le parc, qui serait susceptible de drainer plus de clients pour ce restaurateur et donc de retombées indirectes de redevances pour nous.

Sur les dépenses, la masse salariale est un peu en deçà de ce que nous avons prévu dans le ROB. Il y aura une hausse du point d'indice de 2 % au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Nous n'avons pas créé de nouvelles mesures. Actuellement, un poste est vacant, celui de la ou le responsable de communication. Le poste étant très stratégique, je pense qu'il faut attendre la nouvelle direction qui voudra choisir quelqu'un qui soit dans sa ligne. Donc ce poste, nous le faisons entrer en juin, peut-être même plus tard. Ensuite, on l'avait vu déjà lors du ROB, deux CDD pour surcroît d'activité sont fléchés sur les travaux, dont un poste en régie des œuvres. L'autre poste concerne un renfort au bâtiment pour soutenir le responsable du bâtiment sur ce grand chantier. Cela intègre également une enveloppe de 10K€ qui concerne une transaction, dont le point vient à l'ordre du jour, après la présentation du budget.

Les dépenses artistiques s'établissent à 1 118 000€, soit quand même moins 34 % par rapport au BP23. BP23, année anniversaire et dès que j'aurai le temps, je ferai des analyses un peu plus fines sur le volet artistique. Je vous ai mis le détail des budgets par exposition. Je ne développe pas plus loin, je ne pense pas que ce soit nécessaire. Sur les dépenses d'activité, développement des publics comme développement des ressources en baisse de 24 %, c'est principalement lié à la baisse des échanges marchandises ou partenariats en nature, mais quand même des efforts sur chaque ligne.

Les dépenses du bâtiment sont en légère hausse, +3 % par rapport au BP 2023. Encore un point d'alerte sur les fluides, qui augmentent de 32 % par rapport à 2023, mais surtout de 97 % par rapport à 2022. Le vrai sujet est là. Le chauffage et l'électricité pèsent pour 1 million d'euros. On attend vivement les études qui sont en cours à la MEL pour arriver à des économies d'énergie par quelques méthodes, que ce soit la géothermie ou autre – ce ne sera pas des panneaux solaires, vraisemblablement la géothermie. Concernant le gardiennage, nous avons abaissé à trois le nombre de SIAP, d'agents sécurité incendie, conformément à la norme ERP. Quant à la maintenance du CVC, elle enregistre une hausse de 40 % et non 30 % comme je l'avais indiqué. Pour autant, le budget est projeté dans l'épure puisque nous avons reçu la notification hier et l'on passe atteint 98 000 € au lieu de 70 000 €. Concernant, les dépenses de l'administration, il est important de vous indiquer qu'on a un vrai soutien de la Métropole sur le volet SI, c'est une chance, pour avoir vu dans d'autres structures des systèmes d'information complètement chaotiques. C'est une chance pour nous, mais il y a quand même une grosse hausse liée à la fois à la refacturation de la personne qu'on nous met à disposition et qui nous accompagne, et des hausses des licences : c'est un vrai point d'alerte pour les prochains budgets (on enregistre une hausse de 203 % sur le poste informatique, près de 50 000 euros de hausse). Concernant les dépenses annexes, je les détaille un peu. J'ai inséré un tableau pour faciliter la lecture. Il va y avoir des dépenses de communication très certainement, qu'il faudra enclencher. Il y aura des dépenses qui concernent le bâtiment pour 55 517 euros. Sur le déménagement, on est à près de 60 000 euros. Le vrai poste, c'est le chantier des collections. On avance avec les équipes, on va déménager les œuvres, mais il faut profiter de ce déménagement pour revoir certains conditionnements et avancer sur le récolement. Ces recommandations figurent à la suite du projet scientifique et culturel et c'est vraiment le moment d'avancer là-dessus. Tout ne pourra pas être fait avant juillet, c'est-à-dire la première phase de sortie des œuvres, mais il faut qu'on avance progressivement. Ces 120 000 euros comportent une AMO, une assistance sur la planification des opérations, quelqu'un qui a déjà mené un chantier collection, qui puisse faire appel à certains restaurateurs pour évaluer comment reconditionner, etc. C'est un très gros travail à enclencher, plus de 8 000 œuvres. On est en train de recenser les œuvres qui partiront dans le lieu de stockage, avancer, vérifier leurs valeurs d'assurance. C'est un travail absolument colossal. Cette personne devrait nous aider pour planifier les opérations.

Cédric MAGNIEZ : Pour apporter un complément, l'idée est d'avoir une personne qui accompagne, d'un point de vue méthodologique et opérationnel, les équipes qui vont œuvrer au sein du musée. L'idée n'est pas d'externaliser, mais d'avoir un apport méthodologique et de se projeter, c'est-à-dire que les œuvres vont partir, mais vont revenir également et être ré-entreposées dans les sous-sois du musée. Il s'agit d'optimiser aussi les opérations qui seront effectuées sur ces dernières, de façon à ne pas démultiplier des coûts, générer des acquisitions de matériel deux fois pour, par exemple, transporter puis redéployer en réserve. C'est de s'accompagner d'une personne pour avoir vraiment une stratégie de minimisation des coûts. Si on peut également faire avancer les indicateurs réglementaires, l'inventaire, le récolement, les outils de travail, la documentation photographique, les constats d'état, ainsi que des interventions sûrement ponctuelles de restaurateurs (des œuvres peuvent présenter des fragilités et il faut intervenir ponctuellement, on ne parle pas de cosmétique, mais vraiment de structurel) pour aider une œuvre à la mettre en état pour le voyage, c'est toute cette technique. Il faut que la personne soit disponible, aux côtés des équipes. C'est elle qui traduit le besoin, qui « modélise » les chaînes opératoires, ou qui peut former aussi les équipes. Cette personne va être un renfort aux équipes.

Sur le montant de l'opération globale, il y a aussi tout le matériel, ce n'est pas juste un poste de dépenses sur la personne. L'idée est de gagner de l'argent sur le coût global de transport, stockage et remise en réserve pérenne au terme des opérations pour les collections dans l'établissement à leur retour. J'espère que j'ai été clair.

Anne POSSOMPÈS : Merci beaucoup pour ton apport. Je peux détailler ces 120 000 euros de crédits qui sont inscrits en couts annexes sur le chantier collection constitués entre autres de 30 000€ pour l'AMO, 20 000€ pour des restaurateurs ou des techniciens qui pourraient venir intervenir pour aider sur des conditionnements, 30 000 euros de matériel de régie. Certes, il y a cette enveloppe, mais on n'a pas doublonné. On a un peu baissé sur les coûts sur la ligne de production sous enveloppe du musée.

Concernant les dotations aux amortissements, comme on l'avait vu, elles sont en forte hausse, mais c'est lié au très grand chantier de signalétique et d'éclairage, des années précédentes. Évidemment, cela pèse. Voilà pour le budget de fonctionnement.

Sur l'investissement, vous l'avez vu, c'est en très forte baisse, puisqu'on projette 140 000 euros, soit moins 60K par rapport au BP23, moins 30 %. Je pense qu'on peut y arriver cette année, mais pour les années qui vont suivre, notamment en vue d'un réaménagement des réserves, il va falloir trouver un moyen de rehausser cette enveloppe. Dans ces 140 000 euros, 35 000 euros portent sur les dépenses informatiques. C'est un gros poste pour se doter de différentes tablettes Surface. On va avoir besoin de travailler dans les réserves, on ne va pas déménager des tours dans des réserves, il nous faut des PC portables. Pour nos médiateurs qui vont sillonner en 2025 et dès 2024, on va peut-être avoir besoin de tablettes. C'est donc une enveloppe un peu plus conséquente que d'habitude. Pour le reste, c'est assez classique. Je ne rentre pas dans le détail, je peux répondre à vos questions.

Michel DELEPAUL : Merci, Anne. Avez-vous des questions ?

Jérôme DESOMBRE : Le projet du restaurant a-t-il été voté ou c'est encore au conditionnel ?

Michel DELEPAUL : Pour l'instant, c'est au conditionnel. Si on prend le LaM, on est tous convaincus de la nécessité. Quand on travaille avec la Métropole, on n'a pas non plus de sujet particulier sur la nécessité. Le seul sujet est le coût. C'est une discussion avec les services financiers de la Métropole pour voir comment aplanir cette difficulté financière pour la Métropole, et dans la foulée des travaux en 2025, travailler sur le réaménagement intérieur,

notamment sur le restaurant. Il n'y a pas d'opposition sur le principe de faire. C'est une recherche de financement qui est en cours, avec un budget voté en février.

Plus de questions ? Parfait. On va passer au vote. Qui est pour le budget primitif tel que présenté ? OK. Contre ? Pas de contre, pas d'abstention ? Super. Merci beaucoup pour cette confiance. Merci à Anne pour ce travail. Comme je l'ai dit, monter un budget du LaM en ce moment, c'est très compliqué. D'abord, on n'a plus de direction, on a un certain nombre de contraintes, on a des travaux à venir, bref, c'est compliqué et Anne fait cela avec beaucoup de rigueur et beaucoup de classe, au sens propre du terme, au sens noble du terme. Merci, Anne.

Michel Delepaul soumet au vote le budget primitif 2024 ; celui-ci est adopté à l'unanimité.

### **3- Autorisation de signature d'un procès-verbal de conciliation (délibération)**

Michel DELEPAUL : On passe au point suivant. Il s'agit de l'autorisation de signature d'un procès-verbal de conciliation. Nous avons une salariée engagée en CDI en octobre 2022, en arrêt maladie depuis février 2023, avec une déclaration d'accident du travail faite en juin 2023 sur un événement qui s'est déroulé avant son arrêt maladie. Parallèlement, elle a pris un avocat, mettant en cause les relations managériales à son encontre ainsi que son importante charge de travail. Elle met en cause une espèce de harcèlement du manager du LaM à son encontre et qui a entraîné un mal-être général. Et donc, par le biais de son avocat, elle nous a donné son intention de saisir le Conseil des Prud'hommes. À partir de là, deux solutions. On conteste évidemment la totalité des faits qui nous sont reprochés, mais on a deux solutions. La première est d'aller au Conseil des Prud'hommes et on est parti pour des années de procédure avec avocat etc. La deuxième solution est d'essayer de trouver un protocole d'accord, une convention de conciliation entre les deux parties. Je suis toujours partisan de cette solution. Je pense qu'il vaut mieux un bon accord qu'un mauvais contentieux. Plutôt que se pourrir la vie pendant des années et partir dans des appels et des procédures diverses et variées, autant essayer de trouver une conciliation. L'avocat du LaM et l'avocat de cette salariée ont discuté et nous ont fait une proposition qui me paraît tout à fait raisonnable, il s'agit de lui verser une indemnité et en compensation, en contrepartie la salariée s'engage à retirer toute velléité de poursuites. La conciliation d'un montant de 10 000 euros est tout à fait raisonnable selon moi, honnêtement, puisque si l'on part aux Prud'hommes, les Prud'hommes sont toujours plutôt favorables aux salariés et c'est toujours un peu un risque pour un employeur d'aller aux Prud'hommes. En règle générale, les jugements des Prud'hommes sont souvent sur ce type de problématiques, entre 7 000 et 11 000 euros. Nous sommes dans la tranche. On vous propose de signer cette conciliation avec cette salariée qui permettra de régler ce problème définitivement au LaM. Je ne sais pas si vous avez des questions ? Oui, vas-y.

Jacques DUCROCQ : Je m'abstiendrai sur cette délibération parce que j'estime que concilier, c'est reconnaître une partie de la faute. C'est la première chose. La deuxième chose, attention à ne pas créer de précédent dans notre gestion des ressources humaines et que la position de la direction du LaM ne soit perçue comme une position plutôt faible et propice à la conciliation dans les différends qui peuvent advenir. Enfin, je pense que si l'on est sûr de notre bon droit et de notre position, même si le prud'homme, c'est quelquefois assez souvent un loto, il y a derrière la cour d'appel qui, elle, juge en droit. Et je pense que, en ma qualité d'ancien dirigeant d'entreprise, si j'avais eu à gérer ce problème, je serais allé jusqu'au bout de la procédure. Je comprends qu'on ait envie de tirer un trait et de passer à autre chose. Mais en ce qui me concerne, je m'abstiendrai sur cette délibération.

Michel DELEPAUL : OK, c'est pris note. D'autres remarques ? Oui ?

Jérôme DESOMBRE : Je suis d'accord avec cette remarque. Sur ma perception du climat social du LaM et des antécédents, je n'ai jamais entendu parler d'autre chose et encore moins de harcèlement. Comme c'est le Conseil l'administration, on n'est pas dans les couloirs et dans la cafétéria avec les employés, mais est-ce qu'il y a le moindre indice de culpabilité ? Si ce n'est vraiment pas le cas, une salariée qui est arrivée il y a six mois, et avec un accident du travail rétroactif, je trouve cela un peu douteux.

Michel DELEPAUL : Pour être clair avec vous, on a eu quelques problèmes de management dans le passé, ce qui explique ma volonté de faire une conciliation.

Jacques DUCROCQ : OK, si on a une part de faute dans le management, je suis d'accord pour la conciliation et je voterai pour.

Michel DELEPAUL : On en a discuté très longuement avec Anne pour savoir comment on allait vous présenter les choses. Mais force est de constater que nous avons eu quelques soucis de management qui peuvent être difficiles à défendre au niveau des Prud'hommes.

Anne POSSOMPÈS : Je peux ajouter que le dossier est compliqué. J'ai longuement étudié ligne à ligne les griefs. C'est compliqué parce que je n'ai pas rencontré cette personne. Je suis arrivée après qu'elle soit partie. On a cherché à la rencontrer, on a fait de longues séances de travail également avec sa manager. Aujourd'hui, je ne peux pas vous dire réellement ce qu'il en est. Je ne sais pas, en fait. Donc, c'est très compliqué. Ce qui est certain, cela fait quand même coup sur coup deux cas comme cela. En effet, cela pose question, d'où la volonté aujourd'hui de travailler de manière plus proche avec le CSE sur cette question des RPS, de mettre en place un management moins vertical, plus transversal, de mieux doter les encadrants intermédiaires qui, à mon avis, sont les postes les plus difficiles en entreprise en réalité, de mieux les outiller, de mieux les accompagner dans leur gestion au quotidien. Voilà ce que je peux vous dire.

Michel DELEPAUL : C'est quelque chose sur lequel on a retravaillé avec Anne dès son arrivée sur la réorganisation du travail des équipes, parce qu'on s'est rendu compte qu'il y avait un souci, un certain mal-être au niveau du personnel qui remontait même à mon niveau. Dire qu'on est coupable complètement à 100 % non ; dire qu'on n'est pas coupable à 100 % non.

Anne POSSOMPÈS : On est en train de travailler sur les entretiens annuels. Dans ces entretiens, il faut que ce ne soit pas juste des discussions sur les objectifs mais creuser sur les conditions du salarié, lui donner la parole, qu'il soit en mesure de remonter à son manager, d'avoir une parole un peu plus libre, que chaque salarié puisse trouver une place, et travailler à l'évolution des compétences également. Je pense qu'il y a tout ce travail à poursuivre qui est enclenché. C'est bien reçu. On essaye d'encourager les managers à multiplier les entretiens avec leurs salariés de manière formelle et de manière informelle. Prendre soin du ton des messages. Faire attention à ne pas communiquer avec des gens en dehors des horaires de travail. Éviter d'envoyer des choses sur des messageries personnelles. C'est plein de petites choses, mais c'est le quotidien.

Violette MASSIET : On sait tous combien cette gestion des ressources humaines est de plus en plus compliquée. Dans les collectivités territoriales c'est le même problème. Maintenant, le

mot harcèlement, on sait bien que dès qu'il est prononcé, les juges prennent souvent les choses de telle manière qu'on est plutôt favorable aux salariés. Cela devient compliqué. C'est vrai que tout a été dit. Cela pourrait être la porte ouverte à. En même temps, j'ai entière confiance dans l'équipe du musée pour y retravailler. Le problème des ressources humaines, on peut y consacrer des heures, on reçoit la personne et pour autant il y a les réseaux sociaux, les messages. Vous avez tout dit et je pense qu'il vaut mieux tourner la page.

Michel DELEPAUL : Merci Violette.

Thierry BONTE : Juste une question, on dépend de quel tribunal des Prud'hommes ? Lille ? OK. Parce que cela dépend des tribunaux. Les tribunaux au niveau des Prud'hommes sont très variables en termes de décisions. Ensuite, sur la somme d'aller aux Prud'hommes et d'interjeter appel, on est déjà à 5 000 euros de frais d'avocat.

Jacques DUCROCQ : Excuse-moi, dans des situations comme celles-là, ce n'est pas nécessairement l'argent qui compte. J'ai dit ce que j'avais à dire. Si on était sûr de nous, nous procéderions. Si on ne l'est pas, on concilie. Ce n'est pas l'argent qui compte. Parce que c'est notre réputation, c'est notre qualité de management, c'est notre gestion et c'est notre climat social. La salariée avec qui on concilierait sans avoir nécessairement juridiquement le besoin de concilier, donne une image à tous les autres salariés qui restent. Et c'est là où, en termes de gestion de ressources humaines, si on a un management exemplaire, on reste exemplaire jusqu'au bout. Mais comme l'a dit Michel tout à l'heure et comme l'a dit Anne, si on n'est pas sûr de notre management intermédiaire dans la gestion de la problématique de cette salariée, tous les autres salariés sont vraisemblablement au courant et ont peut-être souffert, peu ou prou, du même type de management, auquel cas il faut reconnaître sa faute en interne et concilier. Mais ce n'est pas l'argent qui compte.

Anne POSSOMPÈS : La seule chose que je peux vous dire dans ce dossier qui me semble vraiment clair, c'est une chaîne d'urgences – de fausses urgences selon moi – qui a généré quelque chose d'un peu chaotique. Et donc, il y a à travailler sur ces questions d'urgence. Qu'est-ce qu'une urgence ? Je l'ai identifié. Pour moi, c'est clair. Ce n'est pas que le management intermédiaire, c'est une chaîne. Oui, il y a certainement des choses fondées dans le dossier de cette jeune femme, et d'autres auxquelles je ne crois pas. J'ai vu des incohérences, et pour autant il y a quand même des choses fondées. Et, je suis arrivée en mars, ce dossier traîne depuis mars et les équipes sont fatiguées de ce dossier. C'est une petite équipe. C'est stressant. Qu'est-ce qui se passe ? On en est où ? Pourquoi ? Est-ce que j'ai mal fait ? Qu'est-ce que j'ai mal fait ? On ne peut pas avancer comme ça. Sur ce cas précis, je pense qu'il est plus sain de concilier.

Michel DELEPAUL : L'idée est là, effectivement. Et forcément, il y a des faiblesses dans le dossier vis-à-vis de notre défense. Et aussi, ce que je disais tout à l'heure, c'est l'idée de dire on a autre chose à faire, on passe à autre chose et tout le monde tourne la page. On repart sur des bases saines en tirant les conséquences de ces deux problèmes et de dire qu'on se réorganise pour éviter que cela revienne. On a regardé cela avec Anne. Anne a mis en place un panel de nouvelles mesures pour gérer le personnel différemment. De ce que je peux voir et de ce que je peux entendre, cela passe bien et les nouvelles mesures sont bien acceptées par le personnel. Donc, on devrait sortir de cette problématique. Et, je rajouterai autre chose aussi, je ne voudrais pas que la nouvelle direction arrive avec un dossier comme celui-là sur le bureau, mais qu'il arrive avec une situation saine au niveau du personnel.

D'autres questions ? Non ? On peut passer au vote. Qui est pour ? Abstention ? Une abstention. Contre ? Délibération adoptée avec une abstention.

Michel Delepaul soumet au vote la délibération relative à l'autorisation de signature d'un procès-verbal de conciliation ; celle-ci est adoptée à la majorité.

#### **4- Point d'étape travaux MEL sur le bâtiment (point d'information)**

Michel DELEPAUL : On arrive au point numéro 4, point d'étape sur les travaux. C'est un point important sur lequel on a voulu vous tenir au courant. Je rappelle les grandes lignes très rapidement. À partir de janvier de l'année prochaine, on commence à travailler sur la mise en place du chantier avec la relocalisation du personnel, etc. Les travaux sont prévus avec une fermeture d'octobre 2024 à janvier 2026. Il faut absolument tenir les délais puisque l'exposition Kandinsky doit ouvrir en février 2026. Comme on le disait tout à l'heure, les problématiques du restaurant seront à régler. D'importants travaux sont mis en place, 16 millions d'euros, enclenchés par la Métropole, avec des frais annexes (on les a vus tout à l'heure au niveau du budget), qui sont aussi en négociation avec la Métropole. C'est une phase importante à passer pour notre musée et on va avoir besoin de tous les salariés, et surtout d'un conseil d'administration relativement fort qui supporte l'ensemble des salariés dans cette phase de travaux. Je compte sur votre soutien à toutes et tous pour traverser cette phase le mieux possible. Évidemment, on se retrouvera tout au long du chantier, principalement à la fin du chantier pour l'inauguration et on fêtera cela dignement.

Anne POSSOMPÈS : Nous allons nous partager la parole avec Mathieu, et Julie également peut-être. Je ne suis pas certaine de l'avoir dit, nous avons des réunions tous les 15 jours avec la Métropole, la maîtrise d'ouvrage, le LaM, la maîtrise d'œuvre, et bientôt les entreprises. C'est un travail assez ténu et très rapproché. Évidemment, on travaille précisément avec notre ordonnancement pilotage coordination, l'OPC, sur les travaux, sur l'articulation de ces travaux avec notre activité. La principale difficulté étant que nous serons pendant un temps en site occupé. À partir de là, comment on arrive à fonctionner, à vérifier que la sécurité des salariés soit dans les clous, qu'on ne prend aucun risque pour les œuvres ? La difficulté est là. Par rapport à ce que nous nous étions dit la dernière fois, il a fallu travailler un nouveau scénario sur la relocalisation du personnel. On imaginait que certains personnels pourraient être dans les bâtiments annexes. Or, les bâtiments annexes ne seront pas terminés. Il a donc fallu se réorienter sur autre chose et retravailler un nouveau scénario. Pour construire la relocalisation des salariés, cela veut dire maintenir les dynamiques habituelles de travail, c'est-à-dire que la conservation travaille avec la production, et il faut éviter autant que faire se peut, d'allonger les distances entre les bureaux. Dans le même temps et dans la mesure du possible, il faut éviter de garder des espaces proches des nuisances sonores. Et puis, je vous l'ai dit, il faut que les salariés soient sécurisés dans leurs déplacements sur le site. On va donc être amené à travailler sur des plans de prévention tripartites, c'est-à-dire Métropole, LaM et entreprise. Non seulement des plans de prévention, mais on va travailler aussi sur des protocoles internes. Les gens pourront passer ici de telle heure à telle heure, avec ou sans EPI, mais tel accès sera verrouillé, etc. Cela risque d'être assez compliqué, mais on va s'engager là-dedans. Sur le planning des travaux, je te passe la parole Julie, si tu veux bien.

Julie CHANTAL : Par rapport à cette slide qui vous est présentée, c'est une synthèse extrêmement condensée des différentes phases de travaux qui ont eu lieu, qui sont prévues et qui sont à l'étude. Cela rejoint les questions que vous évoquiez tout à l'heure par rapport au réaménagement intérieur et à la question du restaurant. Nous sommes en train de faire

un travail – qui n'est pas visible à votre niveau pour l'instant, mais qu'il le sera bientôt, Monsieur Delepaul le précisait – sur le contexte et la faisabilité technique de la relocalisation de ce restaurant, le niveau de prestations qu'il serait possible d'y positionner de façon judicieuse par rapport à ce qui peut être attendu dans un équipement comme le LaM et par rapport au tissu économique local et à notre capacité de mobiliser les publics du musée, mais d'élargir l'attractivité du restaurant à d'autres publics potentiels. Le dernier point important est la coordination opérationnelle des travaux entre ce qui est déjà prévu sur la phase 2, qui va démarrer au milieu de l'année prochaine, et des travaux de gros œuvre de ce restaurant que nous aimerions, dans le meilleur des cas, caler pendant la fermeture du musée, pour ne pas entraîner de fermeture potentielle après, ce qui serait tout à fait dommageable collectivement. Tout cela est un travail de maillage extrêmement fin, qui va faire l'objet d'une validation avant le budget 2024.

Par rapport à la production d'énergie renouvelable, les réflexions en cours s'inscrivent dans un schéma plus global d'engagement de la MEL sur ces questions. Ont été évaluées les possibilités en termes de panneaux photovoltaïques (dont vous imaginez qu'elles sont très faibles dans le contexte d'un monument historique), la possibilité d'avoir recours à une chaudière à bois (là aussi qui présente des contraintes) et un système de géothermie qui serait techniquement faisable, mais dont les contours de mise en œuvre et la sécurisation, liés à la maintenance (il faut un système extrêmement fiable par rapport aux exigences climatiques de nos bâtiments et de nos collections) sont à fiabiliser. Mais nous l'avons bien en tête, les études avancent et un point vous sera présenté. Je ne peux pas vous dire exactement à quelle échéance, mais vous serez informés des avancées, dès qu'elles seront intéressantes.

Jérôme DESOMBRE : J'ai une question. Le chauffage à bois est encore envisagé en termes d'émissions de CO2 ?

Julie CHANTAL : De ce qui nous a été présenté dans le cadre d'une étude globale sur l'ensemble des bâtiments de la MEL, par rapport à la mise en œuvre du décret tertiaire, il a été évoqué la possibilité d'une chaudière à bois, non pas à granulés, mais à bois. C'est une espèce de grand silo dans lequel des morceaux de bois sont mis dans une chaudière qui brûle. C'était présenté comme quelque chose de vertueux mais je vous avoue que côté MEL, on avait un peu de réticences par rapport à ce système qui, en plus techniquement, n'est pas forcément très adapté et poserait potentiellement des questions de sécurité. Ce n'est pas quelque chose qu'on a retenu à ce stade, mais cela a été étudié parce que cela fait partie des options éligibles à ce décret tertiaire.

Cédric MAGNIEZ : Sur la géothermie, j'imagine que l'ADEME mène une étude ?

Julie CHANTAL : Il y a eu une présentation vendredi dernier à l'ADEME. Nous ne sommes pas associés à toutes les réunions en tant que service culture, mais c'est coordonné puisque c'est le développement d'un plan à l'échelle institutionnelle. Le LaM est un des bâtiments les plus regardés par rapport au niveau de consommations qui sont quand même très élevées, et par rapport à cette spécificité à la fois de musée de France et de monument historique, qui nous engage à trouver des solutions qui ne sont pas forcément celles qu'on va pouvoir mettre en œuvre dans l'ensemble des bâtiments qui n'ont pas le même type de contraintes. C'est pourquoi la géothermie semblait être une piste intéressante. Mais sur la fiabilisation technique et des éléments très sécurisés en termes de maintenance, on a besoin de voir les points avant de se lancer dans un tel chantier.

Cédric MAGNIEZ : J'ai un cas analogue dans un autre établissement avec la double contrainte aussi, MH et Musée de France. Une étude est en cours et cette piste de la géothermie est plutôt intéressante. Géographiquement, on est sur un territoire très favorable (le Nord et le Pas-de-Calais avec le bassin minier), mais un peu impactante en termes d'infrastructures. Je voulais juste apporter un retour complémentaire.

Julie CHANTAL : Je pense que cela peut être intéressant d'échanger. Après, cela nécessite des travaux dans la mise en œuvre avec le forage d'un puits, des canalisations qui vont être reliées au système de chauffage, qu'il faut intégrer dans notre grand Tétris de travaux, fonctionnement, accessibilité au public, sécurité des équipes et des œuvres. Nous avons mal de travail !

Anne POSSOMPÈS : On avance sur la méthodologie et les prochaines étapes. Je vais passer la parole à Mathieu Locquet, le responsable bâtiment, que je remercie d'être là aujourd'hui. Il effectue un travail extraordinaire à mes côtés. Heureusement qu'il est là sur ces travaux !

Mathieu LOCQUET : Merci, Anne. Comme tu l'évoquais, la première phase de chantier se déroule en site occupé, c'est-à-dire en site ouvert au public. Un planning est réalisé avec trois axes qui sont mis en parallèle : le fonctionnement du musée, la programmation des expositions, l'accueil du public, le fonctionnement des équipes, le déménagement des locaux, le déménagement des œuvres et des collections, et enfin, bien sûr, le planning du chantier. Tout est mis en parallèle pour que cela coïncide et que tout se déroule bien. Les marchés sont lancés. Nous avons déjà des visites sur site pour répondre aux marchés et la notification des entreprises se fera en mars, avec un début de chantier en avril. On commence par l'installation du chantier, puis on lance directement les travaux. Dès avril aussi, ce sera le déménagement des équipes. En janvier 2024, on commence le chantier de déménagement des collections, d'abord par la réserve 1 et la réserve 2, c'est-à-dire les œuvres en stockage. On établit le plan de prévention tripartite, avec la Métropole, les entreprises et le LaM, pour répondre aux problématiques de flux et de co-activité. Enfin, d'octobre 2024 à janvier 2026, c'est la fermeture du musée, puis une réouverture avec le démarrage de l'exposition Kandinsky en février.

Anne POSSOMPÈS : Concernant le déménagement des collections, les collections vont être stockées dans un lieu de stockage construit à cet effet par l'entreprise Bovis. Le travail est en cours avec la Métropole sur ce cahier des charges. Je l'ai indiqué tout à l'heure, l'idée est d'avancer sur le chantier des collections en tant que tel (récolement, conditionnement des œuvres). On déménage d'abord la R1 et la R2, tu l'as dit Mathieu, entre mai et juillet 24. Il faut que tout soit bouclé fin août. On décroche les salles entre début octobre et fin décembre. Entre janvier et mars, on est sur la R3, R4, R5. C'est pour le planning des œuvres. Puis, les œuvres reviendraient entre mi-octobre et mi-décembre. L'ouverture Kandinsky a été reportée à début ou mi-février, on ne sait pas exactement encore. Il faudra ré-accrocher également les salles permanentes en amont. Les œuvres dans les réserves reviendraient plus vraisemblablement sur le premier semestre 2026. Voilà pour le planning sur les œuvres. Nous venons de voter la programmation 2024. Un point sur les ateliers pédagogiques qui vont être relocalisés dans les salles du musée, puisque les espaces actuels d'ateliers pédagogiques vont servir de bureaux dans un premier temps. Le désavantage de notre nouveau scénario est qu'on déménage plusieurs fois, mais on n'a pas le choix. Les espaces pédagogiques vont être implantés en M6, M7 et M8. Par contre il faudra faire des travaux, tu veux en dire un mot Mathieu ?

Mathieu LOCQUET : Ce sont des salles d'exposition, et pour aménager des ateliers pédagogiques, on devra faire des travaux pour répondre à des problématiques d'acoustique, d'accueil de publics, particulièrement des groupes d'enfants. La salle M6 est le salon d'art moderne qui donne sur le parc, où il y a des escaliers et un espace qu'il faudra sécuriser et meubler provisoirement le temps de cette installation pour les ateliers. Comme le disait Anne, on est obligé de délocaliser les ateliers. Pour éloigner le public de la phase de chantier qui commencera par le nord-ouest, c'est-à-dire la partie administrative. Les ateliers pédagogiques sont au sud-ouest et donc on va éloigner ces ateliers pour résoudre les problèmes de contraintes par rapport au chantier et aussi on va occuper ces ateliers comme le disait Anne pour des espaces de bureaux parce que les personnes qui doivent rester sur site au sein du musée devront occuper les espaces sud du bâtiment. Justement, on arrive au déménagement des espaces de travail. À partir d'avril, un modulaire sera installé Plaine Canteleu, à proximité du parc, côté est, dans lequel on déménagera les services qui peuvent se permettre d'être un peu plus loin du bâtiment (le service administratif, la communication, le développement des ressources, le développement des publics, dès que le musée sera fermé au public), et d'autres services tels que les Amis du LaM, le CSE et l'agent comptable.

Anne POSSOMPÈS : Mathieu, excuse-moi, juste un point sur les Amis du LaM. Vous serez bien avec nous là-bas, Annette. Je sais que certains ont demandé que nous nous voyions, mais tout est prévu.

Annette ARCHAS : Merci, Anne. Je voulais justement poser une question par rapport à l'auditorium. Il sera accessible jusqu'en juin ?

Mathieu LOCQUET : On le verra sur la slide concernant l'avancée des chantiers. La partie est du bâtiment, par exemple l'auditorium, sera impactée au moment de la fermeture du musée, octobre 2024. Avant octobre 2024, il reste ouvert au public.

Annette ARCHAS : C'est parfait, parce que j'ai six conférences prévues jusqu'en juin.

Mathieu LOCQUET : Je reviens sur le déménagement. Ce modulaire sera donc installé Plaine Canteleu, au plus proche du bâtiment, mais quand même éloigné, dès avril, jusqu'à la fin du chantier. Ces services ne déménageront qu'une seule fois. Concernant la relocalisation des équipes qui doivent rester au sein du musée par rapport à leur activité, un premier déménagement se fera au sud du bâtiment. Par exemple, le service production et le service de la conservation et de la bibliothèque seront en plein travail sur le déménagement des expositions. Forcément, les services de la sécurité et du bâtiment devront être au sein du bâtiment. Enfin, le développement des publics restera aussi dans le LaM le temps de l'ouverture au public. À partir de juillet et août les chantiers vont grignoter vers le sud du bâtiment au fur et à mesure et les logements annexes seront disponibles. On parle du logement de la direction, au nord du bâtiment, ainsi que des logements des studios d'artistes qui seront disponibles et pourront accueillir les équipes. Ces équipes, qui étaient installées au sud, feront un deuxième déménagement pour arriver dans ces bâtiments et le service des publics rejoindra le reste des équipes à la fermeture du musée dans le modulaire. C'est le dernier planning de l'avancement du chantier.

Michel DELEPAUL : Y a-t-il des questions ?

Annette ARCHAS : Juste une précision concernant la circulation. Tout à l'heure, Anne parlait de la circulation et des endroits où l'on ne pourra pas circuler. Entre janvier et juin, on sera

quand même amené à venir ici à l'auditorium, mais il y aura des endroits où l'on ne pourra pas aller du tout ? On va avoir un plan ?

Anne POSSOMPÈS : Comme tous les salariés, vous serez conviés, on fera un protocole. Et s'il y a des accès avec des horaires précis, vous serez informés. Mais, on est sur l'aile nord. La vraie difficulté concerne les accès en réserve, les accès pour chercher du matériel pour l'auditorium. Je ne pense pas que ce soit impactant pour vous.

Jérôme DESOMBRE : Par rapport au planning des travaux et au budget global, quel est votre degré de confiance, maintenant que les appels d'offres ont été lancés, tant en termes de budget que de délai, vu la programmation de l'exposition Kandinsky en février 2026 ?

Julie CHANTAL : C'est un peu difficile de répondre à cette question. Les marchés ont été lancés début janvier mais nous n'aurons une vision consolidée en termes de planning et de budget que lorsque les offres arriveront et que nous effectuerons l'analyse précise. On a vraiment essayé de fiabiliser au maximum la nature technique des interventions et le calibrage est vraiment très précis. On a fait des sondages sur les toitures à énormément d'endroits. On a pris toutes les assurances qu'il est possible de prendre pour essayer de rester dans les délais et avoir les travaux les plus conformes à nos attentes. Nous pourrions revenir de façon plus précise vers vous sur cette question quand nous aurons effectué l'analyse des offres puisque normalement on aura une notification au mois de mars pour un démarrage en avril. Après le passage en commission d'appel d'offres, on saura si les entreprises vont tenir les délais et effectuer les prestations demandées. On a été très incitatif dans les critères de choix des entreprises en favorisant le respect des délais. On est à la fois incitatif sur les délais et on a mis aussi des pénalités de retard. On a vraiment essayé de sécuriser au maximum les choses, mais vous le savez, le contexte est difficile pour les entreprises en général. Il y a eu quelques visites, on a quand même confiance sur le taux de réponse. Mais sur d'autres chantiers, la MEL a lancé des marchés de travaux avec certains lots qui sont infructueux. On a limité le nombre de lots pour limiter le risque d'avoir un lot infructueux qui nous ferait perdre du temps sur le planning, mais nous aurons une vision plus claire de la situation quand les offres auront été rendues et quand on aura pu avancer dans l'analyse.

Pour le déménagement des collections, nous allons fonctionner avec un marché qui dépend de l'UGAP. Les règles de marché public ont été respectées en amont de ce que nous allons pouvoir obtenir sur l'UGAP. C'est la société Bovis Fine Art qui est titulaire de ce marché passé avec l'UGAP, dont les prestations peuvent courir jusqu'à la mi-2026. On est en contact très régulier avec la référente technique de l'entreprise pour avancer sur toutes les questions qui ont été posées. En termes de planning, par rapport à l'implication de l'entreprise, il n'y a pas de souci majeur identifié. Pour le coût, il n'est pas dans les mêmes ordres que ce qui vous avait été donné pour le chantier des collections, qui concerne vraiment le LaM. Sur le transport, c'est une partie MEL, un chantier dont le prix global n'est pas totalement calibré, mais autour de 2 millions d'euros entre le transport de toutes les œuvres et le stockage.

Anne POSSOMPÈS : Qui dit transport, dit fabrication de caisses spécifiques compte tenu de la valeur des œuvres.

Jérôme DESOMBRE : Quand est prévue la date de remise des offres ? Comme la notification est en mars ou en avril, il ne reste plus beaucoup de temps.

Julie CHANTAL : Je n'ai plus la précision en tête, mais c'est autour du 8 ou 10 janvier.

Mathieu LOCQUET : J'ajoute que pour la partie chantier, il y a déjà eu une première phase de travaux sur le bâtiment, avant les 40 ans. Cela a permis, à plus petite échelle, de faire des tests. Par exemple, deux toitures ont été rénovées. Cela a permis de déceler des problématiques qu'on pourrait rencontrer pour la seconde phase du chantier. Cela rassure aussi sur l'avancement et les surprises qu'on pourrait découvrir sur cette seconde phase.

Anne POSSOMPÈS : Si je peux ajouter, ce qui est rassurant aussi, le marché est envisagé avec une tranche ferme et une tranche optionnelle. C'est-à-dire que si la tranche ferme n'avancait pas suffisamment bien et nous mettait en risque par rapport à une ouverture nécessaire, la tranche optionnelle ne serait pas levée. Auquel cas, un parapluie serait installé au-dessus du bâtiment Gautrand. Évidemment, ce n'est pas le scénario souhaité. Cela engendrerait des surcoûts pour la Métropole.

Peter MAENHOUT : Une petite question par rapport au studio logement du directeur. Je ne connais pas son état, mais au regard du montant global du budget, est-ce qu'on peut avoir une idée des montants nécessaires sur les travaux de ce studio logement du directeur ? Si ces travaux vont être au bénéfice de l'ensemble de l'équipe pendant la fermeture au public et/ou juste pour son usage personnel, cela renvoie un peu à la discussion de tout à l'heure par rapport à l'exclusivité et la résidence du directeur.

Anne POSSOMPÈS : Je peux introduire la réponse. Il apparaît que nous manquons de place. Les aménagements ne sont pas satisfaisants. Avoir un logement de fonction pour le directeur, aujourd'hui, cela me semble un peu désuet. Je pense qu'on a besoin d'espaces pour les salariés. L'idée à terme est que ce bâtiment puisse avoir un autre usage : que nous disposions de bureaux plus acceptables. Les équipes sont concentrées dans un open-space avec des activités qui ne sont pas forcément les mêmes. Il faut des bureaux satisfaisants pour toute l'équipe. Je pense que le prochain directeur ou directrice pourra se loger très convenablement à Lille, Villeneuve d'Ascq ou dans la Métropole.

Mathieu LOCQUET : L'état de ce bâtiment est dans le même état que celui-ci. Les problèmes décelés sont les mêmes. Ce sera la même typologie de travaux. Enfin, les aménagements qui sont réalisés dans ce bâtiment, c'est aussi pour y accueillir à terme des employés. Des aménagements pour répondre à l'accueil des employés seront réalisés. Ce seront définitivement des espaces pour les employés.

Cédric MAGNIEZ : Pour aller dans cette tendance et vous donner des exemples dans d'autres musées où on a des logements prévus pour la direction, ces logements sont fuis par les personnes pour lesquelles ils sont censés être affectés pour des questions de séparation de la vie privée et de la vie professionnelle. Il y a des endroits où les logements sont pourtant très agréables, mais les gens préfèrent se loger dans le parc privé dans un endroit tiers pour ménager une distance. On parlait de risques psycho-sociaux tout à l'heure, c'est aussi valable pour la direction de pouvoir prendre un peu de recul, même pour la famille. Et c'est vrai que ces locaux restent vacants. Pouvoir les requalifier pour disposer de mètres carrés pour les besoins de service de l'établissement, c'est une possibilité tout à fait pertinente aujourd'hui. Très peu d'établissements aujourd'hui ont une nécessité absolue de résidence sur site. C'est une bonne stratégie et il serait dommage si le local était non occupé. Mieux vaut le requalifier.

Anne POSSOMPÈS : Combien de mètres carrés, Mathieu ?

Mathieu LOCQUET : Je ne peux te dire précisément là tout de suite mais c'est grand. Nous aurons l'occasion d'y faire quatre espaces de bureaux et une salle de repas pour le personnel, donc accueillir aussi un espace de pause et de repas pour les équipes.

Michel DELEPAUL : D'autres questions ? Non ? OK. C'était un point d'information, il n'y a pas de vote.

#### **5- Point sur les marchés passés depuis la dernière séance (point d'information)**

Michel DELEPAUL : On arrive au dernier point, qui est également un point d'information sans vote. C'est le point classique sur les marchés publics passés depuis la dernière réunion du Conseil d'administration. Tout est déjà affiché. Vous avez les deux marchés à l'écran. Voilà pour ce point d'information.

#### **6- Questions diverses**

Michel DELEPAUL : Nous arrivons au dernier point du Conseil d'administration, les questions diverses s'il y en a ?

Pas de questions ? Et bien je vous remercie pour cette matinée de travail. Je vous souhaite un bon appétit et un bon retour dans vos diverses activités, ainsi que de bonnes fêtes de fin d'année. On se retrouve avec beaucoup de plaisir l'année prochaine, et demain pour les conseillers métropolitains.

Anne POSSOMPÈS : Merci beaucoup à tous.

Michel DELEPAUL  
Président du Conseil d'administration du LaM



## Procès-verbal de la séance exceptionnelle du Conseil d'administration du LaM du 15 janvier 2024

Membres du Conseil d'administration :

Présent-es :

- Monsieur Alain Cambien, Métropole Européenne de Lille – Maire d'Escobecques
- Monsieur Bernard Chérot, Président de l'Association L'Aracine
- Madame Bernadette Chevillion, membre de l'Association L'Aracine
- Monsieur Michel Delepaul, Métropole Européenne de Lille – Président du Conseil d'administration, Maire de Bois-Grenier
- Monsieur Jérôme Desombre, Association Masurel
- Madame Eve Domingos, représentante du personnel du LaM
- Monsieur Jacques Ducrocq, Métropole Européenne de Lille - Maire de Sainghin en Mélantois
- Madame Dominique Furne, Ville de Villeneuve d'Ascq – Adjointe au maire
- Monsieur Denis Gielen, MAC's - Directeur
- Madame Marie-Pierre Janssens, Métropole Européenne de Lille – Adjointe au maire de Marcq en Baroeul
- Madame Anne-Gaëlle Le Flohic, représentante du personnel du LaM
- Monsieur Cédric Magniez, conseiller pour les musées à la DRAC Hauts-de-France
- Madame Violette Massiet, Métropole Européenne de Lille - Adjointe au Maire de La Madeleine
- Madame Charlotte Morel, personnalité qualifiée – Directrice des arts visuels de la ville de Lille
- Monsieur Xavier Rey, Directeur du MNAM-CCI
- Madame Stéphanie Robin, personnalité qualifiée – Administratrice du Fresnoy – Studio national des arts contemporains
- Madame Eugénie Sant, représentante du personnel du LaM
- Madame Isabelle Sequeira, personnalité qualifiée – Directrice du Master Sciences et Art de l'EDHEC
- Monsieur Eric Skyronka, Métropole Européenne de Lille - Maire de Sully-Lez-Lannoy

Excusé-es :

- Madame Evelyne-Dorothee Allemand, personnalité qualifiée – Conservatrice en chef honoraire
- Madame Florence Bariseau, Métropole Européenne de Lille – Conseillère municipale de Villeneuve d'Ascq
- Monsieur Thierry Bonte, Métropole Européenne de Lille - Maire de Verlinghem

- Madame Marie-Pierre Bresson, Métropole Européenne de Lille - Adjointe au Maire de Lille
- Monsieur Gérard Caudron, Ville de Villeneuve d'Ascq – Maire
- Monsieur Vincent Courmont, représentant du personnel du LaM
- Monsieur Christophe Desbonnet, Métropole Européenne de Lille – Adjoint au maire de Tourcoing
- Monsieur Sébastien Fitamant, Métropole Européenne de Lille – Adjoint au maire de Wattrelos
- Madame Marion Gautier, Métropole Européenne de Lille – Conseillère municipale
- Monsieur Georges-François Leclerc, Etat – Préfet de la Région Hauts-de-France
- Monsieur Laurent Le Bon, personnalité qualifiée – Président du Centre Pompidou
- Monsieur Peter Maenhout, Métropole Européenne de Lille - Adjoint au Maire de Tourcoing
- Monsieur Didier Manier, Métropole Européenne de Lille - Conseiller municipal de Villeneuve d'Ascq
- Monsieur Jérémie Masurel, Association Masurel
- Madame Hélène Moeneclaeys, Métropole Européenne de Lille – Maire de Lompret
- Monsieur Jacques Pastour, Métropole Européenne de Lille – Conseiller municipal d'Englos
- Madame Dominique Pierre-Renard, Métropole Européenne de Lille – Conseillère municipale de Ronchin
- Monsieur Loïc Wolfcarius, Métropole Européenne de Lille – Maire de Radinghem
- Madame Catherine De Zegher, personnalité qualifiée – Historienne de l'art

Invité-es :

Métropole Européenne de Lille :

- Madame Sibylle Thirion, Directrice générale adjointe - Développement Territorial et Social - Métropole Européenne de Lille (MEL)

Ville de Villeneuve d'Ascq :

- Madame Stéphanie Sanchez, Adjointe au chef du Service, Directrice des Musées Municipaux, Direction Jeunesse, Sports, Culture et Animation, Service Culture et fêtes populaires, Valorisation du patrimoine

LaM :

- Madame Mélanie Givers, Agent comptable
- Madame Clémence Guérinel, Assistante au secrétariat général
- Madame Justine Lalau, Responsable juridique et sociale
- Madame Anne Possompès, Secrétaire Générale

Michel DELEPAUL : Nous allons commencer cette réunion du Conseil d'administration. Réunion extrêmement importante. Avant tout, je tenais à souhaiter à chacune et à chacun d'entre vous une excellente année 2024, pleine de joie, de bonheur et de réussite, à la fois dans vos projets personnels, professionnels, communaux pour ceux qui sont élus, et tous mes vœux pour notre musée. Et surtout, portez-vous bien, je pense que c'est le plus important. Année importante, je viens de le dire, pour le musée, puisque nous enclenchons toute une série de modifications en termes de travaux, etc. Mais surtout, nous avons à décider aujourd'hui de la nouvelle direction du musée. Un moment vraiment important pour deux raisons. D'abord, c'est toujours un moment compliqué pour un musée de cette dimension de changer de direction. Il ne faut pas se tromper sur la personnalité que nous allons mettre à la tête du musée. Et puis, un moment d'interrogation logique et normale pour le personnel. Toutes ces interrogations, nous aurons à les gérer dans les jours et dans les mois qui viennent. Toutes ces interrogations trouveront en grande partie leur réponse dans la décision que nous allons prendre ce matin.

C'est une formule que je dois dire, mais j'en suis tout à fait persuadé : je compte sur chacune et chacun d'entre vous pour qu'on puisse prendre la bonne décision tous ensemble, et surtout, que l'on puisse avoir une discussion comme à l'accoutumée, franche, directe et sans arrière-pensée.

Merci encore une fois d'avoir pris sur votre temps aujourd'hui. Merci pour votre implication sur l'année 2023 dans la vie du musée. Pour l'année 2024, je vais avoir besoin d'un conseil d'administration particulièrement fort et présent. Je vous le dis déjà, nous aurons une année 2024 où nous aurons à prendre un certain nombre de décisions qui vont être importantes pour le musée. Je vais donc, encore plus que d'habitude, m'appuyer sur chacun et chacune d'entre vous pour que l'on puisse avancer de façon constructive et positive pour le musée. C'est ce que nous devons avoir à l'esprit : la pérennisation de la position d'attractivité du musée. Je pense que chacun et chacune d'entre vous en est persuadé, sinon il ne serait pas là.

Voilà ce que je voulais vous dire en introduction. Nous avons trois points à l'ordre du jour. Un point d'actualité classique et je laisserai Anne le faire. Nous aurons ensuite la proposition de nomination au poste de directeur ou directrice du musée. Une délibération importante qui prendra le temps qu'il faut. Ensuite, nous aurons une délibération sur la création de nouveaux tarifs. Puis, classiquement, les questions diverses.

Avant de passer à l'ordre du jour, notamment en ce qui concerne la proposition de nomination à la direction du musée, je vous rappelle que nous avons reçu cinq candidats. Ces cinq candidats ont été suivis par un jury dont je tiens à saluer l'excellent travail. Je tiens également à saluer Monsieur Xavier Rey qui a présidé ce jury avec beaucoup d'efficacité et de perspicacité. Je tiens à le remercier parce que j'ai beaucoup apprécié la façon dont il a mené les débats. Merci à lui. C'était un important travail de pré-sélection et de sélection. On a passé les cinq candidats pré-sélectionnés les uns après les autres à l'oral, ici même dans cette salle. Vous avez eu un certain nombre de documents dans la convocation et les projets des 5 candidats mais vous comprendrez que, pour des raisons de confidentialité, les noms des candidats qui ne sont pas retenus vont rester anonymes. Ne soyez pas surpris si l'on reste très vague, voire complètement muet sur les CV et les noms des candidat-e-s non retenu-e-s.

Toujours pour les mêmes raisons de confidentialité, je demanderai aux membres du personnel présent qui ne font pas partie du Conseil d'administration, lorsque l'on entrera dans le vif du sujet, de bien vouloir sortir de la salle.

On va commencer par le premier point à l'ordre du jour et je vais laisser Anne présenter le point d'actualité.

### **Point d'actualité**

**Anne POSSOMPES** : Merci Monsieur le Président. Bonjour à tous. Merci d'être là. Je vais être très rapide parce que vous êtes surtout venus pour la nomination. Je vous indique quand même qu'aujourd'hui, nous atteignons pratiquement l'objectif de fréquentation que nous nous étions fixé, non pas au budget primitif, mais plutôt en décision modificative. Vous vous souvenez qu'on avait dû baisser et être un peu moins ambitieux. On atteint donc près de 156 400 visiteurs et cela représente + 15% par rapport à 2022. C'est très bien. La moyenne est très bonne, 501 visiteurs jour, 66 % de visiteurs individuels et 34 % de groupes. On ne rentrera pas plus dans le détail aujourd'hui. En revanche, vous aurez, comme à l'habitude, un point beaucoup plus détaillé lorsqu'on procédera au bilan au CA dont la date est à définir. On voit quand même que c'est la troisième fréquentation moyenne journalière la plus haute. On avait en 2016, 861 visiteurs par jour en 2016, 622 en 2019 et 501 aujourd'hui. C'est très bien. En termes de médiation, près de 58 000 visiteurs ont bénéficié d'une action de médiation, soit 37 % de la fréquentation totale. C'est aussi un très bon indicateur. Sur la répartition, on a d'abord les scolaires, puis le champ diversité/inclusion et enfin la médiation individuelle, les groupes adultes/tourisme, qui tendraient à être quand même un peu plus développés. On va s'y atteler. Intéressant également, l'origine géographique. Naturellement, 75 % de nos visiteurs proviennent de la région des Hauts-de-France, c'est relativement stable. Dont 52 % de la MEL et 10 % de Villeneuve-d'Ascq. C'est un pourcentage que j'estime un peu faible, qui semble être quand même dans la moyenne en région, mais qu'il faudrait essayer d'accroître. Et puis, on a augmenté la fréquentation des publics étrangers. Il me semble qu'on était à 11 % ou 12 %, dont 7 % pour la Belgique. C'est mieux qu'en 2022 également. Voilà pour la fréquentation.

Ce que je voulais vous indiquer aussi, la date du prochain Conseil d'administration qui validera les comptes, dont le compte administratif (premier conseil avec la nouvelle direction), n'est pas encore fixé. On attend naturellement la nomination. On va essayer de le faire avant début juin, peut-être mi-avril ou mai. La date va vous être communiquée très rapidement.

Lors de ce prochain CA, nous vous donnerons un peu plus d'indications sur le déménagement et on aura peut-être l'opportunité de vous indiquer une très bonne nouvelle concernant le réaménagement du restaurant, mais je ne peux pas en dire plus aujourd'hui. Je ne peux pas m'y engager, c'est plutôt en bonne voie.

On va vous laisser débattre et échanger sur la nomination. Je voudrais remercier énormément Justine Lalau pour le gros travail accompli sur l'accompagnement, c'est-à-dire le secrétariat, de ce recrutement. Je tenais à la remercier. Nous vous laissons. Merci.

**Michel DELEPAUL** : Anne, attends avant de partir s'il te plaît. Je voulais rebondir sur ce que tu viens de dire, sur le restaurant. Nous avons eu un arbitrage avec le président de la Métropole, Damien Castelain, la semaine dernière. On peut dire en restant prudent qu'à 95 ou 98 %, cela devrait se faire. Il reste encore un peu de cadrage budgétaire à faire, mais on est plutôt dans une phase positive. Je n'avais pas encore eu l'occasion de te le dire, c'est pour cela que tu es restée prudente sur le sujet, mais je pense que

c'est important de le dire à la fois pour toi et les équipes, et bien évidemment le Conseil d'administration. Encore une fois, il reste 2-3 % de marge d'incertitude.

Avant que tu ne partes aussi, je voudrais te remercier une fois de plus pour l'ensemble du travail que tu as fait depuis ton arrivée, notamment sur la période d'absence de Sébastien Delot qui va se prolonger jusqu'à l'arrivée de la nouvelle direction. Vraiment, merci à toi pour toute ton implication et encore un grand, grand merci et un grand bravo.

## **1- Proposition de nomination au poste de directeur-riche du LaM (Délibération)**

Michel DELEPAUL : Nous arrivons sur un des points les plus importants du Conseil d'administration. Je vous rappelle que ce point va engager l'avenir du musée. Dans tout recrutement, on prend un risque, mais on va essayer de limiter le risque.

Je vous rappelle très rapidement que la phase de recrutement d'un directeur d'un musée comme le LaM est fortement encadrée. Un jury a été mis en place, nous l'avons validé ensemble. Globalement, il y a quatre phases dans cette procédure de recrutement. La première phase est l'appel à candidatures. Nous avons reçu 27 candidatures. Cette phase 1 a demandé un important travail d'analyse. La phase 2 a consisté en une réunion de pré-sélection, sous la présidence de Xavier Rey. À partir de cette réunion, sept candidatures ont émergé et les candidats ont été invités ici, en phase 3, à venir présenter leur projet pour le LaM devant le jury. Cela s'est déroulé le 19 décembre. Tous ont eu les mêmes conditions d'entretien : même temps de parole, même temps de questions-réponses avec le jury. Puis, il y a eu un moment de délibération par le jury. Puis, la phase 4, la dernière phase, nous y sommes. Vous devez valider ou non la proposition du jury de sélection.

Voilà ce que je voulais dire en préambule. Je vais laisser Xavier Rey nous présenter le résultat des travaux du jury. Vous avez tout à fait la possibilité à l'issue de sa présentation, de poser toutes les questions que vous souhaitez avant de passer au vote. Xavier, je te laisse la parole.

Xavier REY : Merci, Monsieur le président. En préambule, je voudrais m'associer aux remerciements qui ont été faits aux équipes du musée et de la Métropole pour la conduite de ce processus qui, je crois, a été exemplaire. Vous dire un petit mot de tout l'honneur qui a été le mien et aussi à travers moi, celui du Centre Pompidou, d'avoir été étroitement associé à ce recrutement. C'est un gage que nous recevons très positivement du lien très fort que nous souhaitons promouvoir entre nos deux établissements.

Peut-être aussi un petit mot de contexte. Vous avez rappelé les chiffres, cher Michel. L'appel à candidatures a été très fructueux en ce qui concerne le LaM à toutes les phases du recrutement. C'est quelque chose qu'il faut voir positivement puisque le contexte était difficile, voire très difficile, puisque plusieurs postes importants de direction des musées d'art moderne et contemporain se sont trouvés vacants au même moment que celui du LaM, qu'il y a une sorte de crise de recrutement. Et je crois que cela s'est mieux passé ici qu'ailleurs, voire très bien ici, de sorte que les cinq candidats auditionnés au mois de décembre étaient tous de très grande qualité, que les échanges ont été bons et que nous avons eu en décembre un vrai choix et que nous vous transmettons aujourd'hui un vrai choix en toute confiance, malgré bien sûr toutes les incertitudes inhérentes à un tel recrutement.

Ensuite, j'aimerais retranscrire l'orientation des débats avec les cinq candidats qui ont rédigé un projet et qui l'ont présenté, avec lesquels nous avons pu nous entretenir

chacun environ pendant une heure. C'était un peu la quadrature du cercle du profil que l'on recherche pour la direction d'un grand établissement culturel, car il faut bien sûr, en premier lieu, une personnalité scientifique qui est porteuse d'une compréhension du musée, de son histoire, de ses collections et porteur d'une vision pour ce musée. D'une certaine manière, à l'aune de l'histoire du Louvre, le LaM est un musée récent, mais il est désormais un acteur du paysage des musées de France, et bien sûr, quand on est à Villeneuve d'Ascq, des musées d'Europe. La représentation de nos collègues belges vient le prouver. Par conséquent, il faut cette vision. Puis, on cherche un capitaine, capable de tenir la barre dans des temps pas évidents. La première difficulté, en tout cas le premier défi, qui a bien été signifié à l'ensemble des candidats, sera la phase de travaux (je suis bien placé pour savoir que la phase de travaux n'est pas évidente !). En même temps, cette phase de travaux est duale. Cela veut dire que les collectivités, tout spécialement la Métropole, croient dans ce musée, investissent dans ce musée, et on ne peut que s'en féliciter. Néanmoins, il va falloir mener cette phase de travaux, emmener les équipes dans cette période difficile. Bien sûr, il faut être l'incarnation, le représentant institutionnel et le gestionnaire dans toutes les composantes, les plus nobles du terme, le gestionnaire du musée. C'est dans cette variété de directions que nous nous sommes entretenus avec les candidats à partir de leur projet et dont on peut dire aussi qu'ils se sont faits leur, à peu près tous, le projet scientifique et culturel tel qu'il avait été rédigé lors de la direction précédente, ce qui garantit aussi une forme de continuité.

Pour ne pas être trop long et pour faciliter les débats, alors même que les cinq candidats étaient, au moins pour quatre d'entre eux, parfaitement recevables, nous avons classé deux candidats de sorte que le conseil se prononce aujourd'hui sur un vrai choix, et un choix que nous vous proposons une fois de plus en toute confiance.

Nous avons classé numéro 1, Monsieur Sébastien Faucon, actuel directeur du Musée départemental d'art de Rochechouart. Il nous a convaincus par son projet scientifique, la compréhension qu'il a de la spécificité des collections du musée, notamment avec la place de l'art brut, le côté pionnier, le mélange, la pluridisciplinarité de la programmation culturelle. Il nous a convaincus aussi de l'adéquation de son expérience et de ses compétences avec le projet scientifique et culturel du musée. De même, il nous a assurés d'une direction bienveillante, active et en intelligence avec l'ensemble des parties prenantes, à commencer bien sûr par les équipes. Puis, nous avons classé numéro 2, elle vous est proposée aussi au vote aujourd'hui, Madame X, conservatrice du patrimoine, docteure en histoire de l'art, notamment sur la question des avant-gardes féminines. Elle a été, pendant plusieurs années, conservatrice au Musée national Picasso de Paris. Elle connaît bien le LaM. Son domaine d'expertise est tout à fait en cohérence avec les collections et le projet du LaM. Elle aussi nous a convaincus avec une démarche, que je dirais un peu holistique sur la politique du musée, un projet porteur, lui aussi en cohérence avec le projet scientifique et culturel, avec une motivation supplémentaire qui nous a amenés à la classer par rapport aux trois autres candidats. Elle est numéro 2 parce qu'elle bénéficie d'une expérience un peu moins importante en matière de direction de musée et de représentation que l'autre candidat.

**Michel DELEPAUL :** Je n'ai pas grand-chose à rajouter. Effectivement, deux candidats de très grande qualité. Je voudrais simplement dire que nous avons une shortlist de sept candidatures. C'était très bien de les recevoir à l'oral. Ils ont eu le même temps de parole, mais pour être tout à fait franc avec vous, le classement que l'on avait fait des dossiers a été complètement chamboulé à l'issue des oraux. Un certain nombre de candidats, j'en ai un notamment en tête, nous a fortement déçus, alors qu'il était

numéro 1 sur le papier. Comme quoi l'oral est extrêmement important. Nous avons à l'esprit, comme vient de le dire Xavier, l'avenir du musée dans son projet scientifique, dans la maîtrise des programmations telles que l'on a l'habitude de le faire. Mais également, un point sur lequel j'ai insisté lourdement, c'est une vision managériale du projet. Une phase un peu compliquée va arriver avec les travaux, mais au-delà, l'aspect managérial est particulièrement important. Personnellement, en tant que président du Conseil d'administration, j'y étais particulièrement sensible. C'était important pour moi d'entendre les candidats sur ce point.

Nous avons également envie d'entendre un certain nombre de choses sur le rayonnement national et international de notre établissement, mais également sur l'ancrage local. C'est important de le dire. Je ne vais pas refaire toute l'histoire du musée mais vous savez aussi bien que moi qu'il est issu de l'histoire locale, avec une vision extrêmement importante de cette vision locale dans la vie du musée. Nous voulons continuer à avoir cet ancrage local qui, à mes yeux et à vos yeux aussi, est extrêmement important. Le volet ressources humaines était particulièrement important et je voulais qu'il fasse partie intrinsèque du projet du candidat ou de la candidate que l'on va retenir.

Comme l'a dit Xavier, deux candidatures extrêmement positives, très brillantes toutes les deux, avec un plus, si je peux me permettre, qui justifie le classement numéro 1 pour Sébastien Faucon et numéro 2 pour Madame X, qui se justifie principalement à la fois par l'aspect managérial et au fait que Madame X n'a pas encore dirigé d'établissement comme le nôtre et qu'elle part avec un petit handicap par rapport à Sébastien Faucon.

Donc, deux candidatures extrêmement importantes avec un classement qui a été fait par le jury. Personnellement, chacun aura l'occasion de s'exprimer, le classement me va très bien et je dois dire que la nomination de Sébastien Faucon m'ira très bien. Si ce n'est pas le cas, celle de Madame X également, avec une petite crainte sur l'aspect managérial, mais Sébastien Faucon est à mes yeux un très bon candidat.

Je ne sais pas si vous avez des questions. J'espère que vous avez des questions d'ailleurs !

Violette MASSIET : Sur les sept candidats, quelle était la proportion d'hommes et de femmes ?

Michel DELEPAUL : Je n'ai plus les chiffres en tête, mais la parité s'est faite naturellement. Pour être clair avec vous, je ne priorise pas le genre masculin ou féminin. Ce qui m'intéresse, c'est la compétence. Si c'est une femme, tant mieux, si c'est un homme, tant mieux. On recherche quelqu'un qui a la carrure pour prendre la direction de cet établissement.

Xavier REY : Je peux vous répondre très précisément. Parmi les sept, il y avait quatre femmes et trois hommes. Un homme et une femme se sont désistés. Parmi les cinq candidats qui ont été reçus par le jury, il y avait trois femmes et deux hommes.

Bernadette CHEVILLION : S'agissant du candidat qui dirige le Château de Rochechouart, peut-on savoir quelle est la taille de son équipe actuelle ?

Xavier REY : La taille est un peu plus petite qu'au LaM. C'est un musée départemental en régie, alors que nous sommes en EPCC.

Charlotte MOREL : Vous avez indiqué en conclusion du rapport du jury que cette candidature avait plu au jury pour le lien avec les collectivités territoriales. Je trouve que c'est un élément de distinction très fort entre les deux candidatures. Pouvez-vous étayer cet élément sur le lien avec les collectivités et le lien territorial ? On sent qu'il y a des partenaires culturels, mais un des enjeux du LaM est justement le lien avec les autres partenaires publics. Était-ce un élément de débat entre les deux candidatures ?

Michel DELEPAUL : J'allais dire, c'est presque un ensemble. Je ne vais pas dire le contraire, je suis vice-président de la Métropole, je suis un élu local et l'aspect relationnel avec les collectivités locales est extrêmement important selon moi. Nous sommes un EPCC, c'est vrai, mais nous savons tous ici autour de cette table que la vie du LaM dépend de la Métropole. La vision ou l'habitude des us et coutumes d'une collectivité locale est un plus pour la personne qui sera recrutée. C'est un peu d'ailleurs là-dessus qu'on a péché ces derniers temps, pour être tout à fait franc. Même si j'essaye de faire le tampon entre les deux, on ne peut pas se permettre d'avoir une collectivité locale, quelle qu'elle soit, qui soit en désaccord ou en mauvais termes avec un établissement comme le LaM. Si on a un candidat rompu à tous ces arcanes un peu particuliers, cela ne peut qu'être bénéfique pour le musée. Même si la Métropole n'est pas dans cette optique et le musée encore moins, on doit être dans un rapport gagnant-gagnant. Plus on connaît les arcanes, mieux c'est. Là, effectivement, on a un plus pour le premier candidat.

Jacques DUCROCQ : Pour répondre à ta question, le musée d'art moderne de Rochechouart, c'est moins de 20 000 visiteurs par an. Le gap est gigantesque pour Sébastien Faucon. Si les effectifs sont à la hauteur du nombre de visiteurs, c'est-à-dire s'il y a un ratio, c'est dix fois plus d'effectifs à gérer ici que là-bas.

Charlotte MOREL : Sur leur organigramme visible sur internet, il y a quinze personnes annoncées.

Eugénie SANT : Nous sommes 53 CDI ici. En ETP, nous sommes à 47 ou 48.

Michel DELEPAUL : Si on a eu autant de propositions de candidatures, ne soyons pas naïfs, il est bien évident que les candidats qui se sont positionnés, l'ont fait pour avoir un plus dans leur carrière. Si c'est pour avoir la même chose, sauf raisons particulières, professionnelles ou personnelles, quand on postule dans ce type de poste, c'est pour postuler sur un poste supérieur à notre poste actuel. C'était d'ailleurs le cas de tous les candidats. Personnellement, à toutes proportions gardées, dans ma carrière, j'ai aussi postulé à des postes où quelquefois je doublais les effectifs. Ce sont des challenges. Comme je l'ai dit tout à l'heure, à partir du moment où l'on fait un choix d'embauche, on prend un risque. Tu as raison, Jacques, mais on a quand même l'expérience d'une gestion d'une équipe et d'un musée.

Jacques DUCROCQ : En termes de management, j'en ai fait une partie de ma vie professionnelle. Manager quinze personnes, c'est du management direct. Le patron est patron de chacun des quinze individus. Manager quarante-cinq personnes en équivalent temps plein et cinquante-cinq individus humains, c'est nécessairement un management de relais. Ce n'est pas du tout la même chose, ce n'est pas du tout le même savoir-faire. C'est une question de confiance, de définition de fonction, de délégation et de contrôle de la délégation. Ce qu'on n'a pas quand on manage en direct une dizaine ou une quinzaine de personnes. Pour moi, ce n'est pas rédhibitoire,

mais cela gomme un peu l'écart que j'ai lu dans le rapport, entre le candidat numéro 1 et le candidat numéro 2. Même si je reconnais que dans ce domaine, le candidat numéro 1 a un léger avantage, plutôt que de dire que le candidat numéro 2 a un léger handicap.

La deuxième chose que je voudrais dire, concernant le deal qui va se passer entre la carrière de celui ou de celle qu'on va recruter, et la notoriété, le développement, la qualité, le renforcement du musée. Je reviens sur ce que j'ai dit lors de la précédente réunion. Il y a deux choses qu'il faudrait intégrer dans le contrat de travail, que l'on a intégrées dans le contrat de travail de la personne qui succède à Caroline Sonrier à l'Opéra de Lille : c'est une obligation de résidence dans la métropole et une quasi-exclusivité de service au LaM. Quand je dis quasi, cela veut dire que juridiquement, il y a une exclusivité de service au LaM pour la personne qui est recrutée et salariée du LaM, mais qu'il est nécessaire pour le LaM et pour cette personne, pour la notoriété du LaM, son développement, et pour le développement de carrière de cette personne, qu'elle participe éventuellement à d'autres actions transversales, nationales, voire internationales, où elle fait rayonner l'image du LaM et enrichit sa carrière. Je souhaiterais qu'en toute bonne entente, l'équilibre entre cette activité extérieure et l'exclusivité de service au LaM repose sur un accord du président du Conseil d'administration sur l'extension de missions à l'extérieur du futur directeur ou de la future directrice.

**Michel DELEPAUL :** Sur l'aspect général, on peut dire que, sur son projet, Sébastien Faucon a eu une analyse assez fine de la collection. Il a une grande maîtrise de la programmation d'opérations artistiques qui combine à la fois l'ancrage local et le rayonnement national et international. Et, ce qui m'a beaucoup plu dans son projet, c'est qu'il place le musée comme un établissement ouvert au plus grand nombre. Je pense que c'est important parce que c'est en lien avec les enjeux que l'on veut porter au musée. Les volets des moyens et des ressources humaines font intrinsèquement partie de son projet. C'est quelque chose sur lequel j'ai particulièrement été attentif. On a posé la question à Sébastien Faucon sur l'ancrage local. Il vient s'installer ici, donc il n'y a pas de sujet là-dessus. Sur l'aspect relationnel entre le Conseil d'administration, son président et lui, ils ont été interrogés et il est tout à fait OK sur la partie que tu viens d'indiquer. La troisième question, la gestion des ressources humaines, tu as raison, gérer quinze personnes et gérer cinquante personnes, c'est différent. Mais, passer par une gestion de quinze, avant de passer directement à une gestion de cinquante, c'est certainement mieux aussi. Sur ce point, il coche toutes les cases.

Madame X place également le public au cœur de sa démarche. Elle aussi coche tous les aspects attendus. Elle est aussi dans une intégration des enjeux de la société contemporaine, peut-être de façon moins marquée que Sébastien Faucon, mais elle le fait également. Très franchement, je ne me rappelle plus sa réponse sur l'ancrage local, si elle allait venir s'installer ou pas. Par contre, c'est un challenge important dans son parcours professionnel. Elle passe vraiment une autre étape. Elle n'a pas la même expérience que le premier candidat. C'est important à souligner. Encore une fois, si l'on était dans une phase normale de la vie du musée, cela ne poserait pas de problème à mes yeux. Là, on arrive dans une zone un peu de turbulences, au niveau des travaux, de la gestion du personnel et aussi, on a besoin d'avoir quelqu'un qui a déjà géré l'aspect financier. On a trois zones de turbulences, d'où le positionnement de quelqu'un qui a de l'expérience en direction d'établissement. Mais on peut tout tenter.

Jacques DUCROCQ : J'ai une dernière question. Les deux candidats de la shortlist sont-ils sur d'autres postes ?

Michel DELEPAUL : En ce qui concerne Sébastien Faucon, je sais que non, parce que c'est ce poste au LaM qu'il veut. C'est son envie, sa décision. En ce qui concerne Madame X, je n'ai pas la réponse, à moins que tu ne l'aies ?

Xavier REY : Je ne sais pas, mais, c'est le signal positif pour le LaM, aucun des deux n'était candidat à l'autre très grand poste qui était en jeu et qui a été pourvu depuis, le Musée des Abattoirs de Toulouse. Les deux avaient choisi le LaM et uniquement le LaM.

Anne-Gaëlle LE FLOHIC : J'ai une question par rapport au rayonnement international du musée. Il me semble que sous le mandat de Sébastien Delot, cette dimension internationale était vraiment au cœur de son projet. Après avoir auditionné les deux candidats, y a-t-il ce même équilibre entre le rayonnement international et l'ancrage territorial ? Est-ce que l'international reste la dimension forte ? J'avais une deuxième question – sans doute parce que je travaille au service des publics : la question de l'accessibilité des expositions et de la programmation artistique sont importantes. Et n'étant pas, par ailleurs, experte en art contemporain, est-ce qu'il vous a semblé que dans les projets proposés, il y avait ce souci à la fois d'une exigence scientifique de faire découvrir de nouveaux artistes, de mettre sur la scène du LaM des artistes qu'on ne voit sans doute pas ici, mais aussi de vulgariser, faire comprendre de manière accessible au public ces artistes et ces projets artistiques parfois ambitieux, ce rapport à l'accessibilité des programmes artistiques ?

Michel DELEPAUL : Au niveau de la visibilité internationale du musée, aucun des candidats n'a omis cette dimension. Après, il y a une sensibilité personnelle des candidats sur telle ou telle façon de faire, mais la visibilité internationale du musée était au cœur de tous les projets, sans exception. C'est normal d'ailleurs, parce qu'on a un positionnement international bien marqué. Sur les deux candidats qui nous intéressent ce matin, l'ancrage local était certainement plus au cœur du projet, même à égalité, par le premier candidat que par les autres. Il a aussi peut-être une sensibilité de son parcours avec un ancrage plus local. Cela n'est pas plus mal à mes yeux d'ailleurs, mais l'idée d'avoir un musée durable et responsable, les deux sont dans le même créneau, avec leur propre sensibilité évidemment, mais je ne pense pas que ce soit là-dessus qu'on puisse véritablement les distinguer. Ils sont tous les deux avec leur propre sensibilité à égalité. Évidemment, l'ancrage local est à mes yeux extrêmement important. Je l'ai dit tout à l'heure et je ne change pas d'avis. Très franchement, je pense que cela a été mieux appréhendé par le premier candidat que par la deuxième. Au sujet de l'histoire même de la création du musée, je pense que cela a été mieux appréhendé par le premier que par le deuxième candidat. Mais il n'y a pas de sujet de distinction entre les deux.

Jérôme DESOMBRE : Et dans leur rapport à l'ouverture du musée à l'international ?

Michel DELEPAUL : Là aussi, les deux sont capables de faire. C'est une question qu'on aura à discuter avec la nouvelle direction, quel que soit le choix aujourd'hui. Je ne suis pas sûr qu'il faille accentuer toute notre action sur l'international. Ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit, cela ne veut pas dire qu'il faut l'abandonner. Mais je pense peut-être que, dans les années passées, on a trop axé sur l'international au détriment du national et du local. Je suis intimement persuadé qu'on peut aussi faire d'excellentes expositions avec du national, voire du local, au musée. C'est quelque chose qu'on a un

peu perdu de vue dans notre histoire récente. Il faudra qu'on en discute avec la nouvelle direction, mais je pense que c'est quelque chose sur lequel il faut qu'on réorganise un peu notre vision de la programmation. Mais les deux sont capables de faire.

Jacques DUCROCQ : Un élément que nous n'avons pas dans le dossier, c'est l'âge des candidats.

Michel DELEPAUL : Attention aux caractéristiques physiques. Sébastien Faucon, 46 ans, Madame X, 43 ans.

Isabelle SEQUEIRA : J'ai une question sur leur capacité à mener des négociations en anglais. Est-ce que leur capacité linguistique a été testée ?

Michel DELEPAUL : Oui, bien sûr, ils sont au top tous les deux.

Catherine de ZEGHER : J'ai vu que la programmation est déjà fixée pour quelques années. Est-ce qu'ils ont tous les deux accepté cette programmation ? Veulent-ils la changer ?

Michel DELEPAUL : Non, de toute façon, ils n'ont pas le choix. Cela a été entériné, c'est lancé. Évidemment, il y aura des modifications, quel que soit le choix d'ailleurs. L'idée est de préparer la future programmation, puisqu'une programmation se prépare sur plusieurs années, vous le savez aussi bien que moi. Ce qui est programmé est programmé, mais cela n'empêche pas que, même dans le cadre de ces programmations, on peut avoir un certain nombre de modifications qui sont apportées par la nouvelle direction. Là-dessus, il n'y a pas de problématique. Sur les vingt-sept candidats d'ailleurs, tout le monde le savait, puisqu'ils ont reçu le même dossier dans lequel il y avait les programmations, etc.

Jacques DUCROCQ : J'ai discuté avec Marie-Pierre Bresson. Pour les deux candidats, il y a un gap important. Que la programmation à trois ans soit faite, c'est une certaine sécurité pour leur intégration dans l'équipe, sachant qu'ils auront à gérer les travaux et un paquet de trucs autres que la démarche artistique et la démarche de programmation. Sur l'âge, cela veut dire que pour les deux, le LaM n'est pas un bâton de maréchal. C'est intéressant parce que leur perspective de carrière dépendra aussi de leur réussite au LaM et de la réussite du LaM.

Michel DELEPAUL : On l'a vu avec Sébastien.

Jacques DUCROCQ : Quand on voit les départs de gestionnaires d'autres structures dans la région, on constate que l'on devient une région tremplin pour la carrière de personnes qui viennent se faire connaître chez nous. Alexandre Bloch, par exemple, quitte l'ONL non parce qu'il en a marre mais parce qu'il a d'autres projets, en ayant fait rayonner l'ONL autant qu'il le pouvait.

Charlotte MOREL : J'avais une question complémentaire. On ressent quand même une différence assez forte entre les deux candidatures quant à leur structuration. Cela s'est-il ressenti aussi dans les projections budgétaires ? Une première proposition me semble plus réaliste au vu du contexte du LaM et je voulais savoir si c'est aussi un ressenti du jury concernant la faisabilité des deux projets, et aussi que vous puissiez

développer le ressenti que vous avez eu sur la deuxième candidature, à savoir le manque de confiance en soi. Je crois que c'était la mention dans la synthèse du jury. Pour moi, la figure du directeur du LaM, c'est aussi un personnage public qui doit s'illustrer auprès des partenaires, des mécènes et des autres partenaires culturels aussi. Cela était très bien expliqué dans le premier projet. On sent que la personne s'est projetée sur les acteurs du territoire. C'est un des gros enjeux du LaM à mon sens, et je vois une différence assez nette entre les deux candidatures, donc savoir si cela avait été aussi un élément de classement pour le jury.

Michel DELEPAUL : Je ne sais pas si cela a été l'objectif numéro un du jury, mais l'aspect financier a été un des miens. On voit bien que l'un a l'habitude de gérer des budgets tandis que l'autre non. Cela se ressent obligatoirement par l'expérience, ce qui n'est pas négligeable, encore une fois. Comme je l'ai dit tout à l'heure, comme tous les établissements publics culturels (ce n'est pas spécifique à nous), on est dans une phase de perturbation. Et cela s'est ressenti dans le cadre des questionnements qu'on a eus sur ce sujet.

Sur l'aspect développement durable du musée, la gestion des travaux envisagés par le candidat en première position était davantage la vision d'un moment propice à l'amélioration de la gestion des collections, pour aller dans votre sens, mais aussi la rencontre avec les publics, qui est quelque chose qu'il avait plus en vue. La deuxième était plus dans une prise en compte des enjeux de conservation.

Après, sur la personnalité, il faut dire une chose importante. Dans le cadre de notre jury, nous avions demandé d'avoir la vision extérieure d'une spécialiste (consultante RH psychologue) en charge d'étudier les candidatures, et le classement tient compte aussi de l'avis de cette spécialiste. Là aussi, c'est important d'avoir une vision de quelqu'un qui sache analyser la personnalité avec la technicité voulue, ce qui n'est pas mon cas déjà.

Bernard CHEROT : Je voudrais ajouter, et Bernadette est d'accord avec moi, que pour la deuxième candidate, on a été un peu inquiets sur sa compréhension et son approche de l'art brut, en particulier lorsqu'elle dit que cette recherche sur la collection d'art brut ne pourra se construire, je cite, que « *dans une réflexion conjointe portant sur l'accueil des publics neuro-atypiques* » – notion un peu curieuse – « *ou souffrant de fragilités psychiques* », comme si la collection d'art brut était faite pour être vue avant tout par ce genre de public. Cela n'a rien à voir même s'il existe des créations.

Michel DELEPAUL : OK. D'autres interventions ?

Jérôme DESOMBRE : J'ai lu les deux projets. Je préfère celui de Monsieur Faucon, mais Monsieur Rey, avez-vous retenu dans le projet la mise en valeur des collections permanentes par Monsieur Faucon, le projet relatif aux trois pans de la collection ?

Xavier REV : Ce que j'ai retenu, c'est quelque chose de pratique quant à leur mise à disposition à l'égard des publics, notamment du public déjà nombreux qui est un des actifs de ce musée. Je pensais que c'était à la fois quelque chose qui respectait l'équilibre extrêmement subtil et compliqué entre l'histoire de l'art – on rejoint d'ailleurs aussi la question de la renommée internationale du musée –, et son accessibilité intellectuelle auprès du public, qui est aujourd'hui l'héritage glorieux du musée. Les amateurs d'art moderne et contemporain viennent de Paris pour voir l'accrochage des collections et les expositions. En même temps, le public de la région (70 %) a plaisir à venir dans son musée. C'est là où on a senti quelque chose de plus.

pratique. Évidemment, je mets beaucoup de guillemets puisqu'on est dans une note d'intention, mais cela semblait plus concret dans la réussite de cette injonction contradictoire.

**Michel DELEPAUL** : D'autres questions ?

**Stéphanie ROBIN** : Une remarque. Je trouve que dans le projet de Sébastien Faucon, tout en apportant une vraie vision personnelle, des choix sur la programmation avec des choses assez originales et en phase avec les enjeux majeurs de notre époque, je ne sais pas si le jury l'a aussi ressenti, on sent un vrai respect aussi du travail engagé par les équipes. Je pense que c'est aussi un élément très important.

**Michel DELEPAUL** : Il a été longuement questionné là-dessus parce qu'on l'avait ressenti aussi. Effectivement, il a une attache presque viscérale avec les équipes pour avancer dans son projet. Je pense que c'est sa façon de faire au départ. C'est ce qui m'a beaucoup plu aussi. D'autres prises de parole ? Non ? On peut passer au vote ? Vous voulez faire comment ? À main levée comme d'habitude ? OK.

Qui est pour la proposition du jury ? Je rappelle, le numéro 1, Monsieur Faucon, le numéro 2, Madame X. Pour être clair, si vous votez pour cette proposition, cela veut dire que je prends contact avec Monsieur Faucon, et s'il est toujours OK, j'entérine sa nomination. S'il ne l'est plus, pour des raisons diverses et variées, je contacte Madame X. On est tous d'accord là-dessus ? Qu'on soit bien d'accord sur la façon de faire. Donc, un, Monsieur Faucon. Si Monsieur Faucon dit OK, tout va bien. Si Monsieur Faucon dit non pour telle ou telle raison, c'est Madame X que je contacte. A priori, il est toujours candidat, mais sans l'avoir eu au téléphone, je ne peux pas vous dire ! À l'issue de ce conseil d'administration, je l'appelle au téléphone et on verra ce qu'il va me dire, mais *a priori*, il n'y a pas de raison particulière, sauf un bouleversement personnel, dont je n'ai pas connaissance.

**Xavier REY** : Il y a peut-être un petit enjeu sur la négociation salariale ?

**Michel DELEPAUL** : Oui, il y a un enjeu sur la négociation salariale.

**Xavier REY** : La proposition est tellement riche qu'il ne peut pas refuser sur cet aspect, c'est ça ?

**Michel DELEPAUL** : On se cale sur la situation précédente, avec Sébastien Delot. A une différence près : l'idée de ne plus mettre de logement de fonction à disposition donc avec un ajustement et un véhicule de fonction sera à disposition. La rémunération est dans la fourchette, supérieure à celle d'Anne mais en dessous de celle de Sébastien, parce que Sébastien était dans une rémunération élevée. Sébastien avait une rémunération un peu supérieure dès le départ, qui a été augmentée au fur et à mesure des années. En partant, il était sur une rémunération extrêmement importante par rapport au poste.

Cela restera une négociation à avoir avec lui, mais je n'ai pas de crainte particulière là-dessus, d'autant qu'on est au-dessus de sa demande. S'agissant de sa prise de poste, tout dépend de la négociation avec ses employeurs actuels, mais au plus vite au mieux. L'idée est qu'il soit là le plus rapidement possible.

**Jacques DUCROCQ** : Il y a une norme juridique. Il peut donner un préavis de combien ?

Michel DELEPAUL : C'est trois mois. Mais cela se négocie. Après, son employeur va devoir trouver un remplaçant ou une remplaçante.

Bernadette CHEVILLION : Savons-nous si Anne souhaite ou compte rester ?

Michel DELEPAUL : Écoutez, qu'elle ait envie de rester ici, c'est mon souhait le plus fort, parce que très franchement, j'apprécie beaucoup de travailler avec elle, presque au quotidien, compte tenu des problèmes que l'on rencontre. Évidemment, le binôme doit être un vrai binôme. Je pense très franchement, compte tenu de la personnalité de Anne et de la personnalité de Monsieur Faucon, que cela devrait fonctionner. Je pense qu'il n'y aura pas de problème. Je pense qu'ils vont chacun très vite trouver leur base de collaboration sans trop de problèmes. Je n'ai pas de crainte là-dessus, honnêtement. Compte tenu de la personnalité des deux, je n'ai pas de crainte là-dessus. Cela a été validé également d'ailleurs par la psy, quand je lui en ai parlé, une fois que le jury était terminé. Elle m'a dit que normalement, cela devrait aller. Donc, je n'ai pas de crainte là-dessus. Sur la visibilité de la durée d'Anne sur ce poste, c'est à elle qu'il faut poser la question. Elle ne m'a pas fait part d'une envie de partir. C'est déjà un point important ! Et très franchement, je serais le premier à regretter qu'elle parte. Très franchement, je pense qu'on a une chance extraordinaire d'avoir une secrétaire générale de cette qualité qui a réussi à prendre la mesure de son propre poste très rapidement, de faire l'intérim très rapidement, parce que ce n'était pas prévu que Sébastien parte si vite. Et pour rebondir sur la question des relations avec les collectivités, elle a réussi aussi à passer au niveau des services financiers et juridiques de la Métropole pour un partenaire avec lequel on peut discuter, ce qui n'était pas le cas avant, il faut le dire. C'est aussi une exception dans le paysage des établissements publics culturels de la Métropole. C'est un point important pour le Musée : quand on a une visibilité de quelqu'un avec qui on peut travailler au niveau des services financiers et des services juridiques de la Métropole, cela facilite grandement les choses.

On peut passer au vote ? Qui est pour la proposition du jury ? Qui est contre ? Abstention ? Parfait. Unanimité.

Michel Delepaul soumet au vote la proposition de nomination de directeur-riche du LaM ; celle-ci est adoptée à l'unanimité.

Xavier REY : J'avais une question concernant la communication. Je pense que c'est un petit enjeu pour nous. La confidentialité des débats s'est bien maintenue malgré la trêve des congés de fin d'année. Je voulais savoir s'il y avait des directives de la part de la Métropole au sujet de la communication de la nomination.

Michel DELEPAUL : Non, il n'y a pas de directive particulière. Mais je n'ai pas de crainte sur cette confidentialité. J'ai rendu compte de la délibération du jury au président de la Métropole. Il attend notre délibération de ce matin. La communication, je ne sais pas trop comment on va la faire. On verra peut-être entre Anne, le musée et la Métropole, pour faire une communication commune.

Xavier REY : C'est une décision très attendue.

Michel DELEPAUL : Oui, il y aura une communication. Mais très franchement, on en n'a pas encore discuté.

Xavier REY : La recommandation, si on a l'assurance d'un accord, c'est que la Métropole fasse un communiqué sous la forme qu'elle souhaite, mais le plus vite possible.

Thierry BONTE : Vous nous donnez quand le retour de votre échange avec Monsieur Faucon ?

Michel DELEPAUL : Si vous êtes d'accord, je vais l'appeler en début d'après-midi. S'il y a un souci, je vous appelle. Si je ne vous appelle pas d'ici 16h00, cela veut dire que c'est confirmé. Merci pour la qualité des débats que nous venons d'avoir. Il fallait qu'on ait ce débat de façon sereine et calme.

Jérôme DESOMBRE : Les deux candidats qui se sont désistés avaient un profil aussi très intéressant. Vous n'aurez pas de regrets ?

Michel DELEPAUL : Je laisserai Xavier répondre de façon plus approfondie. Très franchement, on a eu d'excellents candidates et candidats. Les candidats étaient vraiment de très grande qualité. Xavier ?

Xavier REY : C'étaient des candidatures sérieuses, mais comme Michel vient de l'indiquer, la satisfaction que nous avons eue avec les cinq qui se sont présentés à l'entretien, aucun regret.

Michel DELEPAUL : Bien. Le choix du jury a été entériné à l'unanimité. Je prendrai contact avec la proposition numéro 1 du jury dès le début de l'après-midi pour voir s'il est toujours OK pour rejoindre notre bel établissement. Et s'il ne l'est plus, on pensera à Madame X en numéro 2.

## 2- Modification des tarifs du musée (Délibération)

Michel DELEPAUL : Anne, nous reprenons le déroulé de notre Conseil d'administration. Il nous reste un point, c'est la création de nouveaux tarifs.

Anne POSSOMPES : Vous savez que nous allons ouvrir tout d'abord Guy Brunet, puis Wael Shawky et Marisa Merz. Il s'agit donc de faire voter deux nouveaux tarifs qui sont les tarifs des éditions des deux ouvrages, l'un consacré à Wael Shawky (*Wael Shawky, I Am Hymns of the New Temples*, 39,81 €) et l'autre à Marisa Merz (*Marisa Merz*, 35,07 €).

Michel DELEPAUL : Des questions ?

Bernadette CHEVILLION : Qu'en est-il d'un catalogue Guy Brunet ?

Anne POSSOMPES : Malheureusement, nous n'avons pas prévu de catalogue pour accompagner l'exposition. Pour des raisons budgétaires, et compte tenu du délai également, puisque l'exposition ouvre le 5 avril et que nous ne sommes pas en avance, je pense que cela aurait été un peu difficile.

Jérôme DESOMBRE : Ce sont des tarifs hors taxes. Cela fait combien toutes taxes ?

Anne POSSOMPES : C'est un taux réduit à 5 %. On les affiche hors taxes parce que c'est l'un des deux champs sur lequel on est assujettis à la TVA (ainsi que les privatisations).

Michel DELEPAUL : On ne va pas vous faire un cours de fiscalité, mais on est considéré comme un assujetti partiel. Il y a tout un calcul à faire sur la récupération des TVA au niveau des investissements. Sur ce point particulier des livres, on est à un taux réduit.

Anne POSSOMPES : Tout ce qu'on vous annonce en général, c'est du TTC puisqu'on est principalement sur l'ensemble des activités où le HT = TTC. En revanche, lorsque nous sommes dans le champ commercial, le prix affiché est HT.

Michel DELEPAUL : D'autres questions ? Non ? On peut passer au vote ? Qui est pour la proposition de tarif ? Voté à l'unanimité.

Michel Delepaul soumet au vote la proposition de modification des tarifs du musée ; celle-ci est adoptée à l'unanimité.

### 3- Questions diverses

Michel DELEPAUL : Merci. Il nous reste le dernier point, les questions diverses. Est-ce qu'il y a des questions diverses ? Non ? Parfait. Je déclare clôturer ce conseil d'administration. Je vous souhaite un bon retour chez vous et à très vite. Je vous l'ai dit, 2024 sera une année importante pour nous, donc à très vite.

Merci pour votre aide, encore une fois, pour toute l'année 2023. Encore tous mes vœux pour 2024. Merci pour ce conseil d'administration particulièrement important. Merci d'avoir pris sur votre temps. Merci encore une fois à Xavier d'avoir pris sur son temps de venir aujourd'hui, d'avoir pris beaucoup de temps, parce que cela ne paraît pas comme cela, mais c'est énormément de temps de présider un jury comme celui qu'on vient de passer. Vraiment un très grand merci. On a eu la chance d'avoir un président de jury de grande qualité et j'en suis particulièrement heureux. Merci vraiment pour cette implication.

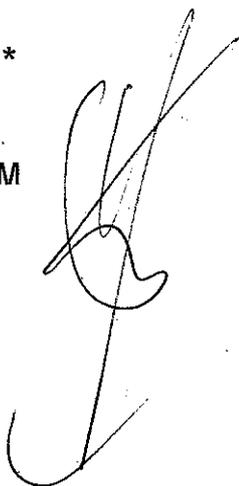
Bernadette CHEVILLION : On est lundi pour un CA exceptionnel, mais est-ce qu'on pourra remettre un jour de semaine ? Le lundi, la librairie est fermée, le musée, pour ceux qui viennent de Paris, c'est frustrant.

Michel DELEPAUL : Là, c'était vraiment exceptionnel. Il fallait qu'on le fasse assez rapidement pour des questions de délai. Plus vite, on aura notre directeur, mieux ce sera. Mais c'est tout à fait exceptionnel, on est d'accord.

Merci encore à vous... Merci aussi de garder la confidentialité sur le nom avant qu'on fasse le communiqué de presse.

\* \* \*

Michel DELEPAUL  
Président du Conseil d'administration du LaM





Etablissement Public de Coopération Culturelle

N° 2024-02-04

Affectation du résultat de l'exercice 2023

Délibération n°2024-02-04 du 28 mai 2024 du Conseil d'administration de l'EPCC « LaM »,

Conformément aux lois n° 2002-6 du 4 janvier 2002 et n°2006-723 du 22 juin 2006, relatives à la création d'établissements publics de coopération culturelle et à leur fonctionnement,

Conformément aux décrets n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 et n° 2007-788 du 10 mai 2007 relatifs aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant la partie réglementaire du Code général des collectivités territoriales,

Conformément à l'arrêté préfectoral du 29 février 2012, portant création de l'EPCC LaM,

Conformément aux délibérations du Conseil d'administration du musée LaM n°2024-02-02 et 2024-02-03,

Compte tenu des résultats de l'exercice 2023 figurant au compte financier et au compte administratif :

Section d'exploitation	288 928,85€
Section d'investissement	270 629,11€
RESULTAT CUMULE GLOBAL	559 557,96€

Il est proposé au Conseil d'administration d'approuver l'affectation du résultat de l'exercice 2023 suivante :

- 288 928,85€ en excédent d'exploitation reporté (chapitre R002)
- 270 629,11€ en excédent d'investissement reporté (chapitre R001).

Après avoir délibéré, le Conseil d'administration décide à l'unanimité d'approuver l'affectation du résultat de l'exercice 2023 suivante :

- 288 928,85€ en excédent d'exploitation reporté (chapitre R002)
- 270 629,11€ en excédent d'investissement reporté (chapitre R001).

Régulièrement publié et transmis en préfecture le .....

Fait à Villeneuve d'Ascq le 28 mai 2024

Le président du Conseil d'Administration du LaM  
Michel DELEPAUL

